



INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme au capital de 2 534 753 €

Siège social : 45 Rue Delizy,
Centre d'activités de l'Ourcq
93 692 Pantin cedex

RCS de Bobigny : 327 948 626

DOCUMENT DE REFERENCE 2012-2013



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 07 novembre 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de la Société INNELEC MULTIMEDIA,
- sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les chiffres clés (en chapitre 3), l'examen de la situation financière et des résultats (en chapitre 9) et les comptes consolidés au 31 mars 2011 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent (en chapitre 20), du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 novembre 2011. Ces documents sont disponibles selon les mêmes modalités que celles précisées ci-dessus.

SOMMAIRE

Le présent document a été établi selon l'annexe I du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne.

SOMMAIRE	2
1. PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1. Dénomination de la personne responsable	6
1.2. Attestation de la personne responsable	6
2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	7
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	7
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	7
2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation	7
2.4. Tableau des honoraires des Contrôleurs légaux au cours des deux derniers exercices comptables de la Société	8
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	9
4. FACTEURS DE RISQUE	10
4.1. Risques de marché	10
4.2. Faits exceptionnels et litiges	12
4.3. Propriété intellectuelle	13
4.4. Risques liés à l'activité	14
4.5. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clefs	21
4.6. Risques juridiques et réglementaires	21
4.7. Assurances et couverture des risques	22
4.8. Autres risques	24
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	25
5.1. Histoire et évolution de la société	25
5.2. Investissements	27
6. APERCU DES ACTIVITES	29
6.1. Présentation générale de l'activité de la Société	29
6.2. Le marché	40
6.3. Evénements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société	46
6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	46
6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société	46
7. ORGANIGRAMME	47
7.1. Structure juridique du Groupe	47
7.2. Filiales de l'émetteur	47
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	50
8.1. Propriétés immobilières louées	50
8.2. Question environnementale	51
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	52
9.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices annuels 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013	52
9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe	54

9.3. Informations complémentaires	55
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	56
10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur	56
10.2. Sources et montants de flux de trésorerie	57
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement	59
10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	60
10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements	60
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	61
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	62
12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice	62
12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur	62
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE	64
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	65
14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	65
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	69
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	70
15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société	70
15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux	71
15.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société	72
15.4. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	72
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	73
16.1. Direction de la Société	73
16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société	73
16.3. Comités d'audit et de rémunération	73
16.4. Gouvernement d'entreprise	74
16.5. Contrôle interne	76
17. SALARIES	86
17.1. Effectifs	86
17.2. Participations et stock options	86
17.3. Intéressement des salariés	87
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	88
18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2013	88
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires	89
18.3. Contrôle de la Société	89
18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert	89
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	90
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	91
20.1. Informations financières historiques	91
20.2. Politique de distribution des dividendes	149
20.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	149
20.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	149
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	150
21.1. Capital Social	150

21.2. Acte constitutif et statuts	154
22. CONTRATS IMPORTANTS	163
23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS	164
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	165
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	166

NOTE LIMINAIRE

Dans le présent Document de Référence, l'expression « INNELEC MULTIMEDIA » ou la « Société » désigne le groupe composé de la société INNELEC MULTIMEDIA et ses filiales.

Le présent document contient des indications sur les objectifs d'INNELEC MULTIMEDIA, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces éléments prospectifs dépendent des circonstances ou de faits qui pourraient ne pas se produire dans le futur. Ces objectifs et déclarations prospectives ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination de la personne responsable

1.1.1. Responsable du Document de Référence

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq
93 692 Pantin cedex
Téléphone : +33 1 48 10 55 55
Télécopie : +33 1 48 91 29 12

1.1.2. Responsable de l'information financière

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq
93 692 Pantin cedex
Téléphone : +33 1 48 10 55 55
Télécopie : +33 1 48 91 29 12

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma **connaissance**, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières consolidées relatives à l'exercice clos le 31/03/13 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sans réserve ni observation.

Les informations financières consolidées relatives à l'exercice clos le 31/03/12 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sans réserve ni observation.

Les informations financières consolidées relatives à l'exercice clos le 31/03/11 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux. Ce rapport attire l'attention sur la note « 3.16 – Autres produits » de l'annexe relative à la comptabilisation en produits de dettes relatives à des clients créditeurs. »

Fait à Pantin, le 07 novembre 2013

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Joël ASSAYAH
185, avenue Charles de Gaulle
92220 Neuilly sur Seine

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2002 et renouvellement lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2008

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014

SPCC

Représenté par Monsieur Bertrand MICHAU depuis le 1^{er} Avril 2010
Tour Ventose, 2, rue des Bourets
92156 Suresnes Cedex

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 1998 et renouvellement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Septembre 2010

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7/9, villa Houssay
92200 Neuilly

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2002 et renouvellement lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2008

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014

Monsieur Laurent CHAVANE

Tour Ventose, 2, rue des bourets
92156 Suresnes Cedex

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 22 Septembre 2010

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation

Néant.

2.4. Tableau des honoraires des Contrôleurs légaux au cours des deux derniers exercices comptables de la Société

Données consolidées Normes IFRS En K€	Exercice 2012-2013				Exercice 2011-2012			
	Deloitte & Associés		SPCC		Deloitte & Associés		SPCC	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Prestations relatives à l'audit								
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	106,4	66,4%	30,4	100,0%	93,6	77,8%	40,1	100,0%
Filiales intégrées globalement	29,2	18,3%	-	0,0%	26,7	22,2%	-	0,0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes								
Emetteur	24,5	15,3%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Filiales intégrées globalement	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Sous-total	160,1	100,0%	30,4	100,0%	120,3	100,0%	40,1	100,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	160,1	100,0%	30,4	100,0%	120,3	100,0%	40,1	100,0%

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés au 31 mars 2011, au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013 (présentés selon les normes IFRS).

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2013
Chiffre d'affaires	145 498	144 267	141 056
Résultat opérationnel courant	1 395	1 611	1 456
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>1,0%</i>	<i>1,1%</i>	<i>1,0%</i>
Résultat financier	(314)	(451)	(402)
Résultat net, part du Groupe	703	722	622
Actifs non courants	9 995	13 754	14 792
Capitaux Propres, part du Groupe	15 703	15 475	15 733
Endettement financier net	3 345	7 314	5 668
Disponibilités	3 413	3 464	4 286
Total du bilan	57 342	65 083	57 971

2010-2011 : Comptes en normes IFRS

Au titre de l'exercice 2010-2011, le chiffre d'affaires consolidé affiche une quasi-stabilité, avec une augmentation de 0,40% pour atteindre 145,5 millions d'euros contre 144,9 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel de la Société s'est tari, passant de près de 2 millions d'euros à 1,4 millions d'euros en affichant une marge opérationnelle de 1% contre 1,4% pour l'exercice précédent.

Enfin le résultat net consolidé de l'exercice 2010-2011 s'élève à 0,7 M€ contre 1,1 M€ au 31 mars 2010. Il représente ainsi près de 0,5% du chiffre d'affaires du Groupe.

2011-2012 : Comptes en normes IFRS

Au titre de l'exercice 2011-2012, le chiffre d'affaires consolidé affiche une légère baisse par rapport à 2010-2011 de 0,84% pour atteindre 144,3 millions d'euros contre 145,5 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel de la Société s'est lui accru de 15,48%, passant de près de 1,4 millions d'euros à 1,6 millions d'euros en affichant une marge opérationnelle de 1,1% contre 1% pour l'exercice précédent.

Enfin le résultat net consolidé de l'exercice 2011-2012 s'élève à 0,72 M€ contre 0,7 M€ au 31 mars 2011. Il représente ainsi près de 0,5% du chiffre d'affaires du Groupe.

2012-2013 : Comptes en normes IFRS

Au titre de l'exercice 2012-2013, le chiffre d'affaires consolidé affiche une baisse par rapport à 2011-2012 de 2,23% pour atteindre 141 millions d'euros contre 144,3 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Structure financière :

La structure financière d'INNELEC MULTIMEDIA est saine, marquée par des fonds propres stables sur la période 2012-2013. Les emprunts auprès des établissements de crédit et dettes financières sont de 3,65 M€ sur la période. Au 31 mars 2013 l'endettement financier net atteint 5 668 K€. Le gearing net, ratio correspondant à l'endettement financier net divisé par le montant des capitaux propres, s'établit ainsi au 31 mars 2013 à 36,0%, contre 47,3% au 31 mars 2012.

La trésorerie disponible du Groupe ressort à 4,29M€ sur l'exercice.

Une analyse plus détaillée de ces évolutions est présentée aux chapitres 9 et 10 du présent Document de référence.

4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Document de référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

4.1. Risques de marché

4.1.1. Risques de liquidité

✓ *Endettement*

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts contractés par la Société au 31 mars 2013.

Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Capital restant dû au 31 mars 2013 en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance	Existence de couverture	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
HSBC	juil-08	800	227	5,87%	août-14	non applicable	149	78	-
HSBC	mai-10	250	22	2,76%	juin-13	non applicable	22	-	-
BPRNP	juin-10	200	17	2,35%	juin-13	non applicable	17	-	-
LCL	nov-10	1 060	481	3,42%	nov-14	non applicable	271	210	-
Palatine	mars-11	250	85	2,45%	mars-14	non applicable	85	-	-
LCL	avr-11	1 000	538	3,65%	avr-15	non applicable	253	285	-
BNP	avr-11	250	93	2,68%	avr-14	non applicable	86	7	-
BNP	avr-11	1 000	538	3,46%	avr-15	non applicable	254	284	-
CIC	avr-11	1 000	536	3,16%	nov-14	non applicable	253	283	-
BECM	avr-11	250	106	2,70%	avr-14	non applicable	85	21	-
CIC	mars-12	300	203	3,16%	mars-15	non applicable	100	103	-
BECM	mars-12	300	203	3,20%	mars-15	non applicable	100	103	-
BPRNP	mars-12	300	203	3,12%	mars-15	non applicable	100	103	-
BNP	août-12	240	195	2,60%	août-15	non applicable	76	119	-
CIC	févr-13	200	195	2,10%	févr-16	non applicable	66	129	-
Total en K€		7 400	3 642				1 917	1 725	-
							Reclassement de l'intégralité du capital restant dû de l'emprunt LCL de 1060 k€ en <1 an		
							210	-210	
						Sous-total	2 127	1 515	

Depuis le 31 mars 2013, la Société a contracté un nouvel emprunt dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Capital restant dû au 31 mars 2013 en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance
CIC	juin-13	330	330	1,94%	juin-16
BECM	oct-13	225	225	2,40%	oct-16

La Société a souhaité par ces derniers emprunts, financer ses investissements.

✓ *Covenants financiers*

A la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes groupes qui sont portés par la maison mère se résument ainsi :

Des clauses contractuelles d'exigibilité (covenants) existent pour trois emprunts bancaires :

- emprunt banque HSBC du 07/07/2008 d'un montant de 800 K€ pour une durée de 72 mois (solde au 31/03/13 = 227 K€)

- emprunt banque LCL du 15/11/2010 d'un montant de 1 060 K€ pour une durée de 48 mois (solde au 31/03/2013= 481 K€)
- emprunt banque HSBC du 26/05/2010 d'un montant de 250 K€ pour une durée de 36 mois (solde au 31/03/2013 = 22 K€)

Dans tous les emprunts, Innelec Multimedia n'a plus que deux banques et trois emprunts faisant l'objet de covenants.

Les covenants en vigueur sont les suivants :

- **Crédit Lyonnais –Novembre 2010 – Respect des covenants ci-dessous :**

Endettement long et moyen terme y compris encours crédit bail / fonds propres consolidés $\leq 0,75$
 Dettes financières nettes consolidées / EBITDA consolidé $\leq 1,5$

- **HSBC de Baecque Beau –juillet 2008 – Respect des covenants ci-dessous :**

Maintenir le fonds de roulement positif jusqu'à complet remboursement du prêt et respecter les ratios suivants :

Fonds Propres / Total Bilan $> 15 \%$

Total Dettes Long et Moyen Terme + Crédit Bail / Fonds propres < 1

Total Dettes Long et Moyen Terme + Crédit Bail / CAF < 4

- **HSBC Mai 2010 – Respect des covenants ci-dessous :**

Maintenir le fonds de roulement positif jusqu'à complet remboursement du prêt et respecter les ratios suivants :

Fonds propres / Total bilan $> 20\%$

(Total Dettes Long et Moyen Terme + Crédit bail) / Fonds propres < 1

(Total Dettes Long et Moyen Terme + Crédit bail) / CAF < 4

Frais financiers (corrigés du Crédit –Bail)/ EBE $< 30\%$

Les clauses de covenants avec la banque HSBC sont respectées pour les deux emprunts.

Concernant l'emprunt LCL, l'une des deux clauses de covenant n'est pas respectée. Cependant, la banque LCL n'a pas demandé le remboursement anticipé de l'emprunt. De façon à traiter convenablement la rupture de cette clause, la part à plus d'un an de cet emprunt a été reclassée en dette à moins d'un an, pour un montant de 210 K€.

Si la Banque LCL devait demander le remboursement anticipé de l'emprunt, Innelec Multimedia devrait rembourser un montant de 210K€ ce qui pourrait augmenter son risque de liquidité.

La Société estime néanmoins qu'en cas de demande de remboursement anticipé, sa structure financière ne serait pas significativement affectée, et que sa capacité à tenir ses engagements, ne serait pas remise en cause.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.1.2. Risques de taux de change

La grande majorité des transactions d'INNELEC MULTIMEDIA est réalisée en euros, ce qui implique que la Société ne présente pas à l'heure actuelle de risque lié à l'évolution du taux de change sur ses facturations. Par ailleurs, l'intégralité des achats est réalisée en euros.

4.1.3. Risques de taux d'intérêt

La Société n'a pas contracté d'emprunt à taux variable. Par conséquent, la Société ne présente pas de risque financier, risque qui résulterait d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt et donc d'un renchérissement du coût des financements bancaires accordés au Groupe.

Il convient toutefois de signaler qu'une éventuelle baisse des taux de référence en Europe impliquerait une baisse de rémunération de la trésorerie disponible placée sur des supports monétaires par INNELEC MULTIMEDIA. Ainsi, en ce qui concerne les actifs susceptibles d'être affectés par une éventuelle évolution des taux d'intérêt, les disponibilités de la Société s'élevaient à 4,3 M€ au 31 mars 2013. Une baisse des taux d'intérêt aurait ainsi des conséquences sur les niveaux de rémunération de cette trésorerie (une baisse de 1 % du niveau de rémunération impliquerait un manque à gagner pour la Société d'environ 43 K€).

4.1.4. Risques sur actions

Non applicable. La gestion de la trésorerie de la Société INNELEC MULTIMEDIA est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible de la Société est exclusivement placée auprès d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire. Il est toutefois précisé que la Société, en application de la réglementation relative au programme de rachat d'actions propres par les sociétés cotées sur un marché réglementé, dispose au 31 mars 2013, de 23.171 actions propres (autocontrôle). Il est précisé qu'au 31 mars 2013, la valeur comptable de ces titres auto-détenus est de 105 201 euros. Ainsi, une évolution du cours de l'action INNELEC MULTIMEDIA à la baisse ou à la hausse de 10 % n'aurait pas d'impact significatif sur la situation financière du Groupe (impact favorable ou défavorable d'environ 1 052€ sur la base d'une évolution de 10 % du cours de l'action INNELEC MULTIMEDIA).

4.2. Faits exceptionnels et litiges

INNELEC MULTIMEDIA SA n'est engagée dans aucun autre litige que ceux visés ci-après :

1 - Litiges prudhommaux ayant fait l'objet d'un suivi :

Il existe deux litiges en cours :

- Un salarié conteste son licenciement pour faute simple. Cette affaire a été plaidée le 7 octobre 2013 devant le Bureau de Jugement du Conseil de Prud'hommes de Bobigny. Le jugement sera rendu le 15 janvier 2014 ;
- Un salarié conteste son licenciement. Cette affaire a été plaidée le 7 août 2013. Suite à un partage de voix, cette affaire sera à nouveau plaidée à une date ultérieure devant le Conseil de Prud'hommes de Bobigny.

2 - Litiges commerciaux en cours :

a - INNELEC MULTIMEDIA et INNOWEAR ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, en paiement d'une somme principale de 102 500€ pour utilisation de dessins que le plaignant prétend avoir réalisés et dont il réclame la restitution, outre des dommages et intérêts et une indemnité au titre de l'article 700 du CPC.

Par Jugement du 29 mars 2012 le TGI de STRASBOURG a débouté la partie adverse de toutes ses demandes ; le plaignant a fait appel le 13 juillet 2012.

A la date du présent Document de référence, une ordonnance de caducité de la déclaration d'appel du plaignant a été rendue par le Conseiller de la Mise en état (Magistrat de la Cour d'Appel chargé de l'instruction des dossiers soumis à la cour).

b - Le 12 mars 2008, un camion Chronopost contenant des articles a fait l'objet d'une attaque à main armée et les marchandises transportées ont été volées. Ce risque n'étant pas pris en charge par l'assurance du transporteur, INNELEC MULTIMEDIA SA avait fait assigner Chronopost en paiement d'une somme de 368 K€, mais par Jugement du 6 septembre 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a considéré que CHRONOPOST ne pouvait voir sa responsabilité engagée s'agissant d'un cas de force majeure : la société n'entend pas faire appel de ce jugement ;

c - La société INNELEC MULTIMEDIA a fait assigner le Mandataire Judiciaire et l'Administrateur Judiciaire de la société MVD en Liquidation Judiciaire, dont elle a racheté les actifs à la barre du Tribunal de Commerce de TOURS, pour avoir paiement d'une somme de 47 857 € pour prix de marchandises vendues et livrées postérieurement au jugement d'ouverture, les défendeurs exigeant le paiement des stocks à leur valeur d'achat et non à celle portée dans l'offre de reprise. La prochaine audience est prévue le 12 décembre 2013 devant la cour d'appel d'Orléans.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas sur une période couvrant au moins les douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

3 - Litige fiscal :

INNELEC MULTIMEDIA a fait l'objet d'un avis d'imposition supplémentaire portant sur la TP 2009, la CFE (contribution foncière des entreprises) 2010 et 2011. Le montant total est de 230.122€. INNELEC MULTIMEDIA a

constitué un recours gracieux. En effet, la DVNI (direction générale des finances publiques) admet que l'erreur provient des services des impôts indirects qui ont omis de prendre en compte différents paramètres pour le calcul de la valeur locative des locaux. La Société a comptabilisé une provision de 150 K€ dans ses comptes au 31/03/2013 (150 K€ correspond à environ la moitié des 230 K€ ci-dessus et la moitié de l'imposition supplémentaire relative à la CFE 2012 de 102 K€).

4.3. Propriété intellectuelle

INNELEC MULTIMEDIA dispose, au travers de sa filiale INNELEC SERVICES, de plusieurs marques déposées. Les dispositions pratiques liées à la protection des marques du Groupe sont gérées directement par INNELEC MULTIMEDIA, sous le contrôle de leur conseil juridique.

Ci-après le détail des marques déposées dont dispose le Groupe :

Nom de la marque	N°	Date de dépôt	Titulaire
Marque française			
BOOK AND CO	N° 003006256	février 2000	INNELEC MULTIMEDIA
		Renouvellement déposé le 18 janvier 2010	
DIF'GAMES	N° 043292834	mai 2004	INNELEC MULTIMEDIA
DIFINTEL MICRO	N° 043292828	octobre 2004	INNELEC MULTIMEDIA
INNO'SHOW	N° 063441470	septembre 2006	INNELEC MULTIMEDIA
JEUX VIDEO AND CO	N° 006018204	juin 2007	INNELEC MULTIMEDIA
DISTRI PLUS	N° 093640049	mars 2009	INNELEC MULTIMEDIA
Joueurs Avant Tout !	N° 033263632	décembre 2003	INNELEC SERVICES
ULTIMA	N° 1717910	avril 1990	INNELEC SERVICES
		Renouvellement déposé le 18 janvier 2010	
ULTIMA GAMES	N° 1717911	avril 1990	INNELEC SERVICES
		Renouvellement déposé le 18 janvier 2010	
VIRTUA	N° 3468539	décembre 2006	INNELEC SERVICES
VIRTUAL CHAIN STORE	N° 99824977	novembre 1999	INNELEC MULTIMEDIA
		Renouvellement au 23 octobre 2009	
VIRTUAL SHOP	N° 99824973	novembre 1999	INNELEC MULTIMEDIA
		Renouvellement au 23 octobre 2009	
VIRTUAL@archives	N° 003059667	-	INNELEC MULTIMEDIA
		Renouvellement déposé le 6 août 2010	
JE CONSOLE	N° 97679301	mai 1997	JC CENTRALE
		Renouvellement déposé le 16 mai 2007	
SG STRATA'GAMES	N° 97664212	mars 1997	INNELEC SERVICES
STRATAGAMES.COM	N° 3016965	mars 2000	INNELEC SERVICES
		Renouvellement déposé le 15 janvier 2010	
LA GRENOUILLE FRAISE	N° 134014946	juin 2013	JEUX VIDEO AND CO
Marque communautaire			
KONIX	N° 063449040	septembre 2006	INNELEC MULTIMEDIA
NAVIGATOR	N° 9349644	décembre 1993	INNELEC MULTIMEDIA
		Non renouvelé	
VILLAGE MULTIMEDIA	N° 96607636	janvier 1996	M. Denis THEBAUD
INNOWEAR	N°558134	janvier 2007	INNOWEAR
HIMMERSON	N° 0933610	septembre 2007	INNOWEAR
KIDDIPLAY	N° 0932537	juillet 2007	INNOWEAR
XANDRIE	N° 009119041	mai 2010	XANDRIE
JE TELECHARGE FACILE	N° 009829383	avril 2011	XANDRIE
UNITED STATES OF GAMEN°	009419508	octobre 2010	XANDRIE
ALLO TELECHARGEMENT	N° 009419656	octobre 2010	XANDRIE
HELLO TELECHARGEMENT	N° 009419623	octobre 2010	XANDRIE
ALLO ANTIVIRUS	N° 009419557	octobre 2010	XANDRIE
HELLO ANTIVIRUS	N° 009419615	octobre 2010	XANDRIE
ALLBRARY	N° 010774842	août 2012	XANDRIE

Il est rappelé que chaque dépôt de marque est valable pour une durée de 10 ans, ou 5 ans en cas de non utilisation effective par le déposant.

Toutes les marques ci-dessus sont en cours de validité et ont été renouvelées à l'échéance.

En date du 1^{er} juin 2001, Monsieur Denis THEBAUD a concédé l'exploitation de la marque Village Multimédia à INNELEC MULTIMEDIA à titre gratuit. La Société INNELEC MULTIMEDIA doit néanmoins assurer les frais de dépôt et de protection pendant la durée de la concession consentie pour une période de 3 mois renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation en respectant un préavis d'un mois.

Risques liés à la valorisation des fonds de commerce et à la valeur des marques de la Société

Les fonds de commerce des magasins détenus en propre figurent dans les comptes du Groupe pour leur valeur d'acquisition. Certains ont pu faire l'objet de réévaluation lors du regroupement de tous ces magasins en une seule entité juridique, opération approuvée par un commissaire aux apports nommé par le Tribunal de Commerce. Il est réalisé chaque année des tests de valeur de ces fonds de commerce effectués sous le contrôle des commissaires aux comptes du Groupe.

De la même manière, la valorisation des marques qui figurent au bilan correspond à la valeur d'achat. La valeur de ces marques peut être affectée par le montant du chiffre d'affaires réalisé par les points de vente de la marque avec INNELEC MULTIMEDIA. Chaque année, des tests de valorisation des marques du Groupe sont réalisés sous le contrôle de ses commissaires aux comptes.

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011 une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur de 3.3 M€. Suite à l'analyse effectuée par la société, la valeur d'acquisition a été inscrite en autres immobilisations incorporelles et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

Mis à part les locaux (cf. paragraphe 8.1 du présent Document de référence), aucun actif significatif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le Groupe INNELEC MULTIMEDIA.

4.4. Risques liés à l'activité

4.4.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

L'environnement concurrentiel de la Société, tel qu'il est décrit au paragraphe 6.2 du présent Document de référence, est relativement stable et n'a pas subi d'évolution significative récente.

INNELEC MULTIMEDIA est un distributeur spécialisé dans les domaines des logiciels de loisirs pour PC et Mac (jeux, éducatifs, culturels, vie pratique), de consoles, jeux pour consoles et accessoires, des logiciels professionnels, des DVD vidéo et des collectors (cartes, figurines). Plus récemment, le Groupe a accru son portefeuille de produits distribués en développant une offre dans le domaine du CD audio, lui permettant ainsi de disposer d'une offre exhaustive à destination plus particulièrement des réseaux de supermarchés. Le Groupe se veut ainsi le distributeur de tout produit de tout éditeur vers tous les canaux de distribution envisageables, en France, particulièrement.

Le Groupe dispose de relations de longue date avec ces différents intervenants (clients et fournisseurs) et a su développer sur la durée des marques aujourd'hui reconnues, ces éléments constituant des barrières à l'entrée importantes à tout nouvel entrant sur ce marché.

De façon à se prémunir sur ce risque, Innelec Multimédia met chaque année en œuvre des plans d'actions commerciales destinées à fidéliser ses fournisseurs et sa clientèle existants mais également à conquérir de nouveaux clients.

Par ailleurs, le Groupe reste à l'écoute du marché pour réaliser des acquisitions spécifiques de clientèle comme cela a été le cas lors du rachat d'une partie de la clientèle de DEG en avril 2011.

Le risque de voir arriver sur ce marché de nouveaux intervenants ou d'une augmentation significative de la concurrence des sociétés présentées au chapitre 6.2 du présent Document de référence ne peut toutefois être totalement exclu.

4.4.2. Risques clients

✓ Concentration clientèle

Le poids des 10 premiers clients du Groupe est assez stable au cours des 3 derniers exercices, ceux-ci représentant entre 66% et 72% du chiffre d'affaires sur la période concernée. Les données présentées ci-après permettent d'apprécier au fil des exercices l'évolution de la dépendance du Groupe INNELEC MULTIMEDIA à ses principaux clients (en part relative).

Exercice 2010/2011				Exercice 2011/2012				Exercice 2012/2013			
Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé	Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé	Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé
Client 1	37 623	25,98%	25,98%	Client 1	49 353	34,34%	34,34%	Client 1	51 318	36,67%	36,67%
Client 2	10 101	6,98%	32,96%	Client 2	9 154	6,37%	40,71%	Client 2	10 649	7,61%	44,28%
Client 3	8 802	6,08%	39,03%	Client 3	7 362	5,12%	45,83%	Client 3	7 439	5,32%	49,60%
Client 4	8 508	5,88%	44,91%	Client 4	7 092	4,93%	50,77%	Client 4	5 998	4,29%	53,89%
Client 5	8 452	5,84%	50,74%	Client 5	6 626	4,61%	55,38%	Client 5	5 680	4,06%	57,95%
Client 6	6 858	4,74%	55,48%	Client 6	5 341	3,72%	59,10%	Client 6	5 536	3,96%	61,90%
Client 7	5 666	3,91%	59,39%	Client 7	4 143	2,88%	61,98%	Client 7	5 399	3,86%	65,76%
Client 8	4 044	2,79%	62,19%	Client 8	4 007	2,79%	64,77%	Client 8	3 659	2,61%	68,38%
Client 9	2 961	2,04%	64,23%	Client 9	3 211	2,23%	67,00%	Client 9	2 927	2,09%	70,47%
Client 10	2 915	2,01%	66,25%	Client 10	2 907	2,02%	69,03%	Client 10	2 884	2,06%	72,54%
TOTAL TOP 10	95 931	66,25%	66,25%	TOTAL TOP 10	99 200	69,03%	69,03%	TOTAL TOP 10	101 489	72,53%	72,53%
Autres clients	48 876	33,75%	33,75%	Autres clients	44 510	30,97%	30,97%	Autres clients	38 440	27,47%	27,47%
TOTAL DU CA *	144 815	100%	100%	TOTAL	143 711	100%	100%	TOTAL	139 929	100%	100%

* Chiffre d'affaires brut avant ristourne (Innelec Multimedia SA uniquement), chiffre d'affaires hors clients divers et hors catégorie PLV - Publicité sur le lieu de vente.

Ainsi, le poids des 10 premiers clients du Groupe est assez stable au cours des 3 derniers exercices. Néanmoins, il faut noter que le poids des premiers clients reste relativement important, conduisant le Groupe à poursuivre une stratégie visant la diversification de sa base de clientèle. Pour information, le Client n°1 est une centrale de référencement pour laquelle Innelec Multimédia livre et facture plus de 300 comptes indépendants.

Relations contractuelles - Facturation

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'un nombre important de contrats cadres, régissant les relations du Groupe avec ses clients. Ces contrats sont de manière générale conclus pour des durées d'une année. Ils prévoient les dispositions tarifaires applicables, et notamment les ristournes proposées en fonction du chiffre d'affaires réalisé auprès d'INNELEC MULTIMEDIA. Les délais de paiement des clients sont généralement compris entre 30 et 60 jours, sur la base de règlement des commandes par traites. Les contrats conclus indiquent par ailleurs, le cas échéant, les modalités d'application des reprises des produits invendus par INNELEC MULTIMEDIA.

Il convient par ailleurs de signaler qu'INNELEC MULTIMEDIA fait appel aux services de l'assurance Euler Hermes SFAC pour couvrir les risques portés par les créances clients du Groupe. Ainsi, pour tout nouveau client, une enquête auprès d'Euler Hermes SFAC est automatiquement réalisée et une demande d'encours effectuée. Pour les clients en dehors de cette garantie, les marchandises sont payées avant expédition ; pour les clients disposant de cette garantie, les marchandises sont livrées à hauteur de l'encours accordé. En fonction des cas (clients garantis ou non, dépassement de l'encours garanti), des provisions peuvent être passées, celles-ci étant largement réduites dans le cas où la créance client est garantie par Euler Hermes SFAC et présente un montant inférieur au seuil d'encours garanti (provision alors égale à 25 % du montant de la créance).

4.4.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion

✓ Les stocks

INNELEC MULTIMEDIA gère ses stocks sans risque excessif et aucune évolution significative n'est intervenue dans les conditions de stockage au cours de ces dernières années. Le Groupe dispose d'un stock correspondant à environ 35 jours (calculé selon la formule : Stock moyen * nombre de jour / achats consommés HT) d'activité sur les produits à commercialiser afin d'offrir à ses clients une très grande réactivité.

Au 31 mars 2013, les stocks de produits net représentaient 35 jours d'achats hors taxes calculés selon la formule : Stock moyen * nombre de jour / achats consommés HT), soit un montant net de 10,5 M€, sur un prix de revient des ventes total de 120 M€ au cours de l'exercice.

Les stocks sont assurés à leur valeur réelle (vol/incendie). Malgré cette politique et cette police d'assurance, la survenance d'un incendie serait susceptible d'entraîner une interruption totale ou partielle de l'activité de la Société pendant une période de quelques semaines, événement qui pourrait entacher la réputation de la Société et ses relations avec ses clients. Un tel événement pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société a ainsi jugé utile de souscrire une assurance dite Perte d'Exploitation.

Le risque de vol ou de détérioration de produits durant la période de stockage ou de transport est important du fait de la nature même des produits commercialisés. En conséquence, INNELEC MULTIMEDIA a pris toutes les mesures nécessaires visant à limiter ce risque : alarmes, surveillance des accès, gardiennage... Pour compléter cette protection dès la sortie des produits de l'entrepôt où ils passent sous la responsabilité du transporteur, INNELEC MULTIMEDIA a contracté une assurance Tous Risques auprès de SIACI, qui lui rembourse l'intégralité des dommages et vols causés aux produits pendant leur transport, y compris en cas de vol à main armée et d'opération de banditisme.

La Société accorde à certains clients importants des droits de retour de stock. Ce droit de retour de stock définit sur une période donnée (la durée du contrat, généralement 1 an), les produits éligibles au retour suivant leur nature ; ils peuvent en général être retournés dans les trois à six mois maximum. Le taux moyen autorisé est en général limité à 10% des achats des trois mois précédents. Sur douze mois, au 31 mars 2013, le taux de retour des produits invendus comparé au chiffre d'affaires du Groupe était de 8,13%, sur la base du chiffre d'affaires hors clients divers et hors catégorie PLV.

Chaque année, la Société reprend la totalité de la provision sur stocks de l'année précédente, et constitue une nouvelle provision qui est le reflet de l'état du stock à la date de clôture selon la méthode du prix moyen pondéré. Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2013, les provisions enregistrées représentaient environ 477 K€ pour une valeur brute de stocks de 11 M€. Les produits défectueux sont repris et renvoyés aux fournisseurs.

✓ *Leur gestion*

Même si le Groupe a réalisé des investissements relativement importants permettant une augmentation de ses capacités de traitement logistique (aménagement de locaux, convoyeurs, automates etc.), et même si INNELEC MULTIMEDIA estime être en mesure de préparer des commandes en temps réel, d'absorber les pointes de charges saisonnières ou journalières, des difficultés techniques et informatiques pourraient intervenir de manière ponctuelle et temporaire, conduisant la Société à ne pas être en mesure d'assurer la livraison d'une partie des commandes de ses clients.

Les ruptures de stocks, si elles sont générales, entraînent un décalage de consommation par les acheteurs car tous les acteurs subissent la rupture. Lorsque les ruptures de stocks sont ponctuelles, Innelec Multimedia peut, dans certains cas, s'approvisionner à l'étranger.

La rupture de stock, notamment durant la période de Noël, pourrait créer un certain manque à gagner pour la Société et une insatisfaction client préjudiciable.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Inversement, des approvisionnements trop importants et/ou une demande insuffisante pourraient augmenter le niveau des stocks à supporter par la Société, niveau qui, s'il n'était pas réduit rapidement, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, et sa capacité à réaliser ses objectifs.

S'agissant des risques d'obsolescence encourus par le Groupe, les produits obsolètes sont en général repris par les éditeurs.

4.4.4. Risques liés au renouvellement des accords de distribution conclus avec les éditeurs

Le rôle d'INNELEC MULTIMEDIA entre les éditeurs et les différents réseaux de distribution, présenté au paragraphe 6.1.1 du présent Document de référence, et la valeur ajoutée que représente la gestion commerciale et la distribution des produits que les éditeurs ne peuvent traiter et ne souhaitent traiter auprès d'une partie des réseaux de distribution français, impliquent que l'offre d'INNELEC MULTIMEDIA semble indispensable.

Les infrastructures techniques mises en place par le Groupe et l'expérience accumulée permettent à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir une prestation de grande qualité aux éditeurs et adaptée à un univers de clients que ceux-ci ne peuvent pas atteindre ou ne veulent pas atteindre faute de savoir-faire spécifique (gestion d'un grand nombre de références pour un grand nombre de clients). Ainsi, les éditeurs souhaitent déléguer une

partie de leurs démarches commerciales auprès de spécialistes pour les clients présentant des exigences ou particularités qu'ils ne peuvent satisfaire.

INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition des plus gros éditeurs une force de vente, un marketing et une organisation des ventes qui leur permet d'atteindre les 25 % de clients que les éditeurs ne souhaitent pas traiter directement. En effet, cette part de clients non visés de façon directe résulte de choix stratégiques de chacun des éditeurs, notamment pour des questions de taille, de savoir-faire ou encore de spécificités du revendeur. Ainsi, INNELEC Multimédia permet aux éditeurs, de livrer de façon indirecte et centralisée des revendeurs, grande distribution comprise, répondant ainsi à l'objectif de réduction des coûts des éditeurs et/ou fabricants clients du Groupe en supprimant tout ou partie de leur force de vente.

Par ailleurs, INNELEC MULTIMEDIA a des accords de distribution avec les 3 fabricants de consoles de jeux, leaders du marché. Ainsi, la Société distribue les consoles des groupes NINTENDO, SONY et MICROSOFT. Les accords de distribution ainsi que les relations avec ces fabricants sont identiques à ceux conclus avec les différents éditeurs, fournisseurs d'INNELEC MULTIMEDIA, et ce dans la mesure où ces fabricants de consoles de jeux et accessoires sont aussi éditeurs de jeux.

Enfin, il convient de préciser que concernant la garantie des appareils vendus, les accords de distribution prévoient que celle-ci soit assurée par les fabricants eux-mêmes.

La durée moyenne des accords de distribution éditeurs/fournisseurs est en général de 1 an bien que certains contrats soient pluriannuels. Les clauses de rupture anticipée, lorsqu'elles existent, sont des clauses standards (non exécution par l'une des parties de l'une de ses obligations) traditionnellement acceptées par la profession. Le Groupe privilégie la signature d'accords de distribution exclusive avec ses nouveaux fournisseurs.

La Société n'a pas mis en œuvre de mesure de gestion spécifique du risque de non renouvellement des accords de distribution.

Le changement de stratégie d'un ou plusieurs éditeurs et/ou fabricants qui souhaiteraient distribuer l'ensemble de leurs produits en direct auprès des revendeurs pourrait remettre en cause le niveau d'activité traité par le Groupe INNELEC MULTIMEDIA et avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe, notamment dans le domaine des consoles de jeux.

4.4.5. Risques liés à la dépendance envers des fournisseurs – prestataires de services

En dehors de la dépendance du Groupe aux éditeurs qui s'appuient sur INNELEC MULTIMEDIA pour commercialiser une part de leurs produits (cf. paragraphe précédent), la Société reste dépendante de certains prestataires, notamment sur les aspects logistiques (livraison des produits partout en France) et sur les développements techniques et informatiques à réaliser afin d'accroître la qualité des prestations du Groupe.

Le marché français de la logistique comprend aujourd'hui de nombreux intervenants susceptibles de fournir des prestations de qualité à la Société, dans des conditions de prix satisfaisantes. Ainsi, INNELEC MULTIMEDIA estime ce risque négligeable.

La Société renouvelle régulièrement ses équipements informatiques en faisant migrer toutes ses applications vers des ordinateurs et serveurs lui permettant d'être la plus efficace possible dans la gestion des différentes applications informatiques. Pour l'évolution de ses systèmes ou le développement de nouvelles applications, le Groupe a ainsi fait appel à des spécialistes (Orbyte - exploitation internet, Ysance développement internet, CSA - &Commando, &Commando CRM et &Commando Points de Vente et business intelligence et e-Themis - développement et exploitation de l'ERP). Le Groupe ne disposant pas en interne des ressources nécessaires au développement de ces outils, INNELEC MULTIMEDIA reste dépendant de ce type de sociétés, prestataires de services informatiques. Toutefois, le marché français dispose aujourd'hui d'une offre importante en termes de prestataires susceptibles de satisfaire les attentes d'INNELEC MULTIMEDIA en la matière. Au 31 mars 2013, les honoraires payés au CSA Consultant (Direction par intérim de CSA pour le service informatique) s'élèvent à 200.534 euros, en hausse par rapport à l'exercice précédent.

4.4.6. Saisonnalité de l'activité durant l'exercice

L'activité de la Société est marquée par une forte saisonnalité, la période de fin d'année calendaire restant une période très importante en termes d'activité (fêtes de Noël). En général, le 3^{ème} trimestre civil représente près 50% du chiffre d'affaires consolidé.

Cette saisonnalité est également inhérente aux dates de sorties des nouveaux jeux et nouvelles consoles qui traditionnellement se situent à la même période.

La Société n'a pas mis en œuvre de mesure spécifique pour faire face à cette saisonnalité, bien que le développement de sa gamme d'accessoires favorise à terme un lissage de la saisonnalité.

4.4.7. Risques liés à l'évolution du marché

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe en tant que distributeur restent des marchés de volumes caractérisés par une certaine déflation quant au niveau de prix de vente des produits (cf. section 6.2 du présent Document de référence). Même si les évolutions des technologies mises en œuvre permettent certains relais de croissance de l'activité, INNELEC MULTIMEDIA reste dépendante de l'évolution des prix des produits que le Groupe distribue.

Par ailleurs, comme indiqué dans la section 6.2 du présent Document de référence, les différents produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA souffrent de l'essor du piratage informatique, avec l'augmentation des capacités de transfert de données par Internet et notamment grâce à la diffusion des connexions haut débit. Cette pratique constitue clairement un manque à gagner pour INNELEC MULTIMEDIA en termes de produits que la Société aurait pu commercialiser au travers des réseaux de distribution clients du Groupe.

De la même façon, l'évolution du téléchargement légal ou des jeux en ligne pourrait avoir un effet défavorable sur l'évolution de la vente de produits dits « en boîte ».

La Société n'a pas pris de mesure spécifique pour faire face au risque évoqué ci-dessus.

4.4.8. Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de la nature des activités d'INNELEC MULTIMEDIA, il n'existe pas à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe.

4.4.9. Principaux risques spécifiques à la filiale XANDRIE

a) Risques liés au fonctionnement et au développement de la plateforme d'accès aux services de la Société

La Société est en train de finaliser la mise en place de sa plateforme technique d'accès en ligne. Cette dernière n'est pas encore totalement opérationnelle.

La livraison de la plateforme technologique de distribution dématérialisée de Xandrie devrait intervenir début 2014. Elle sera mise à disposition à titre de test d'un nombre restreint d'utilisateurs (phase bêta privée) puis ouverte au public (phase bêta ouverte) au printemps 2014.

Si lors de son démarrage public la plateforme devait ne pas être fonctionnelle, la Société pourrait prendre du retard sur son développement et la commercialisation de ses produits ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

En terme, d'évolution techniques potentiellement à envisager sur cette plateforme, compte tenu des objectifs de croissance du trafic internet communément admis en France et à l'international en nombre d'utilisateurs, la Société devra disposer des moyens nécessaires aux développements correspondants de la capacité de ses infrastructures d'accès. Il ne peut être garanti qu'elle pourra réaliser cet objectif.

A la date du présent Document de référence aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

b) Risques liés aux contrats avec les éditeurs de contenus et prestataires informatiques

Xandrie est en cours de discussion avec des éditeurs de contenus renommés pour la finalisation de contrats de fourniture de produits avant le lancement de sa plateforme. Si ces éditeurs de contenus sont connus et vraisemblablement prêts à s'inscrire dans la dynamique de développement de Xandrie, il se peut qu'ils ne souhaitent pas, ou pas tous, participer dès le début de la commercialisation par la Société des produits ou que les négociations prennent plus de temps qu'envisagé. Une telle situation pourrait induire l'absence de certains produits « phares » sur la plate-forme de Xandrie à son lancement et entraîner des conséquences défavorables significatives sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La majorité des contrats avec les prestataires informatiques relatifs à la mise en place, à la maintenance et aux potentiels développements futurs de la plate-forme ont été signés. Xandrie poursuit encore certains développements avant la réception finale de la plateforme.

Si les prestataires devaient manquer à leurs obligations ou arrêter leurs prestations auprès de la Société, Xandrie devrait les remplacer rapidement de façon à ne pas subir de retard dans son développement. Une telle situation pourrait entraîner des conséquences défavorables significatives sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

A la date du présent Document de Référence aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

c) Le modèle de développement de la Société dépendra de sa capacité (i) à imposer durablement la marque Allbrary dans le monde de la distribution dématérialisée, (ii) à faire preuve d'innovation dans ses offres et (iii) à résister à la concurrence

Le marché de la distribution dématérialisée comporte de nombreux acteurs disposant de marques bénéficiant d'une forte notoriété et de moyens financiers supérieurs à ceux de la Société.

Pour devenir un acteur significatif sur ce marché, la Société devra réussir à faire que le consommateur associe à sa marque des services et produits innovants. La Société devra faire face à la concurrence de distributeurs d'ores et déjà actifs sur le marché de la distribution dématérialisée, mais aussi de la concurrence qui résultera de l'apparition de nouveaux acteurs, notamment étrangers désireux de se positionner sur ce marché. Ces concurrents pourraient disposer d'une notoriété plus importante et de moyens supérieurs à ceux de la Société (capacité d'investissement et pouvoir de négociation avec les ayants droit notamment).

A la date du présent Document de Référence aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

d) Dépendance du développement de la Société vis-à-vis du marché de la distribution dématérialisée

La Société se positionne sur le marché de la distribution de contenus payants par internet. La croissance de l'activité de la Société dépendra du développement de ce marché. Ce marché devrait connaître une croissance importante liée au développement massif de l'Internet à haut débit et à la numérisation des contenus. Ces avancées technologiques devraient permettre l'accélération du développement de nouveaux modes de consommation de contenus payants

Il existe cependant plusieurs freins au développement de ce marché, dont les principaux sont les pratiques de piratage et le développement de contenus gratuits accessibles depuis Internet.

L'adoption par le législateur d'un dispositif de lutte contre le piratage (le « Dispositif Hadopi ») a renforcé les perspectives de développement du marché en s'attaquant à sa principale menace. La Société ne peut cependant pas garantir que le dispositif légal sera suffisant, ni qu'il sera suffisamment dissuasif, ni qu'il permettra de changer certaines pratiques liées au piratage ou au recours à des contenus gratuits. La stratégie de la Société, son développement et sa situation financière pourraient s'en trouver affectés. L'efficacité du Dispositif Hadopi et son impact sur le comportement des internautes étant encore difficilement mesurable.

Concernant l'extension des offres gratuites légales, la Société estime qu'il est peu vraisemblable que le marché publicitaire puisse totalement financer les besoins de production de contenus, et donc se substituer à l'ensemble des revenus provenant aujourd'hui de leur vente.

A la date du présent Document de Référence aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

e) Risque lié à la propriété intellectuelle

La Société s'appuiera sur un ensemble de protections légales et contractuelles en matière de droits d'auteurs, logiciels, marques et obligations de confidentialité pour protéger son activité, son savoir-faire et ses droits de propriété intellectuelle. La Société assurera la protection de diverses marques françaises et communautaires.

La Société n'est cependant pas en mesure de garantir la validité de ces titres ni que les mesures prises pour protéger ses droits de propriété ou son activité empêcheront toute appropriation illicite par des tiers de son savoir-faire et de son activité ni qu'il lui sera possible de détecter toute utilisation illégale et de prendre les mesures appropriées pour faire valoir ses droits de propriété intellectuelle. De plus, la Société n'est pas à même de certifier que ses concurrents ne développeront pas des technologies et des modèles qui seront substantiellement équivalents ou supérieurs aux siens.

En termes de droits d'auteur, l'obligation prise par la Société dans le cadre de ses contrats d'acquisition de contenus consistera à assurer et à garantir la rémunération des auteurs ou des sociétés de gestion collective mandatées par ces auteurs.

Dans ce cadre, la Société sera notamment tenue de produire, à destination des sociétés de gestion collective, les déclaratifs des revenus qu'elle aura encaissés au titre de l'exploitation (en location ou en vente) des œuvres et de procéder au règlement de la rémunération qui leur est due et qui est définie contractuellement.

A ce jour, aucun contrat n'a été mis en place. La Société devra provisionner les sommes qu'elle estimera devoir être reversées aux sociétés de gestion collective, mais n'aura pas de garantie que ces sommes seront suffisantes. Une telle hypothèse pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Enfin, la Société est propriétaire des marques essentielles à l'exploitation de son activité.

A la date du présent Document de Référence aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

f) Risques liés aux obligations de sécurité de l'information et des transactions sur internet

La nécessité de sécuriser l'information et les transactions sur Internet a été un obstacle important au développement de l'Internet en général. L'utilisation de l'Internet pourrait diminuer si le niveau de protection des transactions atteint devait s'avérer insuffisant ou baisser. La Société a souhaité garantir la fiabilité de son système de sécurité et réduire les problèmes que pourraient causer un défaut de sécurité ou une violation du système de sécurité. Des personnes non autorisées pourraient tenter de pénétrer le système de sécurité du réseau de la Société. Si elles y parvenaient, ces personnes pourraient s'approprier des informations privilégiées sur les utilisateurs des services de la Société ou causer des interruptions de service. Bien que la Société ait mis en place les mesures nécessaires pour se protéger contre de telles attaques, notamment en faisant conserver les données bancaires des utilisateurs de ses services par une société tierce reconnue spécialisée dans la conservation sécurisée de données bancaires, rien ne permet de garantir que de telles tentatives ne causeraient pas de dommages. En conséquence, la Société pourrait être obligée d'augmenter ses dépenses et ses efforts pour se protéger contre de tels risques ou en diminuer les effets, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa capacité à réaliser ses objectifs.

A la date du présent Document de Référence aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

g) La Société pourrait ne pas disposer des financements nécessaires au développement de ses activités

La Société pourrait ne pas obtenir les financements nécessaires au développement de ses activités, en particulier compte tenu de l'environnement actuel du marché du crédit. Dans une telle hypothèse, la Société pourrait se retrouver dans l'incapacité de mettre en œuvre sa stratégie conformément aux objectifs de croissance qu'elle s'est fixée, de s'adapter aux évolutions de son marché et des conditions économiques, ou de faire face de façon effective à la concurrence.

De façon à assurer ses besoins de trésorerie sur 12 mois la Société a réalisé le 22 mai 2013 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription auprès de ses actionnaires pour un montant de 2.105 K€.

Si ces mesures devaient néanmoins être insuffisantes, la Société devrait de nouveau faire appel à ses actionnaires actuels puis éventuellement à d'autres investisseurs.

A la date du présent Document de Référence la Société a souscrit un emprunt daté de août 2012 auprès du CIC pour un montant de 300K€ sur une durée de 5 ans à un taux d'intérêt fixe de 3,5% par an et un emprunt de 500K€ daté du 08 Avril 2013 auprès de la Banque Populaire sur une durée de 5 ans au taux fixe de 3,55%.

4.5. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clefs

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'une organisation opérationnelle et des savoir-faire nécessaires au développement de ses activités (principalement Directeurs des ventes, Business Units managers, Directeur Logistique et Directeur administratif et financier). La croissance de la société et ses succès commerciaux résultent de l'implication de ce management et plus généralement de l'ensemble des équipes qui composent la Société.

Même si certaines personnes venaient à quitter la Société, INNELEC MULTIMEDIA considère aujourd'hui qu'une part importante des fonctions assumées par ces personnes, y compris par les cadres dirigeants, pourrait l'être par d'autres collaborateurs, après une période de formation et d'adaptation selon les fonctions concernées.

La Société INNELEC MULTIMEDIA dispose d'une direction concentrée au niveau des postes de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, fonctions toutes deux occupées par Monsieur Denis THEBAUD, en marge des préconisations de la loi NRE visant la séparation effective de ces deux postes. Il est toutefois précisé que Monsieur Denis THEBAUD est actionnaire de référence de la Société, gage de son engagement pour accompagner la croissance de la Société à moyen terme.

4.6. Risques juridiques et réglementaires

Les réglementations applicables à la Société sont exposées ci-après :

I – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard du dispositif GALLAND – DUTREIL – CHATEL.

De par son activité de grossiste, la société INNELEC MULTIMEDIA est soumise au dispositif juridique applicable aux relations commerciales.

Ce dispositif comprend les dispositions de :

- la loi du 1^{er} juillet 1996 (Loi Galland) qui visait à améliorer la transparence et la loyauté des transactions commerciales et à rééquilibrer les rapports entre fournisseurs et distributeurs ;
- la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques qui avait pour objectif de moraliser les pratiques commerciales ;
- la loi du 2 août 2005 (loi Dutreil) qui a réformé la loi Galland avec pour objectif de réduire les marges arrière, a apporté une nouvelle définition du seuil de revente à perte ;
- la circulaire du 8 décembre 2005 relative à l'application de la loi Dutreil ;
- la loi du 3 janvier 2008 (loi Chatel) qui prolonge la réforme de la loi Galland engagée par la loi Dutreil, et ce afin d'accélérer le processus de baisse des prix dans la grande distribution.

La société INNELEC MULTIMEDIA est donc attentive au respect des dispositions légales définies par :

- l'article L 441-6 du Code de Commerce qui fait prévaloir les Conditions Générales de Vente comme socle de la négociation commerciale et qui précise les conditions d'une éventuelle différenciation tarifaire en cas de contrepartie justifiée ;
- l'article L 441-7 du Code de Commerce qui définit les services de coopération commerciale et les services distincts de cette coopération commerciale, qui peuvent justifier une contrepartie financière à la condition de faire l'objet de contrats soumis à un formalisme précis ;
- l'article L 442-2 du Code de Commerce qui fixe les nouvelles modalités de calcul du seuil de revente à perte depuis le 1^{er} janvier 2006, modalités une nouvelle fois modifiées dans le cadre de la loi Chatel de janvier 2008.

II – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard du dispositif D3E (éco-contribution)

Le décret n° 2005 – 829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, a transposé en droit français les dispositions de plusieurs Directives européennes.

Cette nouvelle réglementation a instauré une éco-contribution payée par le consommateur à compter du 15 novembre 2006.

INNELEC MULTIMEDIA verse à Ecosystème (un des organismes coordonnateurs agréés) une contribution financière sur les produits importés par INNELEC MULTIMEDIA.

Cette éco-contribution est facturée à chacun des clients revendeurs à charge par ce revendeur de refacturer lui-même cette éco-contribution au consommateur final.

Il convient de préciser que l'activité d'INNELEC MULTIMEDIA est soumise à une réglementation qui fait l'objet de fréquentes évolutions.

4.7. Assurances et couverture des risques

La politique d'INNELEC MULTIMEDIA en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur l'ensemble des risques significatifs auxquels elle est susceptible d'être exposée. Les assurances en cours couvrent les biens, la responsabilité civile des sociétés du Groupe, selon des conditions habituellement appliquées dans la profession.

Polices en vigueur au 31 mars 2013

Nature de la police d'assurance	Assureur Courtier	Objet	Montant de la couverture
Assurance Vie	LA MONDIALE	Garantie en cas d'incapacité, d'invalidité, de décès et de vie	240 400,00 €
Responsabilité Civile	ALLIANZ	Dommages survenus Avant & Après livraison de produits et/ou achèvement des travaux; Protection pénale et Recours.	6 100 000,00 €
Responsabilité Dirige:	AIG EUROPE	Responsabilité civile des dirigeants; Remboursement de la société souscriptrice; Défense civile et défense pénale des dirigeants	10 000 000,00 €
Bris Machines	ALLIANZ	Bris de machines et/ou du matériel informatique; Catastrophes Naturelles; Frais de reconstitution des informations; Frais supplémentaires d'exploitation pour le matériel de traitement de l'information.	1 221 016,00 €
Multirisque Industriel	ALLIANZ	Incendie et Risques Annexes; Pertes d'Exploitation après Incendie et Risques Annexes; Vol; Bris des Glaces;	46 000 000,00 €
Salons Expositions	ALLIANZ	Objets exposés (hors objets de valeur, objets précieux et tout matériel hi-fi), Evénements garantis d'office, Pertes indirectes)	16 000,00 €
Crédit Clients	Euler Hermès SFAC	Garantie des risques liés aux pertes subies du fait de l'insolvabilité de clients.	6 771 120,00 €
Crédit Clients	Euler Hermès SFAC	Risques liés aux exportations de marchandises d'origine étrangère (notamment les logiciels et matériels pour micro informatique)	0,00 €
Auto Collaborateurs R.	ALLIANZ	Responsabilité civile, défense, recours, vol et incendie	15 245,00 €
Véhicules	ALLIANZ	Responsabilité civile, dommages tous accidents, Vol, incendie & forces de la nature, catastrophes naturelles, bris de glaces, défense recours, corporelle conducteur, assistance, équipement du véhicule	230 000,00 €
Véhicules	ALLIANZ	Responsabilité civile, dommages tous accidents, Vol, incendie & forces de la nature, catastrophes naturelles, bris de glaces, défense recours, corporelle conducteur, assistance, équipement du véhicule	250 000,00 €
Chariot élévateur	ALLIANZ	Responsabilité civile et défense pénale et recours, vol, incendie, tempêtes, catastrophes naturelles, bris de glace	24 980,00 €
Chariot élévateur	ALLIANZ	Responsabilité civile et défense pénale et recours, vol, incendie, tempêtes, catastrophes naturelles, bris de glace	24 000,00 €
Transport de marchandises	SIACI	Dommages et pertes garantis du matériel ainsi que les pertes de poids ou de quantités subies par les marchandises assurées	1 000 000,00 €

Ces polices d'assurance concernent la société mère.

Il convient par ailleurs de préciser qu'INNELEC MULTIMEDIA dispose également, pour 3 magasins Virtua et 4 magasins Ultima, d'un contrat d'assurance multirisques professionnelle.

Ces contrats ont été souscrits auprès d'Allianz et d'AXA et couvrent, entre autres, les pertes d'exploitation, la responsabilité civile professionnel, les catastrophes naturelles, les incendies, etc.

Le total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurances du Groupe en vigueur au cours de l'exercice clos au 31 mars 2013 s'est élevé à 725,7 K€, à comparer aux 723,6 K€ comptabilisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 (y compris assurance crédit clients Euler Hermes SFAC représentant une part significative de l'ensemble des primes versées).

Vie des polices

La Direction Administrative et Financière est chargée de la gestion des dossiers au quotidien et d'informer le courtier en assurances de toute modification notable soumise à déclaration immédiate. Au terme de chaque année, les polices font désormais l'objet de mises à jour et de renégociations.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance de la Société, exclu de sa politique de couverture en la matière.

4.8. Autres risques

Aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-avant.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur

5.1.1.1. Dénomination Sociale (article 3 des statuts)

La dénomination de la société est INNELEC MULTIMEDIA, en abrégé I.M.M.

5.1.1.2. Siège Social (article 4 des statuts)

Le siège social de la société est fixé au :

45 Rue Delizy
Centre d'activités de l'Ourcq
93 692 Pantin cedex
Téléphone : +33 1 48 10 55 55
Télécopie : +33 1 48 91 29 12

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 327 948 626.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société

5.1.3.1. Date de constitution

INNELEC MULTIMEDIA a été constituée le 30 août 1983.

5.1.3.2. Durée de vie (article 5 des statuts)

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux présents statuts.

5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement une société anonyme qui sera régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

INNELEC MULTIMEDIA est une société de droit français, régie par la loi du 24 juillet 1966.

5.1.5. Exercice Social (article 5 des statuts)

Chaque exercice social commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars.

5.1.6. Historique de la Société

En juin 2000, INNELEC MULTIMEDIA se renforce dans le domaine de la distribution de logiciels, son cœur d'activité, avec l'acquisition de VIRTUA. De même, en janvier 2001, le Groupe fait l'acquisition de la société ULTIMA GAMES (anciennement YTC).

A l'origine positionné sur les produits logiciels de loisirs et professionnels, INNELEC MULTIMEDIA se lance en mars 2001 dans la distribution de DVD vidéo.

En juillet 2003, INNELEC MULTIMEDIA rachète à la barre du Tribunal l'entreprise DIFINTEL, entreprise grossiste en jeux vidéo, société alors en situation financière difficile (plan de cession).

En juin 2004, INNELEC MULTIMEDIA cède sa filiale INNELEC BELGIUM, la société ne correspondant plus alors à la stratégie de développement du Groupe.

En décembre 2005, le Groupe fait l'acquisition de la marque Stratagames ainsi que de 6 fonds de commerce, appartenant à la société du même nom.

Au deuxième trimestre 2006, INNELEC MULTIMEDIA a pris une participation minoritaire au capital de la société AS DE COM - société spécialisée dans l'organisation et la gestion d'événements dans l'univers des jeux vidéo. Cette société a été créée par l'ancienne directrice marketing du Groupe INNELEC MULTIMEDIA (Madame Corinne PICO). Cette participation présente, pour le Groupe, l'avantage de disposer de retour d'expérience de haut niveau dans l'univers des jeux vidéo et d'un soutien pour ses prochaines campagnes marketing.

En octobre 2006, INNELEC MULTIMEDIA crée la société Innowear, société basée en Suisse dont INNELEC MULTIMEDIA détenait alors 85 % du capital. Cette société avait vocation à développer des accords visant l'exploitation de licences sur le thème des jeux vidéo (fabrication de produits dérivés). Suite à des mesures de remises en ordre prises en 2009, INNELEC MULTIMEDIA a repris 100% d'Innowear. Cependant, devant les difficultés persistantes de la société, la décision d'arrêter complètement l'activité a été prise lors du conseil de juillet 2009.

En décembre 2006, INNELEC MULTIMEDIA reprend le fonds de commerce de la société CV Distribution (société spécialisée dans la distribution de CD Audio sur le Nord de la France).

Courant 2007, alors que l'activité du Groupe connaît une croissance notable, INNELEC MULTIMEDIA réalise deux opérations d'acquisition :

- en avril 2007 : achat de la société JC CENTRALE, société de marketing et de négoce, regroupant un réseau d'une quarantaine de points de vente, renforçant ainsi le réseau des licenciés de marque du groupe, aujourd'hui regroupé sous la marque signature Jeux vidéo & Co et comptant 166 magasins au 31 mars 2011 ;
- en novembre 2007 : acquisition d'un fonds de commerce à Blois, permettant au Groupe de disposer de 16 magasins en propre, sous les marques Virtua, Ultima ou encore Difintel.

Courant 2008 INNELEC MULTIMEDIA a continué de progresser dans ses grands axes stratégiques avec notamment l'extension du réseau Jeux Vidéo and Co : signature avec le groupe Caillé pour l'ouverture de 5 points de vente à La Réunion.

Par ailleurs, le Groupe a signé un accord exclusif avec le Groupe Darty portant sur la distribution de jeux vidéo et accessoires.

Courant 2009, INNELEC MULTIMEDIA continue d'étendre le parc de magasins du réseau Jeux Vidéo and Co et procède au rachat de 5 magasins Ultima, à Brest, Nogent sur Marne, Tours, Châtellerauld, et Blois.

Courant 2010, INNELEC MULTIMEDIA décide de ne plus acquérir de nouveaux magasins en propre et cède des magasins parisiens.

En avril 2011, INNELEC MULTIMEDIA acquiert une partie du fonds de commerce de son confrère DEG MULTIMEDIA afin de renforcer son potentiel humain mais surtout sa position sur plusieurs segments de clientèle : les grandes surfaces spécialisées, le commerce de proximité, les sites internet, la vente à distance et l'export. L'activité reprise a eu un impact positif immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat 2011-2012 d'INNELEC MULTIMEDIA.

Au 31 mars 2013 le Groupe dispose de 7 magasins détenus en propre : 4 magasins Ultima, et 3 magasins Virtua.

Au cours de l'exercice 2012/2013, Innelec Multimédia a apporté à sa filiale Xandrie, qu'elle détient à 100%, sa branche d'activité numérique comprenant l'ensemble des investissements liés à cette activité.

L'apport s'est réalisé à la valeur nette comptable en date du 1^{er} avril 2012 soit 1 840 876 €.

Cette apport a été autorisé par le Conseil d'administration du 27 mars 2012 et approuvé par l'AGE du 14 décembre 2012.

Innelec Multimedia souhaitant opérer une scission de Xandrie au travers d'une distribution de dividende exceptionnel par versement des titres Xandrie détenus (avec option en numéraire), y compris ceux reçus en rémunération de l'apport, et ce sous condition suspensive de l'accord du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie sur l'application à cette opération du paragraphe 2 de l'article 115 du Code Général des Impôts permettant de bénéficier du régime de faveur apport-scission. A cette fin, la Société avait obtenu un visa auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie n'ayant pas donné son accord pour que l'opération bénéficie du régime de faveur, la distribution des actions Xandrie aux actionnaires d'Innelec Multimedia n'a pas été réalisée.

Le conseil d'administration du 30 avril 2013 de Xandrie a décidé de lancer une augmentation de capital en vue de financer le développement de son activité.

Le conseil d'Administration de la société Innelec Multimédia qui s'est tenu le même jour a décidé de ne pas souscrire à cette augmentation de capital.

A l'issue de cette opération, dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'Administration de Xandrie du 11 juin 2013, le capital de Xandrie s'élève à 3 577 617 € divisé en 3 577 617 actions de 1 € de nominal. La société Innelec Multimédia détient désormais 48,83 % du capital de Xandrie.

Le conseil d'administration d'Innelec Multimédia poursuit par ailleurs ses réflexions en vue de mener à bien le projet de scission des deux activités : Distribution Physique (Innelec Multimédia) et Distribution Digitale (Xandrie).

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2013
Investissements incorporels	897	4 651	2 370
Investissements corporels	344	397	228
Investissements financiers	263	63	9
TOTAL	1 504	5 111	2 607

De manière générale, les investissements de la Société sont relativement limités et financés sur fonds propres et endettement moyen terme. Ils correspondent quasiment exclusivement aux infrastructures techniques et logistiques liées au développement de la Société.

Sur l'exercice 2010-2011, les investissements du Groupe correspondent principalement aux infrastructures techniques et logistiques liées au développement de la Société.

Le poste investissement incorporel est constitué à hauteur de 478 K€ par la plate-forme internet. Par ailleurs, le poste est constitué de logiciels développés pour le compte du Groupe INNELEC MULTIMEDIA et non mis en service au 31 mars 2011.

Au cours de l'exercice, le Groupe a acquis des participations à hauteur de 1,47% chez Numecent Holding (anciennement Acresail Limited) pour un montant de 263K€

Sur l'exercice 2011-2012, Innelec a investi plus de 5M€, tant sur l'activité de vente de produits physiques que sur l'activité de vente de produits dématérialisés.

Innelec Multimedia a notamment acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur de 3,06 M€ (dont complément de prix basé sur la meilleure estimation de la société).

Cette acquisition d'une partie du fonds de commerce de son confrère DEG MULTIMEDIA a été réalisée afin de renforcer sa position sur plusieurs segments de clientèle : les grandes surfaces spécialisées, le commerce de proximité, les sites internet, la vente à distance et l'export. Au final, la valeur d'acquisition a été de 3,3 M€.

Sur l'exercice 2012-2013, les investissements du Groupe touchent principalement aux infrastructures techniques et logistiques à hauteur de 164K€, pour 149K€ au développement des bornes Virtual Kiosk permettant à un client final d'effectuer une commande et de réceptionner cette dernière le lendemain sur le lieu où se situe la borne et pour 53K€ au développement du site internet Virtual Access à destination des clients professionnels du Groupe. Enfin la participation dans le capital de la Société Xandrie a augmenté de 1,84M€ dans le cadre de l'opération d'apport réalisée en décembre 2012.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Depuis le 31 mars 2013 de nouveaux investissements relatifs à l'activité de plateforme de vente de produits dématérialisés sont en cours. Ils représentent à la date du présent Document de référence plus de 1 380 K€.

5.2.3. Politique future d'investissements

INNELEC MULTIMEDIA ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

Les investissements susceptibles d'intervenir sur l'exercice 2013-2014 seront du même ordre que l'exercice 2012-2013 et concerneront majoritairement le développement informatique, l'acquisition et la mise à jour du parc informatique, le renouvellement du mobilier de bureau ou divers équipements.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

INNELEC MULTIMEDIA est un distributeur spécialisé dans les domaines des logiciels de loisirs pour PC et Mac (jeux, éducatifs, culturels, vie pratique), de consoles, jeux pour consoles et accessoires, des logiciels professionnels, des DVD vidéo et des collecteurs (cartes, figurines). Le Groupe a accru son portefeuille de produits distribués en développant également une offre dans le domaine du CD audio, lui permettant ainsi de disposer d'une offre exhaustive à destination plus particulièrement des réseaux de supermarchés. Au 31 mars 2013, le Groupe a distribué ses produits auprès de 2 512 comptes clients actifs.

Le Groupe se veut ainsi le distributeur de tout produit de tout éditeur vers tous les canaux de distribution envisageables, en France, particulièrement.

INNELEC MULTIMEDIA ne souhaite cultiver de dépendance particulière ni avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs, ni avec l'un ou l'autre de ses clients. Ainsi, le Groupe n'oriente pas sa stratégie vers la définition d'accords exclusifs, mais plutôt sur un service très ouvert sans contrainte significative pour les éditeurs ou pour les revendeurs.

INNELEC MULTIMEDIA vend un catalogue de près de 10 980 références publiées par la quasi-totalité des éditeurs intervenant sur ce marché. Alors que pour une partie de leurs ventes, ces derniers commercialisent en direct leurs produits et services auprès de leurs clients, les éditeurs souhaitent déléguer une partie de leurs démarches commerciales auprès de spécialistes pour les clients présentant des exigences ou particularités qu'ils ne peuvent satisfaire. La part estimée de chiffre d'affaires des éditeurs ainsi confiée à des prestataires spécialisés en distribution est d'environ 25 % du chiffre d'affaires global des éditeurs. Les infrastructures techniques mises en place par le Groupe et l'expérience accumulée permettent à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir une prestation de grande qualité aux éditeurs et adaptée à un univers de clients que ceux-ci ne peuvent pas atteindre ou ne veulent pas atteindre faute de savoir-faire spécifique (gestion d'un grand nombre de références pour un grand nombre de clients).

Par ailleurs, certains intervenants plus modestes du marché de l'édition peuvent faire appel à des distributeurs spécialisés pour la commercialisation de l'intégralité de leur chiffre d'affaires, ceux-ci ne disposant pas de service de distribution propre.

Les prestations d'INNELEC MULTIMEDIA correspondent ainsi à un véritable prolongement de la démarche commerciale des intervenants éditeurs du secteur, voire à une totale substitution de leur force commerciale pour certains.

INNELEC MULTIMEDIA est un intervenant majeur du marché de la distribution spécialisée des produits multimédia et de loisirs en France. Le tableau suivant présente son évolution :

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2013
Chiffre d'affaires	145 498	144 267	141 056
Résultat opérationnel courant	1 395	1 611	1 456
Marge opérationnelle	1,0%	1,1%	1,0%
Résultat financier	(314)	(451)	(402)
Résultat part du Groupe	703	722	622

Le Groupe affiche aujourd'hui l'une des plus larges gammes de produits distribués en France (Commerces de proximité, revendeurs spécialisés, grande distribution, multi spécialistes etc.). La clientèle du Groupe affiche une très grande récurrence, ces intervenants étant idéalement servis par un Groupe tel qu'INNELEC MULTIMEDIA sachant gérer et délivrer un très grand nombre de références issues d'un panel d'éditeurs très divers. Seuls quelques clients isolés ont mis fin à leurs relations avec INNELEC MULTIMEDIA.

6.1.1. Les activités d'INNELEC MULTIMEDIA et son organisation

INNELEC MULTIMEDIA est principalement aujourd'hui un distributeur de logiciels et d'accessoires pour le grand public et pour les professionnels. Ainsi, le Groupe achète auprès des éditeurs les produits qui sont ensuite revendus auprès de revendeurs en relation directe avec les clients finaux que sont les particuliers et les professionnels (de type TPE ou PME).

L'objectif de la Société est donc de maximiser le service et l'apport de valeur ajoutée dans la prestation proposée aux éditeurs afin d'ouvrir plus largement le différentiel de prix entre le coût d'achat des marchandises achetées par INNELEC MULTIMEDIA et le prix de vente de ces mêmes produits aux revendeurs.

Le chiffre d'affaires réalisé selon la typologie de clients est précisé ci-après.

	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2013
Chiffre d'affaires (M€)	145,5	144,3	141,1
Commerces de proximité et revendeurs traditionnels	34,2%	29,9%	25,7%
Grande distribution et grands magasins	58,1%	62,2%	65,8%
Multispécialistes	5,9%	5,7%	4,3%
E-Commerce et vente à distance	1,8%	2,2%	1,9%
Autres canaux de distribution	N/A	N/A	2,3%

Il est à noter une évolution à la hausse régulière de la part du chiffre d'affaires réalisée auprès de la grande distribution et des grands magasins. Ce marché est en effet une réelle opportunité pour INNELEC MULTIMEDIA dans la mesure où ces clients sont généralement très décentralisés (Intermarché, Hyper U, Leclerc, ...), et ont donc besoin de prestataires spécialisés tels qu'INNELEC MULTIMEDIA leur permettant de disposer d'un sourcing de très grande qualité en terme de largeur de la gamme de produits proposés et de couverture de l'ensemble de l'univers des éditeurs. Cette opportunité est l'un des axes de développement stratégique actuel du Groupe, avec en particulier le renforcement de l'offre produits sur le DVD Vidéo et sur le CD audio afin d'offrir à ces clients une offre exhaustive à destination des particuliers. Conjuguée à la montée en puissance de ce segment Grande distribution en terme de prise de part de marché au sein des grands distributeurs en France, la mise en œuvre de cette stratégie devrait conduire à une poursuite de cette hausse régulière du poids de la grande distribution dans les ventes d'INNELEC MULTIMEDIA. Le Groupe estime que l'évolution de la part de son chiffre d'affaires réalisée auprès de la grande distribution et des grands magasins constitue un levier important de son développement, ses prestations étant basées sur un rapport régulier de son offre au volume de chiffre d'affaires réalisé auprès de chaque client.

Le Groupe est également distributeur auprès d'un réseau de revendeurs spécialisés qu'INNELEC MULTIMEDIA a fédéré sous la marque signature Jeux vidéo & Co, réseau disposant de 143 points de vente au 31 mars 2013. A noter qu'une partie de ce réseau Jeux Vidéo & Co est détenue en propre par le Groupe (7 magasins au 31/03/2013 – cf. chapitre 7 du présent Document de référence, magasins en propre ayant réalisé au cours de l'exercice clos au 31 mars 2013 environ 3.3 M€ de chiffre d'affaires).

ROLE D'INNELEC MULTIMEDIA SUR SON MARCHÉ :

✓ Rôle auprès des éditeurs

A côté des grands éditeurs d'importance internationale qui gèrent eux mêmes la distribution de leurs produits (pour environ 75% de leur activité), le marché a donné naissance à un grand nombre de petites ou moyennes maisons d'édition qui n'ont pas la surface financière nécessaire pour mettre en place un service de diffusion satisfaisant.

Dans un tel contexte, INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition des plus gros éditeurs une force de vente, un marketing et une organisation des ventes qui leur permet d'atteindre les 25 % de clients qu'ils ne peuvent gérer de façon économique en direct. Aux plus petits d'entre eux, INNELEC MULTIMEDIA assure l'accès à l'ensemble des revendeurs et notamment aux plus gros revendeurs qui ont des demandes spécifiques.

✓ *Rôle auprès des revendeurs*

Les produits sont vendus au public, non seulement par des grandes chaînes de distribution, mais également par des revendeurs de taille modeste qui souhaitent s'appuyer sur les capacités d'analyse du marché d'INNELEC MULTIMEDIA et sur ses stocks importants disponibles immédiatement.

La structure du marché impose aux clients d'avoir un grand nombre de fournisseurs. Ces multiples interlocuteurs travaillent avec des méthodes différentes, exigent des conditions de paiement particulières, requièrent un minimum de commandes, etc.

INNELEC MULTIMEDIA offre à ses clients la possibilité de bénéficier des conseils d'un interlocuteur unique, de regrouper leurs achats, d'avoir des conditions standardisées, etc. Ils sont ainsi assurés de pouvoir se consacrer pleinement à leurs propres clients, en vendant les meilleurs produits et en travaillant en flux tendus.

INNELEC MULTIMEDIA peut décliner également toute une série de services particulièrement ciblés qui vont du merchandising à la gestion complète d'un rayon en passant par la formation des vendeurs ou l'organisation d'opérations promotionnelles.

Auprès des revendeurs indépendants ne disposant pas d'une marque nationale, INNELEC MULTIMEDIA a développé ses propres marques (Virtua, Ultima, Difintel et JE Console), marques aujourd'hui regroupées sous une marque signature : Jeux vidéo & Co. Ces marques, que le Groupe licencie à ces revendeurs indépendants, leur permettent de bénéficier d'un appui marketing (catalogues, sites internet, actions de promotion et publicité, études et veilles de marché,...) et de la fourniture de logiciels informatiques leur permettant d'améliorer leur fonctionnement (logiciel & Commando Points de vente – cf. paragraphe « L'informatique » présenté dans les pages suivantes).

✓ *La valeur ajoutée apportée par INNELEC MULTIMEDIA*

La valeur ajoutée d'INNELEC MULTIMEDIA s'exerce dans quatre domaines principaux :

- le marketing : conseil, information, préconisation des produits au travers de différents catalogues ou d'un accès internet présentant les sorties de produits à venir et les produits disponibles (catalogues Avant-Première, magazines Jeux Vidéo & Co et Impact Multimedia), et, en conséquence, les quantités et types de produits à commander auprès de la Société, et une bonne vision globale du marché (risque de cannibalisation entre différents jeux ayant le même thème dont la sortie est prévue au même moment, ...),
- la vente : diffusion des tarifs, contacts avec les clients, prise de commandes,
- la diffusion et la gestion logistique : distribution des produits en quantités limitées dans de nombreux points de vente, livraison sous 24 heures, reprise des invendus,
- la gestion financière : surveillance du crédit client, et recouvrement des fonds.
- Deux de ces domaines sont plus orientés vers le service aux revendeurs : le marketing et la vente ; les deux autres sont tournés vers les éditeurs : la diffusion / logistique et la gestion financière.
- Plus particulièrement, la valeur ajoutée apportée par le Groupe s'exprime par les outils Virtual Access et Virtual Shopping mis à disposition des clients et des fournisseurs d'INNELEC MULTIMEDIA.
- l'outil Virtual Access correspond au portail d'accès Internet d'INNELEC MULTIMEDIA et permet aux clients du Groupe d'y trouver, 24 h sur 24, le catalogue des produits distribués, présents et à venir, leurs prix d'achat, leurs disponibilités, des dossiers thématiques liés à l'actualité, un planning des sorties à venir, ou encore des outils d'aide à la vente (Top des ventes, Avant-Première etc.). Au-delà de ces fonctions, Virtual Access donne ainsi notamment la possibilité aux clients du Groupe de passer des commandes en ligne, de les gérer et de les suivre en direct.
- l'application Virtual Shopping correspond à un ensemble de tableaux de bord destinés à permettre aux clients du Groupe de suivre et de piloter leur niveau d'activité commerciale avec INNELEC MULTIMEDIA. Ces tableaux présentent ainsi des informations, mises à jour quotidiennement, selon des thèmes précis (chiffre d'affaires réalisé, produits réservés, taux de retour, achats ou encore recommandation d'achats...).

Enfin, INNELEC MULTIMEDIA a mis en place des Business Units dont l'objectif est de centraliser l'ensemble de la relation entre le fournisseur et INNELEC MULTIMEDIA, que ce soit pour les achats, pour la gestion des stocks, la construction des opérations commerciales et marketing et l'interface de l'équipe de vente.

La chaîne de valeur ainsi créée par INNELEC MULTIMEDIA pour le compte des éditeurs et des revendeurs est importante, avec une valeur ajoutée induite par une information de qualité sur les produits et les prévisions et anticipations de vente, par une gestion optimale des contraintes logistiques liées à une gamme extrêmement large de produits, par un partage des risques (gestion des invendus, des retours), par la qualité des reportings fournis aux éditeurs.

ORGANISATION OPERATIONNELLE :

✓ *Organisation commerciale*

Le service ventes INNELEC MULTIMEDIA est organisé autour de canaux de distribution. L'objectif est d'assurer un meilleur service à la clientèle (existante ou à conquérir), et de renforcer l'efficacité commerciale en optimisant les synergies entre les équipes commerciales itinérantes et sédentaires du Groupe.

Concernant les activités de publication papier et Internet, INNELEC MULTIMEDIA a décidé de focaliser ses efforts sur la finalisation de 3 sujets :

- la réalisation des sites pour les enseignes du Groupe,
- l'ouverture d'INNELEC MULTIMEDIA à la vente en ligne de produits physiques et dématérialisés
- la poursuite de l'évolution des catalogues diffusés pour que le Groupe conserve son avance sur le sujet.

3 Business Units, couvrant chacune un ou plusieurs univers connexes, regroupent l'ensemble des relations entre les fournisseurs et INNELEC MULTIMEDIA, que ce soit pour les achats, la gestion des stocks, la construction des opérations commerciales et marketing, et l'interface de l'équipe de vente.

- Business Units 1 Grand Public : Jeux vidéo, jeux PC, logiciels culturels éducatifs, consoles et accessoires officiels.
- Business Units 2 Accessoires : Accessoires PC, consoles accessoires constructeurs tiers, tablettes, accessoires mobilité, casques audio.
- Business Units 3 Pro Logiciels professionnels, DVD et CD audio : DVD vidéo, Blu-Ray disc et CD audio.

Cette organisation a pour objectif de permettre une meilleure centralisation de l'information et de la prise de décision. Elle doit ainsi favoriser le développement des relations commerciales du Groupe.

✓ *Informatique, logistique, contrôle interne et services comptables et financiers*

L'informatique :

La Société renouvelle régulièrement ses équipements informatiques en faisant migrer toutes ses applications vers des ordinateurs et serveurs lui permettant d'être la plus efficace possible dans la gestion des différentes applications informatiques afin de gérer ses activités, notamment en termes de gestion de l'information relative aux stocks et aux relations clients.

Ainsi, afin de doter sa force de vente et ses clients d'outils informatiques d'aide à la vente toujours plus performants et efficaces, INNELEC MULTIMEDIA a fait développer un logiciel : &Commando. Ce logiciel existe en plusieurs versions, adaptées à des besoins différents :

- &Commando : premier maillon de la chaîne &Commando, cette application dédiée aux commerciaux itinérants du Groupe leur permet, grâce à leurs ordinateurs portables, de saisir des commandes et des demandes d'autorisations de retour, directement depuis le point de vente, tout en disposant d'informations précises sur les stocks disponibles, et sur les produits que la Société souhaite mettre en avant (via des sélections de produits, appelées collections). Ces commandes et demandes de retour sont ensuite directement intégrées en temps réel dans le logiciel ERP, via une liaison Internet (Wifi, 3G, EDGE, GPRS ou autres disponibles).
- &Commando CRM : destiné à l'ensemble de l'équipe commerciale, ce module est dédié à la gestion de la relation client, et permet d'optimiser l'action commerciale, ainsi que les synergies entre les équipes

sédentaires, itinérantes, comptabilité et service client. &Commando CRM permet notamment la gestion des plannings d'actions des équipes (visites ou appels téléphoniques), demandes d'actions (des responsables vers les équipes) et l'archivage des comptes rendus de visites (GED).

- &Commando Points de vente : destinée à être installée chez les clients du Groupe, cette version leur permet de consulter les stocks disponibles en temps réel, de passer des commandes qui seront intégrées automatiquement dans le logiciel ERP, de gérer leur portefeuille de commandes, d'automatiser les réapprovisionnements en fonction des ventes faites et d'un niveau de stock souhaité, et de bénéficier de conseils de mise en place de produits via les collections proposées par les spécialistes d'INNELEC MULTIMEDIA. Mais c'est aussi une application complémentaire de leur logiciel de caisse, leur permettant de gérer de façon simple la création des fiches articles (création, mise à jour, inventaire...), et de gagner en efficacité.

La logistique :

Grâce à son système logistique automatisé, INNELEC MULTIMEDIA a la capacité de préparer des commandes en temps réel, d'absorber les pointes de charges saisonnières ou journalières, et de fournir au transporteur des colis pré-codifiés avec un système de codes barres permettant le routage dans des conditions maximum de rapidité, de sécurité et de traçabilité. Les équipes logistiques sont réparties entre l'entrepôt A et l'entrepôt B selon leurs responsabilités (réception, rangement, préparation des commandes, expéditions, services clients et SAV). Ainsi, toute commande prise avant 18 heures est livrée chez le client le lendemain matin avant midi dans toute la France, grâce aux services de plusieurs sociétés de routage qui sous-traitent la livraison pour le compte d'INNELEC MULTIMEDIA.

Il est à noter que les investissements réalisés par le Groupe, ont donné lieu à une augmentation de plus de 50 % de ses capacités de traitement logistique (aménagement de locaux, convoyeurs, automates, ...).

Au niveau des approvisionnements, pour les nouveaux produits, les commandes sont passées environ 1 mois avant leur sortie officielle sur le marché. Lors de la sortie d'un produit (nouveau), les revendeurs passent des commandes importantes afin de satisfaire la demande de la clientèle. Les réapprovisionnements sont ensuite échelonnés au jour le jour durant toute la durée de vie du produit.

INNELEC MULTIMEDIA, comme précisé par ailleurs, dispose d'un stock correspondant à environ 35 jours au 31 mars 2013 (calculé selon la formule : Stock moyen * nombre de jour / achats consommés HT) d'activités sur les produits que le Groupe commercialise afin d'offrir à ses clients une très grande réactivité. De plus, grâce à ses applications logiciels, la Société suit de manière très précise l'évolution des stocks en cours, des invendus et des retours fournisseurs.

Aucune évolution significative n'est intervenue dans les conditions de stockage imposées par les clients du Groupe au cours de ces dernières années.

Le contrôle interne :

Le contrôle interne a vu ses fonctions renforcées accompagnant ainsi une meilleure coordination de l'ensemble des intervenants du Groupe en termes de procédures internes.

Les services comptables et financiers :

Les services comptables et financiers regroupent principalement les équipes de gestion et d'administration. INNELEC MULTIMEDIA a mis en place des équipes dédiées, respectant des procédures internes relatives à la gestion des comptes clients et des comptes fournisseurs. Ainsi, ces équipes, en relation avec les services achats et les services commerciaux, assurent une gestion adéquate de l'ensemble des flux d'exploitation correspondant aux activités du Groupe, de même que la gestion de la trésorerie disponible, et l'établissement des comptes intermédiaires et annuels du Groupe, assistées dans cette tâche par le cabinet d'expertise comptable.

PERSPECTIVES ET STRATEGIE A MOYEN TERME :

INNELEC MULTIMEDIA est un acteur incontournable du marché français en terme de distribution de produits culturels et de loisirs aux particuliers et de logiciels aux professionnels. Le Groupe a ainsi développé et mis en œuvre depuis plusieurs années une stratégie simple et sécurisée visant notamment à limiter toute dépendance forte relative au fait de n'être présent que sur un type de produits ou au fait d'afficher une concentration clients trop forte.

Ainsi, la Société est présente sur des segments de produits différents (logiciels de loisirs, consoles et jeux pour consoles, logiciels professionnels ou encore DVD vidéo et CD audio). INNELEC MULTIMEDIA entend poursuivre au cours des prochaines années cette stratégie, et ce afin d'offrir à ses clients une gamme de produits et services élargie. INNELEC MULTIMEDIA a vocation à être l'unique interlocuteur des revendeurs spécialisés et des grandes surfaces et grands magasins, quels que soient les produits recherchés sur le créneau du loisir ou les produits logiciels dédiés aux professionnels. Le Groupe, qui est aujourd'hui bien implanté dans les différents réseaux des revendeurs spécialisés, a confirmé l'importance de son rôle auprès des clients grands magasins. Il convient de rappeler qu'aucune dépendance forte ne résulte du positionnement d'INNELEC MULTIMEDIA auprès des grandes surfaces, compte tenu de la nature même de l'organisation de ces clients (décisions généralement décentralisées auprès de clients comme les magasins Intermarché, Hyper U, Leclerc, ...). L'essor de la gamme de produits proposés par le Groupe, en particulier l'accent mis sur le développement de l'offre CD audio, vise notamment à mieux servir ce type d'intervenants, acheteurs de l'ensemble des produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA.

L'essor d'Internet et sa participation à la dématérialisation des supports logiciels a eu un impact majeur sur la commercialisation et la protection des logiciels de loisirs et des logiciels professionnels.

Le contexte du marché du Jeu Vidéo reste toujours tendu dans un climat économique incertain. Cependant, le marché reste dans l'attente de la sortie des nouvelles consoles : Microsoft annonce sa nouvelle Xbox one pour fin 2013 tout comme Sony et sa Playstation 4.

Dans ces conditions, l'exercice en cours devrait marquer un point bas du cycle baissier.

Dans ce contexte, le Groupe met tout en œuvre pour exécuter la stratégie adoptée :

- Séparation des activités de distribution physique et digitale,
- Amélioration de la rentabilité des activités physiques sur le marché mature du jeu vidéo (90 % de son chiffre d'affaires actuel), grâce notamment à l'amélioration de son mix-produit,
- Investissement dans de nouveaux marchés en croissance : développement de produits à fortes marges (accessoires et produits de mobilités)

Innelec Multimédia a donc, délibérément choisi pour l'activité distribution physique, un développement commercial offensif dans un contexte de marché en bas de cycle:

- Réussir le lancement des nouvelles consoles,
- Recrutement de nouveaux licenciés de la marque « jeux Vidéo and C° »,
- Développement de l'export sur de nouveaux territoires,
- Développement de ses produits exclusifs et de sa marque Konix,
- Vente de nouveaux accessoires sur les réseaux de vente de la mobilité.

6.1.2. L'offre de produits

Retour sur la répartition des ventes du Groupe par grand type de produits :

Données consolidées, normes IFRS (en M€)	31 mars 2011		31 mars 2012		31 mars 2013	
Chiffre d'affaires	145,5	100%	144,3	100%	141,1	100%
PC Grand Public (Logiciels de loisirs)	9,9	6,9%	8,9	6,2%	10,9	7,7%
Consoles, jeux et accessoires	117,1	80,8%	118,2	81,9%	115,9	82,2%
Logiciels professionnels et accessoires	10,8	7,5%	9,4	6,5%	6,6	4,7%
DVD, CD audio & Divers	7,7	5,3%	7,8	5,4%	7,6	5,4%

✓ Les logiciels de loisirs

Les logiciels de jeux :

Très variés en termes de thèmes, ces logiciels peuvent être des jeux d'arcade, des jeux d'aventure, des jeux de sports, des jeux de simulation, des jeux de stratégie / wargames, des jeux de société. Il convient d'ajouter que pour tous ces jeux, de nombreux accessoires sont également disponibles et commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA.

Les logiciels culturels et vie pratique :

Les sujets sont également dans cette catégorie nombreux : la gastronomie, l'oenologie, le cinéma, la décoration, la géographie, l'astronomie, le droit, les encyclopédies et dictionnaires, la généalogie, l'histoire, la médecine, la mode, la musique, la nature, la peinture, les musées, la politique, les religions, le tourisme.

Il n'y a pas moins de 90 catégories pour illustrer tous les produits culturels. Il faut noter également la partie "Vie Pratique", qui regroupe tous les produits d'édition personnelle.

Les logiciels éducatifs :

Ces produits sont destinés à des publics différents : tout d'abord, la première cible d'âge concerne les enfants, à partir de 3 ans. Les logiciels éducatifs sont là pour apprendre tout en s'amusant. Il existe des logiciels par matière (français, mathématiques, anglais...), et des jeux à vocation éducative. Le côté ludique est primordial pour ces références. Dans les écoles, de plus en plus de logiciels pédagogiques sont utilisés. La deuxième cible d'âge concerne les adultes qui souhaitent se former : apprendre une langue, par exemple ou la musique etc.

✓ Les consoles, jeux pour consoles et accessoires

3 gros intervenants se partagent le marché des consoles de jeux : SONY avec la PlayStation dans ses différentes versions (PlayStation 2, PlayStation 3, PSP), NINTENDO, avec notamment sa console portable DS et le très gros succès de la console de salon Wii, et enfin Microsoft, dernier entrant dans la course, avec son produit X-Box 360.

Ces différents produits représentent des montants de chiffres d'affaires importants et des enjeux significatifs pour ces 3 groupes. Comme pour les jeux sur micro-ordinateurs, les jeux qui alimentent ces différentes plateformes se divisent par catégories : Action Combat, Sport Course, Role Aventure, Famille Jeunesse.

✓ Les logiciels professionnels et accessoires

Cette ligne de produits regroupe les logiciels bureautiques, graphiques, les utilitaires, les logiciels de communication, de gestion, et de formation.

Les logiciels bureautiques :

Cette catégorie intègre non seulement les traitements de texte, (le plus connu étant Word de Microsoft), mais également les tableurs (feuilles de calcul), les bases de données (gestion de fichiers reliés entre eux) et des aides à la rédaction et à la présentation, pouvant être classés de la manière suivante : les correcteurs, les dictionnaires, les aides à la traduction, la dictée vocale, la Préao (présentation assistée par ordinateur).

Les logiciels graphiques :

Cette catégorie regroupe tous les produits permettant la création d'illustrations, la retouche de documents photographiques, et leur mise en page, à destination des entreprises ou des professionnels des arts graphiques.

Les utilitaires :

Vaste domaine qui concerne tous les programmes spécialisés qui facilitent et protègent l'exploitation des parties techniques de l'ordinateur : la gestion de la mémoire vive, du disque dur, du système d'exploitation.

Les logiciels Internet et de communication :

Dans cette rubrique, se retrouvent les logiciels de téléphonie, de télécopie, les transferts de fichiers, la prise de contrôle à distance (enseignement ou télémaintenance), et bien sûr tout ce qui touche à Internet.

Les logiciels de gestion :

De la comptabilité à la paye, en passant par la gestion commerciale ou boursière, cette catégorie regroupe tous les logiciels nécessaires à la gestion de l'entreprise, quelque soit sa taille, et de la petite entreprises aux professions libérales.

Les logiciels de formation :

Dépassant le cadre des seuls logiciels bureautiques et des formations centrées sur Word, Excel ou autres Access, l'offre d'INNELEC MULTIMEDIA permet aujourd'hui à chacun dans l'entreprise de s'autoformer, de manière interactive, aux logiciels graphiques, à Internet ou plus directement au marketing ou à la création d'entreprise : tout un programme, qui ne cesse de s'étendre et qui intéresse chaque entreprise, par la souplesse et la rentabilité conférées.

✓ *Les DVD vidéo et CD audio*

Il convient de noter qu'INNELEC MULTIMEDIA ne distribue pas de lecteur de DVD mais bien des disques vidéo numériques. Ainsi, les produits vidéo diffusés par INNELEC MULTIMEDIA couvrent tous les genres : aventure, policier, action, thriller, comédie, horreur, fantastique, humour, animation, série TV, documentaire...

De la même manière, les produits audio diffusés par le Groupe couvrent une sélection de genres divers tels que des compilations, des bandes originales de films, de la musique classique, du jazz, du blues, de la variété française & internationale, de la pop, du rock, des musiques électroniques et techno, de la musique du monde mais aussi des disques pour enfants, du rap, du reggae, du hip hop et du RNB.

Une orientation produits marquée par une certaine saisonnalité, mais également par une dépendance accrue au calendrier des sorties de produits à l'initiative des éditeurs.

La forte proportion de produits et accessoires liés à l'univers du jeu vidéo et plus largement à l'univers des loisirs (CR Rom, DVD vidéo et CD audio) implique de fait une saisonnalité relativement forte de l'activité au cours de l'année. La répartition du chiffre d'affaires selon chaque trimestre est indiquée ci-dessous :

Données consolidées, normes IFRS (en M€)	31 mars 2011		31 mars 2012		31 mars 2013		Evolution
Chiffre d'affaires	145,5	100%	144,3	100%	141,1	100%	-2,2%
T1 (avril à juin)	21,5	14,8%	21,3	14,8%	20,0	14,2%	-6,2%
T2 (juillet à septembre)	28,5	19,6%	23,8	16,5%	29,1	20,7%	22,4%
T3 (octobre à décembre)	68,6	47,1%	73,4	50,9%	69,0	48,9%	-6,0%
T4 (janvier à mars)	27,0	18,6%	25,7	17,8%	22,9	16,2%	-10,9%

Il faut noter une certaine saisonnalité de l'activité de la Société à la période de fin d'année calendaire (3^{ème} trimestre comptable du Groupe).

Le chiffre d'affaires annuel 2012-2013 d'Innelec Multimédia s'élève à 141,1 M€ dans un marché en nette décroissance dans l'attente de l'arrivée d'une nouvelle génération de consoles de salon.

Dans ce contexte, l'activité d'Innelec Multimedia témoigne toutefois d'une bonne résistance, notamment sur le marché du jeu (jeux consoles, consoles, accessoires, CD-Rom de loisirs) avec une régression de son chiffre d'affaires de seulement 1,42% contre 11,21% pour le marché (Source : GFK – mai 2013).

On retrouve cet effet de saisonnalité des ventes puisque près de la moitié du chiffre d'affaires est réalisée sur le T3 (48,9% du CA total soit 69 M€). La ventilation des trois autres trimestres est relativement équilibrée puisque la répartition oscille entre 14,2% et 20,7% pour les T1, T2 et T4.

Par ailleurs, il convient de noter que malgré le contexte économique fragile, le T3 semble toujours aussi actif en termes d'attractivité de la clientèle en magasin.

6.1.3. La filiale Xandrie

Au 31 mars 2013, XANDRIE est une filiale détenue à 99,99% par Innelec Multimedia.

A l'issue d'une augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration de Xandrie du 11 juin 2013, le capital de la Société s'élève à 3 577 617 € divisé en 3 577 617 actions de 1 € de nominal. La société Innelec Multimédia, n'ayant pas participé à cette opération, détient désormais 48,83 % du capital de Xandrie.

6.1.3.1. Activités de XANDRIE

XANDRIE édite une plateforme de distribution digitale, en cours de développement.

Cette plateforme, dont la première marque commerciale est Allbrary, est notamment composée d'un site/store internet et d'un logiciel.

Le magasin digital Allbrary sera ouvert au grand public et aux professionnels dans le monde entier et proposera des produits en provenance des plus grands éditeurs.

Les produits couvriront une large palette d'univers tels que les jeux vidéos, les logiciels, la vidéo, la musique, les livres, les études, la formation ou bien encore l'art digital.

Il sera composé d'éléments présentant les produits distribués en détail mais également d'informations éditoriales et de briques communautaires et sociales.

Ce store se matérialisera par un site web en français et anglais.

La maquette ci-dessous illustre la page d'accueil du site internet Allbrary.



Illustration non contractuelle

Les clients pourront utiliser leurs produits via un player multifonctions installé sur leur PC. Il se matérialisera par un simple icône sur leur PC, comme tout programme installé.

Ce logiciel, léger, proposera une large palette de services et fonctionnalités à l'utilisateur afin d'améliorer son expérience consommateur.

Allbrary accompagnera ainsi ses clients avant, pendant et après l'acquisition et ceux-ci bénéficieront de toute la richesse du réseau social Allbrary appelé à regrouper une communauté avertie.

Notre communication vers nos consommateurs se fera largement via ce vecteur de fidélisation qu'ils utiliseront au quotidien.

La maquette ci-dessous illustre la bibliothèque de l'utilisateur du logiciel Allbrary.

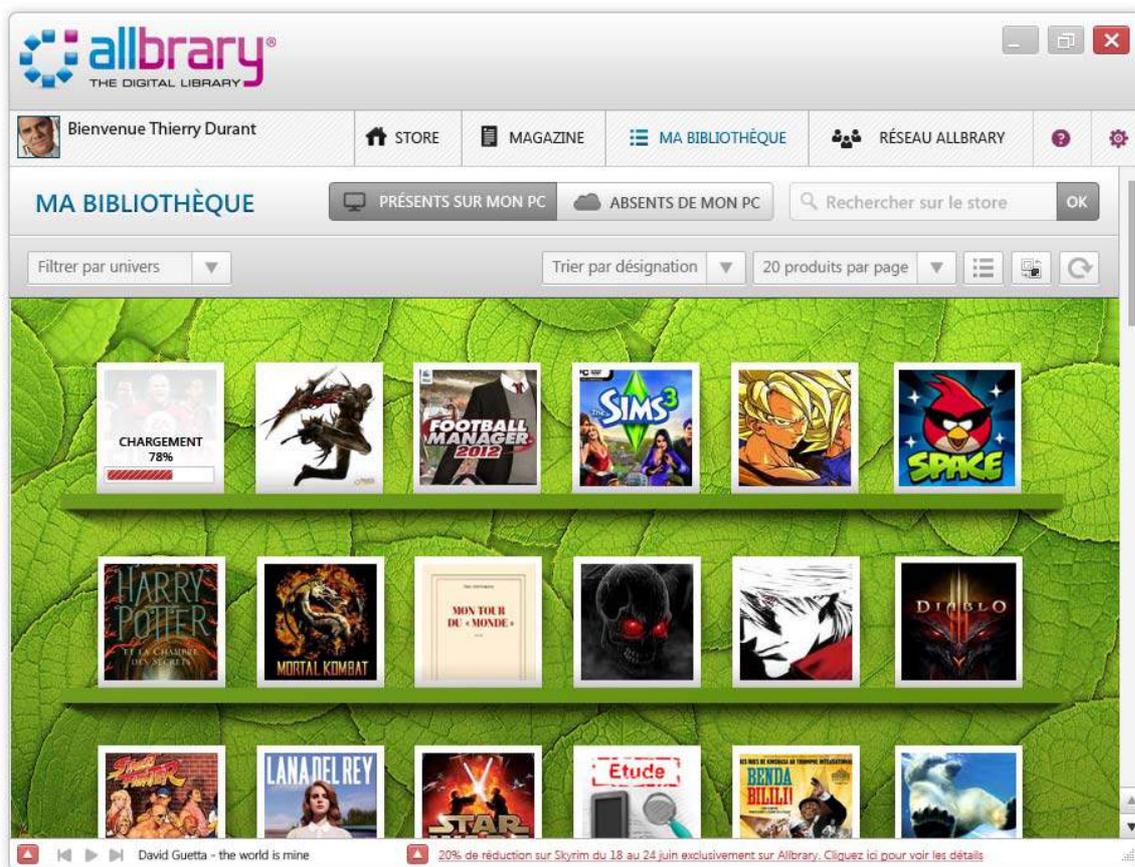


Illustration non contractuelle

6.1.3.2. Modèle économique de XANDRIE

La livraison de la plateforme technologique de distribution dématérialisée de Xandrie devrait intervenir début 2014. Elle sera mise à disposition à titre de test d'un nombre restreint d'utilisateurs (phase bêta privée) puis ouverte au public (phase bêta ouverte) au printemps 2014, date à laquelle elle devrait commencer à engendrer du chiffre d'affaires.

La plateforme Allbrary proposera ses produits, pour lesquels de grands éditeurs ont déjà été contactés, en mode « Téléchargement à la demande » uniquement.

En informatique, le téléchargement est l'opération de transmission d'informations — programmes, données, images, sons, vidéos — d'un ordinateur à un autre via un canal de transmission, en général l'internet ou un intranet.

Dans un premier temps, la plateforme Allbrary proposera à la distribution les jeux, logiciels professionnels, les livres, les études et l'art digital uniquement. Les autres produits (formation, musique et vidéo) seront développés par la suite.

De façon à donner une visibilité à sa plateforme et à initier son lancement, Xandrie mettra en œuvre une campagne marketing large englobant du marketing viral, des effets de buzz sur les réseaux sociaux, la diffusion de vidéo ciblées ainsi que le recrutement d'utilisateurs finaux au travers d'offre de produits gratuits. Cette campagne se fera dans sa très grande majorité « en ligne ».

Les principaux postes de coûts de l'activité de Xandrie sont les suivants :

- Les charges de personnel
- La publicité
- Les dotations aux amortissements et provisions : Elles sont principalement constituées des investissements réalisés dans l'acquisition des licences des logiciels nécessaires à la constitution de la plateforme technique de Xandrie ; des développements informatiques réalisés sur les différentes briques de la plateforme ou bien encore des créations graphiques des différentes interfaces, des premières intentions aux éléments finaux validés jusqu'au lancement opérationnel de la plateforme.

- La maintenance informatique
- Les services bancaires : Les services bancaires sont essentiellement composés des coûts associés aux outils de paiements sécurisés implémentés sur la plateforme
- Les achats de prestations informatiques : Les prestations informatiques représentent les charges liées aux développements informatiques sous-traités à différents prestataires et SSII, experts des briques technologiques composant la plateforme Xandrie. Ces prestations comprennent des études, des développements, du paramétrage, de l'intégration, de l'exploitation ou bien encore et de la maintenance évolutive et corrective.

6.2. Le marché

6.2.1. Le marché des jeux vidéo

Malgré les mutations profondes qui le traversent, le marché mondial des équipements (consoles, etc.) et des jeux vidéo renouera avec une nouvelle période de croissance à partir de 2013 pour atteindre les 79 milliards d'euros en 2016 (*IDATE, Marché Mondial des Jeux Vidéo, Décembre 2012*).

- **Le marché des jeux vidéo physiques**

Avec 28,9 millions d'unités vendues, le marché de la vente de jeux vidéo physiques continue de baisser en 2012 (-15,5 % en volume par rapport à 2011) et ce plus fortement encore que l'année précédente (-9,2 %). Les jeux français restent plus touchés que les jeux d'origine étrangère, avec respectivement -22,3 % et -15,0 % en volume par rapport à 2011. Les jeux vidéo étrangers totalisent 93,2 % des volumes vendus en 2012 (+0,3 point), contre 6,8 % pour les jeux français.

Le chiffre d'affaires du marché des logiciels de jeux vidéo physiques enregistre une diminution de 13,6 % à 1 01,0 M€ en 2012. Les revenus issus de la vente de jeux français reculent de 18,1 %, contre -13,3 % pour les jeux étrangers. La part de marché des jeux français diminue légèrement à 6,1 % (-0,4 point par rapport à 2011).

En 2012, tous les segments de marché connaissent un recul de leur chiffre d'affaires, de -15,1 % pour les jeux sur console de salon, -11,7 % pour les jeux sur PC et -8,4 % pour les jeux sur console portable. Les jeux pour console de salon perdent ainsi 1,2 point de part de marché et représentent 71,1 % des revenus du marché des jeux vidéo hors ligne.

Le marché du jeu vidéo traditionnel traverse actuellement une période de transition importante, période marquée, de manière traditionnelle, par l'attente de sorties de produits hardware significatives, avec dans le cas présent, en fin d'année 2013, des produits PlayStation 4 de Sony et Xbox One de Microsoft, et ce après le lancement mitigé de la Nintendo Wii U fin 2012.

Par ailleurs, le marché est également challengé par les tendances liées à la dématérialisation du jeu vidéo dans son ensemble et par une concurrence certaine de la part des produits de type smartphones.

- **Nouvelles habitudes (dématérialisation, mobilité)**

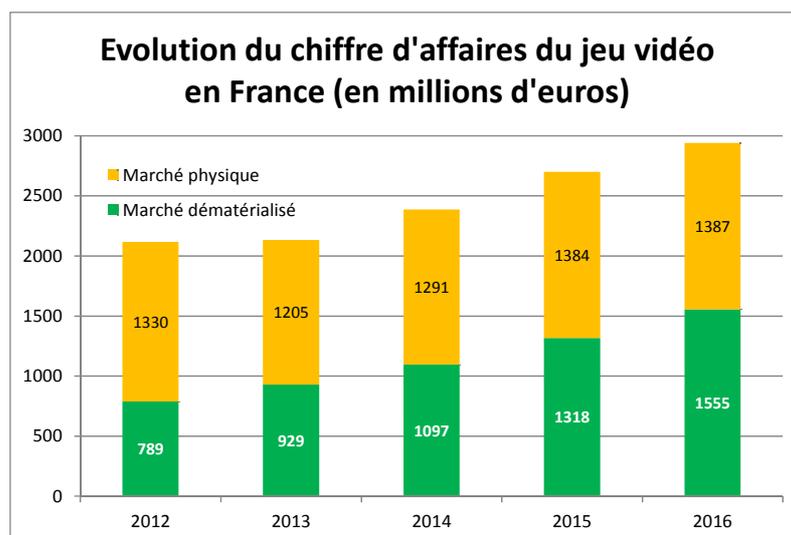
Selon des estimations de l'IDATE, en France, le segment des jeux vidéo dématérialisés est estimé à 788,6 M€ en 2012. D'ici à 2016, il devrait représenter la moitié du marché des jeux vidéo. Parallèlement à la dématérialisation, les jeux deviennent de plus en plus nomades, grâce à l'utilisation de nouvelles plates-formes de lecture (smartphones et tablettes tactiles), ainsi que de services de jeux à la demande (le *cloud gaming*).

Le marché du jeu vidéo est en pleine mutation. En effet, de nouveaux supports de jeux (tablettes tactiles, smartphones, téléviseurs connectés) génèrent de nouvelles habitudes de jeux et accélèrent la dématérialisation.

Le succès du modèle économique « Free2Play », en particulier sur ordinateur via des jeux en réseau (multi-joueurs) ou des jeux sur réseaux sociaux, sur smartphone et sur tablette, intègre peu à peu les consoles de salon, les consoles portables et les téléviseurs connectés. Les jeux « Free2Play » sont en effet des jeux en ligne dont une partie ou l'intégralité est jouable gratuitement. Ils sont généralement financés par la vente d'objets en jeu, de services facultatifs ou de publicités.

Les jeux se développent également via des services de jeux à la demande (ou *cloud gaming*) qui concurrencent les supports physiques de jeux vidéo. Le jeu à la demande est une solution de distribution depuis un serveur distant où les contenus sont stockés et traités en temps réel avant d'être diffusé en direct (*streaming*) vers les joueurs. Aucun dispositif de stockage, aucun logiciel n'est nécessaire en local.

Selon des estimations de l'IDATE, en France, le segment des jeux vidéo dématérialisés est estimé à 788,6 M€ en 2012. D'ici à 2016, il devrait représenter la moitié du marché des jeux vidéo.



Source : IDATE/CNC Le marché du jeu vidéo en 2012, juillet 2013

- **Le segment de marché des consoles de salon**

Les jeux vidéo peuvent fonctionner sur plusieurs types de plates-formes. Le marché des jeux vidéo physiques s'organise traditionnellement autour des consoles de salon, des consoles portables et des ordinateurs. L'évolution des ventes de jeux vidéo est intrinsèquement liée aux ventes de consoles qu'elles soient mobiles ou de salon.

En 2012, selon GfK-Médiamétrie, plus d'un foyer français sur deux est équipé en console de jeux (50,6 %), contre 36,6 % cinq ans auparavant.

Compte tenu de la croissance régulière du segment de marché du jeu en ligne et du jeu sur plateformes nomades, le poids du segment des consoles de salon sera moins conséquent dans les années à venir : 41% du marché mondial à l'horizon 2016 contre 60% en 2004 (source : IDATE 2012).

Les sorties prochaines des nouvelles consoles Microsoft (prévue pour le 22 novembre 2013) et Sony (prévue avant les fêtes de fin d'année) portent les nombreux espoirs de l'ensemble des acteurs du marché des jeux vidéo afin de rééquilibrer leurs activités entre ventes de jeux dématérialisés et celles de jeux sur support physique : Après deux années de baisse, le marché français du jeu vidéo pourrait redécoller à la faveur de ces nouveautés. « Il ne faut pas s'attendre à une véritable explosion du marché [...] néanmoins, l'arrivée de la nouvelle génération de consoles va apporter un réel dynamisme à l'industrie, toutes plateformes confondues »

Ci-dessous les prévisions de ventes mondiales de consoles de salon :

En millions d'unités	2012	2013	2014	2015	2016
Wii	6,48	2,91	1,15	0,22	-
Wii U	3,47	15,48	22,84	24,13	21,71
PS3	11,44	7,78	4,24	2,23	1,32
Xbox 360	11,33	7,34	3,56	1,38	0,52
PS4	-	nc	2,8	10,1	15,48
Xbox One	-	2,16	6,94	11,56	14,01
TOTAL	32,62	35,68	41,53	49,63	53,04

Source : IDATE, Marché Mondial des Jeux Vidéo, Décembre 2012

- **Le segment de marché des accessoires**

Les accessoires, incluant les manettes de jeux, les casques, volants, système de détection de mouvements et autres produits dérivés, ressortent comme un secteur porteur de croissance en cette année 2012 selon GfK et Sell.

Le segment de marché de l'accessoire pour console (volants, manettes, cartes mémoires...) est le plus dynamique (et résistant durant les périodes de contraction du marché) avec une consommation d'accessoires supérieure à celle du parc installé de machines. Ce phénomène s'explique par la nature même des accessoires, qu'il s'agisse de consommables comme les cartes mémoires qui permettent de stocker les parties, de pièces d'usure comme les manettes et les pistolets, voire de produits de substitution, toujours plus performants et plus réalistes, mieux adaptés aux différents jeux et qui incitent le consommateur à l'achat. A

titre d'illustration, il est indiqué que le nombre d'accessoires vendus en France en 2011 était 2,9 fois supérieur au nombre de consoles vendues (Source GfK – Janvier 2012 / données non disponibles pour l'année 2012).

<i>En millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2012
Consoles	1 023	873	759	632
<i>Croissance annuelle</i>		-14,7%	-13,1%	-16,7%
Jeux pour consoles	1 277	1 250	1 146	988
<i>Croissance annuelle</i>		-2,1%	-8,3%	-13,8%
Accessoires pour consoles	283	289	272	287
<i>Croissance annuelle</i>		2,1%	-5,9%	5,5%
Total	2 583	2 412	2 177	1 907
<i>Croissance annuelle</i>		-6,6%	-9,7%	-12,4%

Source : Panel France GfK

6.2.2. Le marché des logiciels professionnels

La croissance de ce marché est bien entendu liée au développement du micro-ordinateur dans les entreprises de toutes tailles et à son utilisation professionnelle. La progression de cette activité reste également liée au développement de l'informatique domestique car beaucoup d'acheteurs utilisent leur ordinateur domestique à des fins professionnelles, soit comme prolongement de leurs activités au bureau, soit dans le cadre du développement du travail à la maison. A ce titre, le marché devrait profiter de la croissance de l'activité dite « SOHO » (small office - home office).

Les principales catégories de logiciels sont :

- Les logiciels de bureautique (traitement de texte, tableurs, logiciels graphiques, logiciels de PAO),
- Les logiciels graphiques (création d'illustrations, retouches, mises en page),
- Les utilitaires (anti-virus, gestion de disque dur, compression de données, gestion de mémoire, dépannage, etc.),
- Les logiciels Internet et de communication,
- Les logiciels de gestion (comptabilité, facturation, paye),
- Les logiciels de formation.

Selon IDC, en 2012, le marché français des logiciels est parvenu à afficher une courbe en hausse de 1,9% sur ce segment de marché. Si le SAAS reste l'un des leviers de cette croissance en France (IDC mentionne une croissance supérieure à 30% sur l'année), les ventes d'applications métiers (CRM, gestion RH ou financière) ont également joué leur rôle.

6.2.3. Le marché de la vidéo

• Le marché du DVD et du Blu-ray

En repli depuis plusieurs années, le DVD continue sa chute libre vers les abîmes lors de ce premier trimestre 2013. Le chiffre d'affaires affiche un net recul de 13,1% à 197 millions d'euros. En deux ans, le chiffre d'affaires du marché DVD a même perdu près de 80 millions d'euros, soit près de 30% de valeur en moins entre le premier trimestre 2011 et ce même trimestre 2013.

Mais si la baisse des ventes de DVD n'est pas surprenante, la stagnation des ventes de disques Blu-ray l'est bien plus. En hausse de 1,4% en valeur, le Blu-ray est donc loin de compenser l'effondrement du DVD. Résultat, le marché physique a atteint 1,087 milliard d'euros sur les douze derniers mois contre 1,362 milliards il y a deux ans.

• Le marché de la VOD

La vidéo à la demande (VOD : Video On Demand) permet d'acheter et de regarder un contenu en temps réel (« streaming ») sur supports numériques (TV, ordinateurs, smartphones, tablettes).

Selon GfK, la VOD n'a progressé que de 15% en 2012 par rapport à 2011, soit sa plus faible croissance depuis plusieurs années. Le marché de la VOD en France devrait atteindre 217 millions d'euros en 2013 (+17%).

6.2.4. Le marché de la musique

- **Le marché du disque**

Reflète de la crise, le nombre d'albums commercialisés par les quatre majors du disque (Universal, Sony, Warner et EMI) a reculé de 3% en 2012. Les ventes physiques ont connu une chute de près de 12% à 364 millions d'euros, comme en témoigne le dépôt de bilan de Virgin Megastore et les pertes enregistrées par la Fnac, dont le propriétaire souhaite se défaire complètement.

- **Le segment de marché du numérique**

Le marché des ventes numériques poursuit sa progression (+13% en 2012, à 125 millions d'euros) et représente désormais près de 26% des ventes totales de musique contre 21% en 2011 et s'affirme comme un véritable relais de croissance pour l'industrie musicale selon David El Sayegh, directeur général du Snep.

6.2.5. Nouvelles tendances de marché des jeux vidéo

Le marché du jeu vidéo est en pleine mutation. En effet, de nouveaux supports de jeux (tablettes tactiles, smartphones, téléviseurs connectés) génèrent de nouvelles habitudes de jeux et accélèrent la dématérialisation. Les jeux se développent également via des services de jeux à la demande (ou « cloud gaming ») qui concurrencent les supports physiques de jeux vidéo.

Selon l'IDATE, c'est le Social Gaming (jeu social) qui devrait voir sa part de marché du jeu en ligne passer de 36% en 2012 à 46% en 2016 et à 18% du marché global des jeux vidéo. Entrant dans une phase de maturité, ce segment est estimé à 5,4 milliards d'euros en 2012 et devrait atteindre près de 11 milliards d'euros en 2016. Facebook est de très loin la plateforme leader du jeu social, avec 235 millions de joueurs actifs en août 2012.

Les éditeurs commencent déjà à s'adapter à cette nouvelle tendance, en rendant leurs jeux traditionnels davantage « sociaux » de même pour les fabricants de consoles (Microsoft, Nintendo, Sony) qui intègrent de nouvelles fonctionnalités sociales à leurs consoles.

Grâce à l'arrivée prochaine de la Xbox One et de la PlayStation 4, mais aussi grâce à la Wii U, GfK prévoit qu'en 2013 le marché du jeu vidéo en France devrait augmenter de 3% pour atteindre 2,6 milliards d'euros (ventes physiques et dématérialisées). Pour 2014, entre 4 et 6% sont avancés.

6.2.6. Un environnement nécessitant une protection accrue des contenus

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe INNELEC MULTIMEDIA (logiciels de loisirs et professionnels, jeux pour consoles, DVD Vidéo et CD audio) sont aujourd'hui largement marqués par une diffusion plus aisée de l'information, par application des possibilités offertes par l'essor d'Internet et particulièrement de la diffusion du haut débit. Ainsi, même si INNELEC MULTIMEDIA n'est pas touché directement par l'atteinte à la propriété intellectuelle que représente le piratage de contenu par les particuliers et les professionnels, l'essor du piratage réduit d'autant le niveau d'activité que la Société peut réaliser en tant que distributeur.

La France est aujourd'hui en partie couverte par le développement de l'Internet très haut débit, la fibre optique annonçant encore de nouveaux progrès en termes de capacité. Dans le même temps, elle demeure exceptionnellement bien placée du point de vue de la vitalité de ses industries de création – qu'il s'agisse de l'audiovisuel, du cinéma, du livre ou de la musique. Encore faut-il que les dynamiques d'Internet et de la création se conjuguent et que les acteurs de ces deux secteurs coopèrent. C'est leur intérêt respectif : Internet a besoin de contenus nombreux et attrayants ; les industries culturelles et les créateurs ont, avec Internet, un débouché nouveau et puissant. C'est également l'intérêt des consommateurs, qui disposeront de réseaux étendus et de contenus divers et de qualité.

L'essor d'une offre payante structurée proposant un grand nombre de films et de chansons sur différents sites Internet et le renforcement de la législation en vigueur visant à empêcher tout téléchargement illégal ou copie illicite sur Internet devraient limiter l'essor à moyen terme du piratage du contenu musical ou filmographique.

L'enjeu de ces mesures est d'inciter les utilisateurs à télécharger légalement et donc de réduire le développement des téléchargements illégaux.

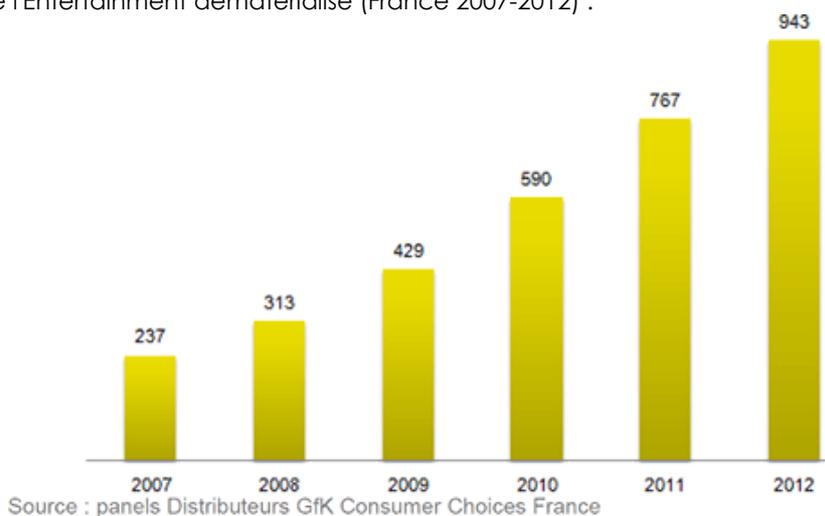
6.2.7. Le marché de XANDRIE : l'Entertainment dématérialisé

Selon GfK Consumer Choices, sur un marché français de l'Entertainment (Vidéo, Musique, Jeux Vidéo, Livre) proche des 8 milliards d'euro TTC en 2012 malgré un repli de 3 % en un an, les marchés des contenus dématérialisés (téléchargements payants) frisent le milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2012, soit une progression de + 23 % par rapport à 2011.

Les contenus dématérialisés représentent donc désormais 12 % de la valeur de l'Entertainment.

1 milliard d'euros est un cap symbolique que franchira l'Entertainment dématérialisé en 2013, mais c'est un chiffre encore insuffisant pour compenser le retrait des ventes de l'offre physique constaté par GfK dans ses panels de distributeurs online et offline. C'est aussi un chiffre faible au regard des milliards de contenus dématérialisés consommés gratuitement ou illégalement.

Chiffre d'affaires de l'Entertainment dématérialisé (France 2007-2012) :



L'institut d'études de marché souligne d'importantes disparités : le marché de la musique enregistrée semble avoir le plus souffert de la " révolution Internet " et de la dématérialisation des contenus à l'œuvre depuis 10 ans sur les marchés de l'Entertainment.

La disponibilité de contenus musicaux et vidéo "gratuits " sur Internet constitue une tentation pour le consommateur. Un consommateur qui est par ailleurs soumis à des pressions sur ses budgets : le contexte économique a son effet, mais aussi les budgets que les consommateurs doivent consacrer à leur équipement en biens techniques -comme les tablettes tactiles en 2012- en abonnements TV, téléphone ou encore fournisseurs d'accès Internet. Des arbitrages se font, et ils ne sont pas actuellement en faveur des contenus.

La dématérialisation progressive des ventes de contenus n'est pas sans poser de problèmes aux circuits de distribution de produits culturels, et notamment les enseignes traditionnelles physiques.

Ce réseau doit s'appuyer sur ses atouts : la proximité avec les consommateurs et une capacité à capter l'achat d'impulsion."

6.2.8. L'environnement concurrentiel

Au-delà de la remise en cause possible par certains éditeurs de la stratégie visant à déléguer la commercialisation d'une partie de leurs produits auprès d'une catégorie de clients jugée non stratégique, il convient d'identifier les différents intervenants directement concurrents d'INNELEC MULTIMEDIA, en fonction des produits. Ainsi, sont présentées ci-après comme concurrentes, les sociétés qui vendent, souvent de manière différente, les mêmes références qu'INNELEC MULTIMEDIA, en particuliers les importateurs exclusifs et les distributeurs généralistes (source : estimations et études internes Société) :

❖ Bigben Interactive

Le groupe figure parmi les leaders européens dans ses activités de :

- conception et la distribution d'accessoires pour consoles de jeu vidéo (76% du CA)
- d'édition et la distribution de jeux vidéo (21% du CA)
- conception et la distribution de produits Audio (3% du CA)

Bigben Interactive a atteint aujourd'hui une taille critique au niveau européen avec un chiffre d'affaires de plus de 163 M€ en hausse de près de 8% sur un an. Le Groupe regroupe 283 collaborateurs et a développé une présence internationale (Europe, Amériques, Asie et Australie).
CA 2012 : 163 M€

❖ DEM Multimédia

La société est spécialisée dans la distribution de produits culturels (CD, DVD, CD-ROM, jeux vidéo et consoles de jeux) à destination des enseignes de la grande distribution française (Carrefour, Casino, Fnac, Leclerc, etc.).
CA 2012 : NC

❖ INGRAM Micro Inc

Le groupe est leader dans le commerce de gros en matériels, logiciels et services à valeur ajoutée informatiques. Ces clients sont des revendeurs informatiques de tous types : grande distribution, VPC, chaînes, boutiques, ESN (ex SSII), consultants informatiques, etc.
CA 2012 : 37 827 M\$

❖ REPLAY France

Créée en 2003, la société est spécialisée dans la distribution de produits multimédia destinée aux professionnels. REPLAY France est le seul acteur à fournir des prestations comme sa gamme « *tunning* » ou un service « pièces détachées » dédiés aux consoles.
CA 2012 : NC

❖ SDO

La société est un leader français dans la gestion des linéaires multimédia. Implanté sur l'ensemble du territoire avec notamment 5 centres de services régionaux, la société offre les prestations suivantes :

- le conseil en implantation linéaire
- la fourniture de mobilier spécifique
- la gestion du linéaire (passage régulier, informations produits, mise à jour du rayon, contrôle livraison, systèmes antivol)

CA 2012 : NC

❖ SODIFA

Grossiste spécialisé dans le domaine de l'image (jeux vidéo, logiciels, CR-ROM, DVD, Blu-Ray, etc.) Sodifa couvre tous les réseaux de distribution (grande distribution, centrale d'achats, multi spécialistes, spécialistes, magasins traditionnels, etc.)
CA 2012 : NC

❖ TECH DATA

Créée en 1984, la société est un des principaux grossistes micro-informatiques mondiaux et n°1 européen.
CA 2012 : 26 488 M\$

❖ WT&I

La société distribue notamment jeux vidéo, consoles de jeux, accessoires officiels et accessoires imaginés et commercialisés sous sa propre marque (Won Up) aux chaînes de magasins spécialisés et aux indépendants.
CA 2012 : NC

Dans un marché où les grands éditeurs assurent souvent leur distribution, et où les grands distributeurs se concentrent sur une ou plusieurs lignes de produits, INNELEC MULTIMEDIA occupe une place atypique. Il n'a en effet aucune activité d'éditeur et distribue 5 lignes de produits distinctes :

- les logiciels de loisirs pour micro-ordinateur ;
- les consoles, jeux pour consoles et accessoires ;
- les logiciels professionnels ;
- les DVD vidéo ;
- les CD audio.

Il n'existe pas sur le marché de société de distribution en France, qui propose l'ensemble des produits que propose INNELEC MULTIMEDIA. De plus, INNELEC MULTIMEDIA s'adresse à tous les créneaux de clientèle : grande distribution, multi spécialistes, commerce traditionnel et enfin commerce électronique.

6.3. Evénements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Néant.

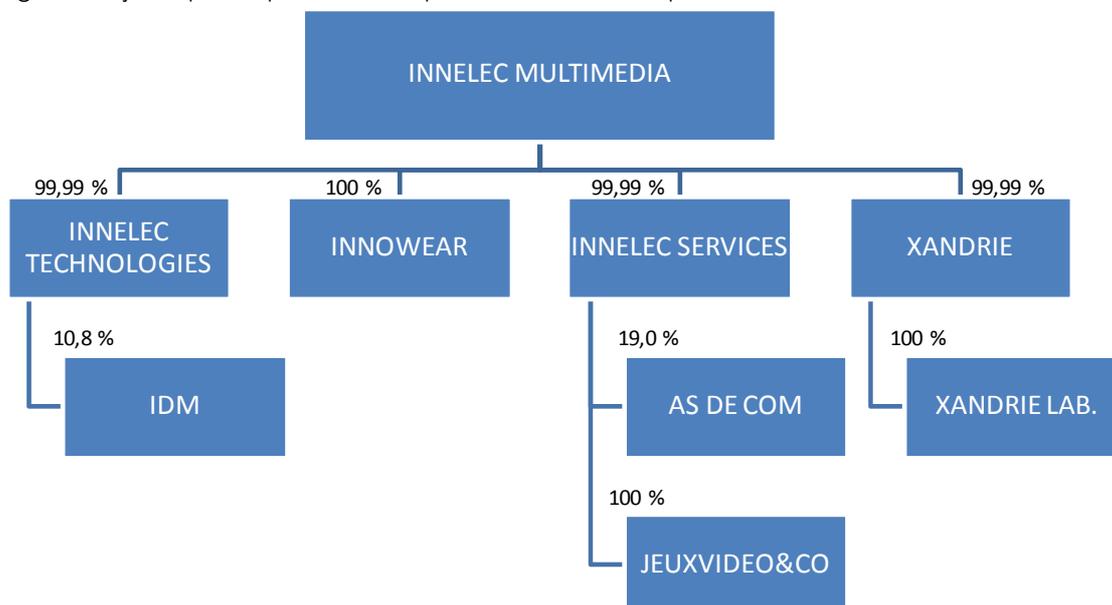
6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société

Cf paragraphe 6.2.8.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Structure juridique du Groupe

L'organigramme juridique simplifié du Groupe au 31/03/2013 se présente comme suit :



7.2. Filiales de l'émetteur

✓ *INNELEC TECHNOLOGIES*

Innelec Technologies regroupe trois participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles : IDM, Numecent Holding et Object live Soft. Seules les deux premières sont actives.

Numecent Holding est une société de technologies valorisée dans les livres de notre filiale pour 263 K€.

IDM, Ingénierie Diffusion Multimédia, est à la fois un éditeur de logiciel et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle Innelec Technologies une participation de 11 %.

IDM a réalisé au 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires de 3,56 Millions d'Euros en progression par rapport à l'exercice précédent et un résultat net bénéficiaire de 282 K€ à comparer à un bénéfice de 127 K€ au 31 décembre 2011.

Rappelons que la valeur nette des titres IDM dans les livres d'Innelec Technologies est de 168 K€.

Innelec Technologies présente pour l'exercice clos le 31 mars 2013 des comptes pratiquement à l'équilibre (+3 K€) et des capitaux propres de 709 K€.

✓ **INNELEC SERVICES**

INNELEC SERVICES a pour vocation de regrouper les activités de gestion des marques détenues par le Groupe (Virtua, Ultima, Difintel et JE Console), dont l'exploitation en tant que telle a été confiée à INNELEC MULTIMEDIA (cf. chapitre 19 du présent Document de référence).

Au 31 mars 2013, le nombre de magasins affiliés sous ces marques s'élevait à 143 et le chiffre d'affaires INNELEC SERVICES était de 390 K€. Il représente les redevances de marque qui lui sont versées par INNELEC MULTIMEDIA. La baisse de ces redevances (-70 K€ au 31 mars 2013) s'explique par les évolutions du marché au cours de l'exercice 2012-2013. Le résultat d'exploitation est de 360 K€.

Par ailleurs, il a été constitué une provision de 0,8 million d'euros pour les titres Jeux Vidéo & Co, filiale à 100%, dont le résultat est négatif. Le total de la provision pour dépréciation des titres Jeux Vidéo & Co s'élève à 7,2 millions d'euros. La valeur des titres jeux Vidéo and C° dans les comptes de la société est provisionnée à presque 100%.

Le résultat courant avant impôts est de - 0,6 Millions d'Euros. Après impôts sur les bénéfices, le résultat net est de - 0,7 M€ (-0,8 M€ au 31 mars 2012).

✓ **JEUX VIDEO & CO**

Jeux Vidéo & Co regroupe 7 magasins : 4 magasins Ultima, et 3 magasins Virtua. Cette amplification de retrait des implantations en propre s'explique par la volonté de s'appuyer sur des professionnels des magasins aux détails qui jouissent généralement d'un meilleur emplacement.

L'ensemble de ces magasins a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 M€, contre 4,3 M€ au 31 mars 2012, traduction de la réorganisation du réseau des magasins Jeux Vidéo & Co.

Le Résultat d'exploitation est de -0,78 M€ ; Il était de -1,1 M€ au 31 mars 2012. L'exercice supporte les coûts de fermeture de magasins. Par ailleurs, le résultat net de JEUX VIDEO & CO se traduit par une perte de -0,8 millions d'Euros au 31 mars 2013 contre un résultat net de -0,9 M€ au 31 mars 2012.

De plus, il a été constitué une provision complémentaire de 0,64 million d'Euros pour les titres Innelec Services chez Innelec Multimédia. En effet, les évolutions de marché, déjà constatées au cours du précédent exercice, ont entraîné une baisse de la valeur des marques du groupe.

INNELEC MULTIMEDIA continue à soutenir ses filiales Innelec Services et Jeux Vidéo and Co : poursuite de la stratégie de merchandising autour de Jeux Vidéo and Co, élargissement du réseau par recrutement de nouveaux magasins licenciés de marque.

✓ **INNOWEAR**

INNELEC MULTIMEDIA a créé en octobre 2006 la société INNOWEAR ayant pour objectif le développement et la production sous licence de produits dérivés autour de l'univers des jeux vidéo (tee-shirt, sweat-shirt, parure de lit, bagagerie scolaire, etc.).

A la demande de ses commissaires aux comptes, INNELEC MULTIMEDIA s'est engagé par lettre à soutenir sa filiale. Un certain nombre de mesures de remise en ordre ont été prises : INNELEC MULTIMEDIA a acquis les 15% des titres restants et la Direction d'INNOWEAR est depuis le 5 mars 2009, assurée par le Président du Groupe. Tous les salariés d'INNOWEAR ont été licenciés fin mai 2009 et une réflexion stratégique a été mise en place pour déterminer l'avenir de cette filiale. Enfin, une provision dans les comptes d'Innelec Multimédia a été constituée à hauteur de 1,2 Millions d'Euros.

La réflexion stratégique entamée a abouti à la décision du conseil de la société en juillet 2009 d'arrêter complètement l'activité.

La liquidation de la société est en cours.

✓ **XANDRIE**

La Société Xandrie a été créée en février 2012 pour abriter l'activité de distribution digitale. Cette SAS au capital de 100 000 Euros a été transformée en SA dans le courant de l'exercice et a reçu l'apport des activités Distribution Digitale d'Innelec Multimédia pour un montant net de 1 840 876,36 € à la suite de la décision de l'Assemblée du 14 décembre 2012.

Le capital de la société a été porté à 1 747 009 € par création d'actions attribuées à Innelec Multimédia en rémunération de l'apport et une prime d'émission de 86 909,07 € a été dégagée.

Xandrie poursuit la mise en place de la plate-forme de téléchargement Allbrary et n'a donc pas réalisé de chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation est en perte de 0,16 M€ et le résultat net est de -0,13 M€.

La filiale Xandrie Lab. a réalisé au 31 mars 2013 un chiffre d'affaires de 0,55 M€, et un résultat net de - 12 K€.

✓ **DONNEES CHIFFREES SIGNIFICATIVES AU TITRE DE LA SOCIETE MERE ET DE SES FILIALES**

Le tableau ci-dessous présente les informations issues des comptes sociaux au 31 mars 2013 pour les sociétés INNELEC MULTIMEDIA, INNELEC TECHNOLOGIES, INNOWEAR, INNELEC SERVICES, JEUX VIDEO & CO et XANDRIE entités consolidées au 31 mars 2013. Il convient de noter que ce tableau présente des informations en normes françaises.

en K€		Société Mère	Filiales				
		INNELEC MULTIMEDIA	INNELEC TECHNOLOGIES	INNOWEAR*	INNELEC SERVICES	JEUX VIDEO & CO	XANDRIE
		% d'intérêt détenu	99,9%	100%	99,9%	100,0%	100,0%
BILAN 31/03/2013	Capital Social 31/03/2013	2 522	728,8	1 848,8	3 486,8	2 857,8	1 747,0
	Capitaux propres 31/03/2013	19 729	708,8	(998,6)	1 432,1	(120,1)	1 806,3
	Dettes financières 31/03/2013	6 232	7,1	1 097,5	1 799,1	3 217,4	1 826,6
	Actif immobilisé 31/03/2013	15 637	431,3	-	3 132,8	1 452,2	3 956,4
	Disponibilités 31/03/2013	3 962	14,9	98,6	61,5	148,7	23,5
COMPTE DE RESULTAT 31/03/2013	Chiffre d'affaires 31/03/2013	139 910	-	-	394,7	3 256,8	72,8
	Résultat d'exploitation 31/03/2013	2 446	(8,0)	(18,7)	364,4	(767,4)	(164,3)
	Résultat Financier 31/03/2013	(1 001)	9,1	(34,8)	(927,7)	20,8	(28,0)
	Résultat exceptionnel 31/03/2013	204	3,2	-	-	(538,7)	-
	Résultat net 31/03/2013	718	2,9	(55,8)	(664,8)	(851,7)	(128,7)

Il est ainsi précisé que les sociétés INNELEC MULTIMEDIA, INNELEC SERVICES, JEUX VIDEO & CO (ex ULTIMA GAMES) et XANDRIE sont au 31 mars 2013 les entités qui réalisent la majeure partie de l'activité du Groupe et qui disposent des actifs les plus significatifs.

Principalement, les revenus d'INNELEC MULTIMEDIA correspondent aux activités de distributeur du Groupe aux revendeurs (magasins spécialisés, grande distribution ou commerces de proximité et revendeurs), les revenus d'INNELEC SERVICES correspondent à des prestations facturées à INNELEC MULTIMEDIA, et enfin, l'activité de JEUX VIDEO & CO (ex ULTIMA GAMES) correspond aux activités de distributeur du Groupe auprès de clients finaux au travers des magasins détenus en propre.

JEUX VIDEO & CO s'approvisionne auprès d'INNELEC MULTIMEDIA en termes de produits distribués dans les magasins détenus en propre.

Au niveau du bilan comptable, les principaux actifs des sociétés JEUX VIDEO & CO et INNELEC SERVICES sont constitués par les actifs incorporels (marques et fonds de commerce détenus).

Pour compléter ces informations, il est rappelé que : l'activité de la société INNOWEAR, seule entité étrangère du Groupe (Suisse), a été arrêtée en juillet 2009. Elle affichait un chiffre d'affaires au 31 mars 2013 nul et accuse des pertes de 0,07 million de Francs Suisses.

Il est par ailleurs précisé que certains dirigeants d'INNELEC MULTIMEDIA sont également dirigeants des filiales du Groupe (se reporter au paragraphe 14.1.1 du présent Document de référence) et qu'il existe un certain nombre de conventions cadrant les relations entre les sociétés du Groupe et INNELEC MULTIMEDIA (se reporter au chapitre 19 du présent Document de référence relatif aux conventions réglementées).

La Société n'identifie pas de risque particulier qui résulterait de ses participations minoritaires, notamment au capital d'AS DE COM, au capital d'IDM, ni à celui de Numecent Holding.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

Pour les besoins de ses activités de distribution, INNELEC MULTIMEDIA a signé plusieurs contrats de bail dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Implantation	Adresse	Activité sur le site	Propriétaire	Surface	Nature du contrat de bail	Échéance du bail	Échéance libératoire	Loyer annuel
VIRTUA	Petit Chemin d'Aix 13120 GARDANNE	Activité Commerciale	Externe	370 m ²	bail précaire			33 466 €
ULTIMA	Centre Commercial Régional LA MAYENNE 53000 LAVAL MAYENNE	Activité Commerciale	Externe	64 m ²	Longue durée (12 ans)	30-sept-12	Cédé le 30/9/2012	15 724 €
INNELEC MULTIMEDIA	45 rue Delizy 93500 PANTIN	Bureaux Entrepôts	SCI Innobat	6060 m ²	Annuel	01-oct-14		465 175 €
ULTIMA	10 rue Louis Pasteur 29200 BREST	Activité Commerciale	Externe	60 m ²	Longue durée (3-6-9 ans)	31-déc-14	Fermeture 31/12/2013	15 203 €
INNELEC MULTIMEDIA	100 à 108 avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN	Bureaux Entrepôts	Externe	3460 m ²	Longue durée (3-6-9 ans)	31-mars-15	31-mars-15	313 146 €
VIRTUA	88 Rue Colbert 84120 PERTUIS	Activité Commerciale	Externe	100 m ²	Longue durée (3-6-9 ans)	31-mars-15	31-mars-15	22 893 €
VIRTUA	Centre commercial Carrefour - Route nationale Fos Martigues 13110 PORT DE BOUC	Activité Commerciale	Externe	34 m ²	Longue durée (12 ans)	31-mars-15	31-mars-15	10 772 €
ULTIMA	75 Boulevard des Talards Ile et Vilaine 35400 SAINT-MALO	Activité Commerciale	Externe	62 m ²	Longue durée (3-6-9 ans)	14-nov-15	14-nov-15	13 806 €
ULTIMA	Centre Commercial de BLOIS 2 (Lot No 21) 41 000 VILLEBAROU	Activité Commerciale	Externe	120 m ²	Longue durée (3-6-9 ans)	31-déc-15	Cédé le 31/12/2012	26 994 €
ULTIMA	17 rue Colbert 86100 CHATELLERAULT	Activité Commerciale	Externe	50 m ²	Longue durée (3-6-9 ans)	31-mai-16	Fermeture 31/5/2013	20 089 €
ULTIMA	6 avenue de Grammont 37000 TOURS	Activité Commerciale	Externe	100 m ²	Longue durée (3-6-9 ans)	16-août-16	Fermeture 31/12/2012	30 481 €
ULTIMA	42 bis rue des Héros Nogentais 94130 NOGENT SUR MARNE	Activité Commerciale	Externe	50 m ²	Longue durée (3-6-9 ans)	31-mai-17	31-mai-14	19 822 €
VIRTUA	Centre Commercial Grand angles aux angles (lot 2-1) 30133 LES ANGLÉS	Activité Commerciale	Externe	106,80 m ²	Longue durée (3-6-9 ans)	31-juil-17	Fermeture 30/6/2012	6 972 €
INNELEC MULTIMEDIA	100 à 108 avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN	Bureaux Entrepôts	Externe	1446 m ²	Longue durée (3-6-9 ans)	18-août-17	18-août-14	105 891 €
ULTIMA	Centre Commercial La Madeleine - Lot No 7 35400 SAINT-MALO	Activité Commerciale	Externe	49,5 m ²	Longue durée (12 ans)	26-mars-20		42 443 €
ULTIMA	Centre Commercial de CHALON SUD (Lot No 4) 71100 CHALON-SUR- SAONE	Activité Commerciale	Externe	70 m ²	Longue durée (12 ans)	30-nov-21		34 831 €

Il est précisé que le Groupe n'est pas propriétaire des locaux qu'il occupe, mais qu'il dispose des actifs nécessaires à son activité en dehors de cet aspect. Au sein de ces différents sites d'exploitation, les principaux actifs corporels sont regroupés au niveau des sites de Pantin. Ces locaux regroupent les équipes opérationnelles du Groupe et disposent ainsi des infrastructures techniques et logistiques à même de gérer le flux des produits distribués par le Groupe à ses clients : systèmes de stockage et de conditionnement, aménagements des locaux, convoyeurs, automates de manutention...

Par ailleurs, ces locaux disposent de l'ensemble des systèmes informatiques et de gestion permettant à INNELEC MULTIMEDIA de développer ses activités (ordinateurs, systèmes de sauvegarde, matériels de bureau, ...)

Le montant total des loyers assumés par le Groupe au cours de son dernier exercice comptable 2012-2013 s'élève à 1.177.708 €. L'ensemble de ces contrats sont des contrats de bail de droit commun, formés généralement pour une longue période (entre 9 et 12 ans). Parmi les 16 contrats signés par le Groupe, 6 comportent des clauses lui donnant la faculté de résilier le bail tous les 3 ans moyennant un préavis de 6 mois. Ces contrats contiennent également des clauses d'indexation du loyer prévoyant que ce dernier sera indexé sur l'indice national du coût de la construction publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Ces coûts de location de locaux constituent une part relativement importante dans les charges du Groupe. Le tableau ci-dessous détaille l'échéancier des engagements du Groupe en termes de loyers :

Echéanciers des engagements de loyers					
2013	2014 à 2017				2018 à 2021
	2014	2015	2016	2017	
1 177 708 €	1 062 245 €	1 062 245 €	334 795 €	293 995 €	209 959 €
	2 753 280 €				

Le contrat de bail signé entre INNELEC MULTIMEDIA et la société civile immobilière SCI INNO-BAT, gérée par Monsieur Denis THEBAUD est détaillé ci-après au sein du chapitre 19 intitulé « Opérations avec des apparentés » du présent Document de référence.

Il est précisé que la Société n'identifie aucune autre charge majeure pesant sur ses immobilisations corporelles.

8.2. Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos au 31 mars 2011, 31 mars 2012 et 31 mars 2013 (présentés selon les normes IFRS).

9.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices annuels 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2013
Chiffre d'affaires	145 498	144 267	141 056
Résultat opérationnel courant	1 395	1 611	1 456
Marge opérationnelle	1,0%	1,1%	1,0%
Résultat financier	(314)	(451)	(402)
Résultat net, part du Groupe	703	722	622
Actifs non courants	9 995	13 754	14 792
Capitaux Propres, part du Groupe	15 703	15 475	15 733
Endettement financier net	3 345	7 314	5 668
Disponibilités	3 413	3 464	4 286
Total du bilan	57 342	65 083	57 971

9.1.1. Chiffre d'affaires

Données consolidées, normes IFRS (en M€)	31 mars 2011		31 mars 2012		31 mars 2013		Evolution
Chiffre d'affaires	145,5	100%	144,3	100%	141,1	100%	-2,2%
T1 (avril à juin)	21,5	14,8%	21,3	14,8%	20,0	14,2%	-6,2%
T2 (juillet à septembre)	28,5	19,6%	23,8	16,5%	29,1	20,7%	22,4%
T3 (octobre à décembre)	68,6	47,1%	73,4	50,9%	69,0	48,9%	-6,0%
T4 (janvier à mars)	27,0	18,6%	25,7	17,8%	22,9	16,2%	-10,9%

2010-2011 : Comptes en normes IFRS

Concernant l'exercice clos au 31 mars 2011, le chiffre d'affaire du groupe est en légère progression (+0.5%) par rapport à 2010 et s'affiche à 145,5 M€.

La bonne résistance d'INNELEC MULTIMEDIA par rapport au marché s'explique par le dynamisme de ses équipes commerciales mais aussi par la volonté du groupe d'offrir à ses clients un service à haute valeur ajoutée avec des prix attractifs.

2011-2012 : Comptes en normes IFRS

Concernant l'exercice clos au 31 mars 2012, le chiffre d'affaires annuel s'élève à 144,3 M€ dans un marché en nette décroissance dans l'attente de l'arrivée d'une nouvelle génération de consoles de salon.

Dans ce contexte, l'activité d'Innelec Multimedia témoigne toutefois d'une bonne résistance, notamment sur le marché du jeu vidéo (+19,4% sur l'exercice, contre -7% pour l'ensemble du marché) et du DVD vidéo (+6,4% sur l'exercice, contre -10,5% pour le marché). La reprise partielle du fonds de commerce de DEG, à compter du 01/05/11, a contribué en grande partie et en année pleine à ces bonnes performances.

On retrouve cet effet de saisonnalité des ventes puisque plus de la moitié du chiffre d'affaires est réalisée sur le T3 (50,9% du CA total soit 73,4M€). La ventilation des trois autres trimestres est équilibrée puisque la répartition oscille entre 15% et 18% pour les T1, T2 et T4.

2012-2013 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 141 M€ dans un marché en bas de cycle et dans l'attente des sorties des nouvelles consoles Sony et Microsoft (prévues au quatrième trimestre 2013).

L'activité d'Innelec Multimedia affiche une bonne résistance, en particulier sur son cœur d'activité où la diminution du chiffre d'affaires n'est que de 1,42% contre 11,21% pour l'ensemble du marché (Source : GFK mai 2013).

La bonne résistance d'Innelec Multimédia dans ce marché en baisse s'explique par la volonté toujours affirmée de rendre à sa clientèle un service à haute valeur ajoutée avec des prix attractifs ainsi que par la réussite des lancements des jeux blockbuster avec des actions promotionnelles spécifiques.

9.1.2. Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2013
Chiffre d'affaires	145 498	144 267	141 056
Résultat opérationnel courant	1 395	1 611	1 456
Marge opérationnelle	1,0%	1,1%	1,0%
Résultat financier	(314)	(451)	(402)
Résultat part du Groupe	703	722	622

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2013
Chiffre d'affaires	145 498	144 267	141 056
Achats de marchandises et matières premières %CA	123 865 85,1%	121 642 84,3%	119 619 84,8%
Impôts et taxes %CA	1 001 0,7%	1 087 0,8%	1 226 0,9%
Charges de personnel %CA	8 515 5,9%	8 783 6,1%	9 026 6,4%
Autres achats et charges externes %CA	10 612 7,3%	11 325 7,9%	10 047 7,1%
Dotations aux amortissements et provisions %CA	670 0,5%	566 0,4%	917 0,7%
TOTAL Charges opérationnelles courantes %CA	144 664 99,4%	143 404 99,4%	140 836 99,8%

2010-2011 : Comptes en normes IFRS

Les achats sont également en légère croissance (+1,56%) par rapport à l'exercice précédent (121 968 K€) pour atteindre 123 865 K€.

Les charges de personnel restent exactement dans les mêmes proportions qu'au cours de l'exercice précédent (5,9% de l'ensemble des charges opérationnelles courantes) mais diminuent légèrement en valeur absolue pour atteindre 8 515 K€. Le poste autres achats et charges externes diminue également avec 10 612 K€ en 2011.

Les dotations aux amortissements et provisions sont également tout à fait stables avec 670 K€.

Le ratio charge/CA fait ressortir un taux de 99,4% en très faible recul par rapport à 2010 où il s'établissait à 99,6%.

En revanche, malgré un CA en légère croissance, le ROC chute de 2 011 à 1 395 K€ entre les deux exercices (-31%). Tandis que la marge opérationnelle chute elle aussi logiquement de 1,4% à 1,0%.

2011-2012 : Comptes en normes IFRS

Sur l'exercice 2011-2012, on constate une légère diminution des achats de marchandises de 1,86% ramenant le solde du poste à une valeur proche de 2009.

Les charges de personnel sont en croissance que ce soit en valeur ou en proportion. De 5,9% au cours des exercices 2009-2010 et 2010-2011, le poste passe à une proportion de 6,1% du total du chiffre d'affaires pour 2011-2012. Cela se traduit par une augmentation de +3% en valeur par rapport à l'exercice précédent.

On observe également une remontée du poste autres achats et charges externes (+6,3%) sans qu'elle ne surpasse pour autant la valeur atteinte lors de l'exercice 2009-2010.

Les dotations aux amortissements et provisions diminuent très nettement (chute de -18,4%) mais restent relativement constantes en proportion (0,4% en 2011-2012 contre 0,5% les années précédentes).

Bien que le total des charges opérationnelles courantes soit en légère baisse (-0,8%), le ratio charges/CA reste stable par rapport à l'exercice précédent (99,4%).

Le léger recul du chiffre d'affaires n'a pas impacté le résultat opérationnel qui est passé de 1 395K€ en 2011 à 1 611K€ au 31 mars 2012 grâce notamment à une amélioration du taux de marge brute

2012-2013 : Comptes en normes IFRS

Sur l'exercice 2012-2013, on constate une légère diminution des achats de marchandises de 1,7% ramenant le solde du poste à un montant de 119,6 M€ soit 84,1% du chiffre d'affaires.

Les charges de personnel sont en légère hausse de 6,1% au cours de l'exercice 2011-2012, le poste passe à une proportion de 6,3% du total des charges opérationnelles courantes pour 2012-2013. Cela se traduit par une augmentation de 2,8% en valeur par rapport à l'exercice précédent.

On observe une baisse significative du poste « Autres achats et charges externes » (-11,3%) du fait d'un plan d'économies mis en place en 2012-2013.

Les dotations/reprises aux amortissements et provisions augmentent très nettement (+62,0%) du fait d'importantes reprises de provisions dans les comptes de l'exercice 2011-2012.

Bien que le total des charges opérationnelles courantes soit en légère baisse (-1,8%), le ratio charges/CA reste quasi stable par rapport à l'exercice précédent (99,0% en mars 2013 contre 99,4% en mars 2012).

Le léger recul du chiffre d'affaires (-1,7%) a impacté le résultat opérationnel qui est passé de 1 611 K€ en 2012 à 1 456 K€ au 31 mars 2013 due notamment à un léger recul de la marge commerciale lié à la variation du chiffre d'affaires.

9.1.3. Résultat financier

2010-2011 : Comptes en normes IFRS

Le résultat financier du groupe se dégrade légèrement par rapport à l'exercice précédent jusqu'à atteindre -314 K€.

2011-2012 : Comptes en normes IFRS

Le résultat financier continue sa dégression et atteint -451 K€ contre -314 K€ au 31 Mars 2011. Cette dégradation provient à hauteur de 83K€ de l'augmentation de l'endettement liée à l'acquisition d'une partie du fonds de commerce de DEG.

2012-2013 : Comptes en normes IFRS

Le résultat financier du groupe s'améliore légèrement (-402 K€ en mars 2013 contre -451 K€ en mars 2012).

9.1.4. Résultat net

2010-2011 : Comptes en normes IFRS

Le résultat net consolidé ressort également à un niveau inférieur que précédemment mais toujours largement bénéficiaire puisqu'il s'élève à 703 K€ contre 1.1 M€ soit une chute de près de 37%.

2011-2012 : Comptes en normes IFRS

Après avoir connu un épisode de chute (pas moins de 72% de baisse entre Mars 2009 et Mars 2011), le résultat net consolidé se stabilise en atteignant 722K€ et gagne même 2,6% par rapport à Mars 2011.

2012-2013 : Comptes en normes IFRS

Le résultat net enregistre un recul de 13,9% pour un montant de 622 K€ en mars 2013 contre 722 K€ en mars 2012 lié notamment à la baisse du résultat opérationnel courant et à un résultat financier en trop faible croissance.

9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

9.3. Informations complémentaires

Engagements hors bilan

Clauses de covenants

Au 31/03/2013 le solde des emprunts soumis à des clauses de covenants s'élève à 730 K€. Toutes les clauses de covenants ne sont pas respectées (cf paragraphe 4.1.1).

Les clauses de covenants avec la banque HSBC sont toutes respectées pour les deux emprunts. Concernant l'emprunt LCL, l'une des deux clauses de covenant n'est pas respectée. Cependant, la banque LCL n'a pas demandé le remboursement anticipé de l'emprunt. De façon à traiter convenablement la rupture de cette clause, la part à plus d'un an de cet emprunt a été reclassée en dette à moins d'un an, pour un montant de 210 K€.

En application des normes IFRS, les effets escomptés non échus, engagements figurant dans les comptes du Groupe lorsque ceux-ci étaient présentés en normes françaises, sont comptabilisés en créances clients à l'actif du bilan et en passif financier courant au passif du bilan.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos au 31 mars 2011, 31 mars 2012 et 31 mars 2013 (présentés selon les normes IFRS).

10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe INNELEC MULTIMEDIA sont détaillées ci-dessous.

<i>Données consolidées - Normes IFRS (en K€)</i>	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 mars 2011	2 467	4 944	7 659	(72)	703	15 701	2	15 703
Affectation en réserves	-	-	(409)	-	409	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(1 112)	(1 112)	-	(1 112)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	722	722	-	722
Autres mouvements (2)	35	106	-	-	-	141	-	141
Ecart de conversion	-	-	73	(64)	-	9	-	9
Actions propres	-	-	(49)	-	-	(49)	-	(49)
Variation de périmètre	-	-	63	-	-	63	(2)	61
Au 31 mars 2012	2 502	5 050	7 337	(136)	722	15 475	0	15 475
Affectation en réserves	-	-	388	-	(388)	0	-	-
Distribution de dividendes (3)	-	-	0	-	(334)	(334)	-	(334)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	622	622	0	622
Autres mouvements (4)	20	49	0	0	0	69	-	69
Réserves de conversion	-	-	0	9	-	9	-	9
Actions propres	-	-	(42)	0	-	(42)	-	(42)
Autres mouvements (5)	-	-	(66)	-	-	(66)	-	(66)
Au 31 mars 2013	2 522	5 099	7 617	(127)	622	15 733	0	15 733

(1) Primes d'émissions, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales

(2) Bons de souscriptions exercés

(3) Dont distribution sur actions propres

(4) Dividendes versés en actions

(5) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et variation de périmètre de Xandrie Lab

Le tableau ci-dessus permet d'apprécier la redistribution significative des résultats de la Société au profit de ses actionnaires année après année.

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2011	31 mars 2012	31 mars 2013
Actifs non courants	9 995	13 754	14 792
Capitaux Propres, part du Groupe	15 703	15 475	15 733
Endettement financier net	3 345	7 314	5 668
Disponibilités	3 413	3 464	4 286
Total du bilan	57 342	65 083	57 971
<i>Gearing net</i>	<i>21,3%</i>	<i>47,3%</i>	<i>36,0%</i>

La structure financière d'INNELEC MULTIMEDIA est très saine, des fonds propres en légère hausse sur l'exercice 2012-2013 pour un montant de 15,7 M€ retrouvant un niveau comparable à celui de l'exercice 2010-2011.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit hors effets escomptés non échus sont de 3,6 M€ (5,4 M€ au 31 mars 2012). La part à moins d'un an représente 2,1 M€ et la part de 1 à 5 ans 1,5 Millions d'Euros. Les capitaux permanents y compris les provisions pour risques et charges (0,42 Millions d'Euros), s'élèvent ainsi à 21,6 M€. Au 31 mars 2013 l'endettement financier net atteint 5,7 M€ (7,3 M€ fin mars 2012). Le gearing, ratio correspondant à l'endettement financier net divisé par le montant des capitaux propres, s'établit ainsi à 36,0% contre 47,3% au 31 mars 2012.

La trésorerie disponible du Groupe augmente par rapport à l'exercice précédent puisqu'elle ressort à 4,3 M€ sur l'exercice 2012-2013 contre 3,5 en mars 2012.

De manière générale, les postes créances clients et dettes fournisseurs peuvent varier de façon importante d'un exercice à un autre en fonction des dates de commandes et donc des échéances des créances clients et des dettes fournisseurs à payer, sans que ces évolutions soient issues d'une quelconque variation des conditions opérationnelles applicables aux activités d'INNELEC MULTIMEDIA.

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

<i>Donnée consolidées - Normes IFRS (En K€)</i>	31-mars-11	31-mars-12	31-mars-13
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(746)	2 083	4 263
Marge brute d'autofinancement	1 765	1 749	2 047
Variation du besoin en fonds de roulement	(2 511)	334	2 216
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 172)	(5 032)	(2 537)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 717)	1 064	(1 863)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(3 635)	(1 885)	(137)
Trésorerie nette à l'ouverture	3 695	60 *	(1 862)
Trésorerie nette à la clôture	60 *	(1 862)	(1 997)

* dont EENE s'élevant à 3 352K€

2010-2011 : Comptes en normes IFRS

✓ *Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation*

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation se dégradent sensiblement au point de redevenir négatifs avec -746 K€.

En parallèle, le besoin en fonds de roulement diminue largement avec une variation de -2 511 K€. Il s'établit désormais à 13,6 M€ et est couvert en grande partie par les capitaux propres. La différence (3,9 M€) est financée par des emprunts court terme.

Le délai de recouvrement client se réduit de 42 à 35 jours tandis que le délai de règlement vis-à-vis des fournisseurs reste globalement stable.

✓ *Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement*

Les flux de trésorerie liés à l'investissement s'établissent à -1,17 M€ ce qui est un peu mieux que l'année précédente (-1,32 M€).

✓ *Flux de trésorerie provenant des activités de financement*

Les flux de trésorerie liés au financement sont de -1,72 M€ contre -1,86 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

D'un point de vue global, la situation du groupe en matière de trésorerie nette s'est fortement dégradée puisqu'elle s'élève à 60K€ en fin d'exercice et accuse une baisse de 3,64 M€ par rapport au 31/03/2010.

En revanche, après réintégration des EENE le montant des disponibilités du Groupe s'établit à 3,4M€ au 31/03/2011.

2011-2012 : Comptes en normes IFRS

✓ *Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation*

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation s'améliorent très nettement passant de -746 k€ en mars 2011 à 2 082k€ au 31 mars 2012. Cette hausse s'explique principalement par la hausse du BFR avec une variation positive de 334k€.

Ce dernier atteint à présent 9,7M€ et est couvert en grande partie par le Fond de Roulement de 7,8M€ et le solde par des opérations de crédit à court terme pour 1,9M€.

✓ *Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement*

Une grosse acquisition d'immobilisation réduit fortement les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement qui atteint -5 032k€ contre seulement -1 172k€ au cours de l'exercice 2010-2011.

✓ *Flux de trésorerie provenant des activités de financement*

Les flux de trésorerie liés au financement sont en forte hausse, conséquence de la contraction de nouveaux emprunts, et passent de -1,72M€ à 1,064M€.

2012-2013 : Comptes en normes IFRS

✓ *Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation*

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation augmentent significativement passant de 2,1 M€ en mars 2012 à 4,3 M€ au 31 mars 2013. Cette hausse s'explique principalement par la très nette augmentation du BFR avec une variation positive de 2,2 M€.

✓ *Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement*

Le flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement reste négatif à 2,5 M€ conséquence d'importants investissements dans la société Xandrie.

✓ *Flux de trésorerie provenant des activités de financement*

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement est en forte baisse, atteignant un montant négatif de 1,9 M€, conséquence de remboursements d'emprunts et de dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère.

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts contractés par la Société :

Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Capital restant dû au 31 mars 2013 en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance	Existence de couverture			
							< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
HSBC	juil-08	800	227	5,87%	août-14	non applicable	149	78	-
HSBC	mai-10	250	22	2,76%	juin-13	non applicable	22	-	-
BPRNP	juin-10	200	17	2,35%	juin-13	non applicable	17	-	-
LCL	nov-10	1 060	481	3,42%	nov-14	non applicable	271	210	-
Palatine	mars-11	250	85	2,45%	mars-14	non applicable	85	-	-
LCL	avr-11	1 000	538	3,65%	avr-15	non applicable	253	285	-
BNP	avr-11	250	93	2,68%	avr-14	non applicable	86	7	-
BNP	avr-11	1 000	538	3,46%	avr-15	non applicable	254	284	-
CIC	avr-11	1 000	536	3,16%	nov-14	non applicable	253	283	-
BECM	avr-11	250	106	2,70%	avr-14	non applicable	85	21	-
CIC	mars-12	300	203	3,16%	mars-15	non applicable	100	103	-
BECM	mars-12	300	203	3,20%	mars-15	non applicable	100	103	-
BPRNP	mars-12	300	203	3,12%	mars-15	non applicable	100	103	-
BNP	août-12	240	195	2,60%	août-15	non applicable	76	119	-
CIC	févr-13	200	195	2,10%	févr-16	non applicable	66	129	-
Total en K€		7 400	3 642				1 917	1 725	-
							Reclassement de l'intégralité du capital restant dû de l'emprunt LCL de 1060 k€ en <1 an	210	-210
							Sous-total	2 127	1 515

Depuis le 31 mars 2013, la Société a contracté un nouvel emprunt dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Capital restant dû au 31 mars 2013 en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance
CIC	juin-13	330	330	1,94%	juin-16
BECM	oct-13	225	225	2,40%	oct-16

A noter qu'en dehors des engagements habituels sur ce type de prêts tels que le remboursement, le respect de l'échéancier, l'échange des informations comptables et financières, etc., les contrats de prêts signés par la Société ne contiennent pas de clause et/ou condition spécifique représentant des contraintes particulières (covenants financiers, garantie, etc.), en dehors des contrats de prêt suivants :

- **Crédit Lyonnais –Novembre 2010 – Respect des covenants ci-dessous :**

Endettement long et moyen terme y compris encours crédit bail / fonds propres consolidés $\leq 0,75$
Dettes financières nettes consolidées / EBITDA consolidé $\leq 1,5$

- **HSBC de Baecque Beau –juillet 2008 – Respect des covenants ci-dessous :**

Maintenir le fonds de roulement positif jusqu'à complet remboursement du prêt et respecter les ratios suivants :
Fonds Propres / Total Bilan $> 15\%$
Total Dettes Long et Moyen Terme + Crédit Bail / Fonds propres < 1
Total Dettes Long et Moyen Terme + Crédit Bail / CAF < 4

- **HSBC Mai 2010 – Respect des covenants ci-dessous :**

Maintenir le fonds de roulement positif jusqu'à complet remboursement du prêt et respecter les ratios suivants :
Fonds propres / Total bilan $> 20\%$
(Total Dettes Long et Moyen Terme + Crédit bail) / Fonds propres < 1
(Total Dettes Long et Moyen Terme + Crédit bail) / CAF < 4
Frais financiers (corrigés du Crédit –Bail)/ EBE $< 30\%$

Au 31 mars 2013, les clauses de covenants avec la banque HSBC sont toutes respectées pour les deux emprunts. Concernant l'emprunt LCL, l'une des deux clauses de covenant n'est pas respectée. Cependant, la banque LCL n'a pas demandé le remboursement anticipé de l'emprunt. De façon à traiter convenablement la rupture de cette clause, la part à plus d'un an de cet emprunt a été reclassée en dette à moins d'un an, pour un montant de 210 K€.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

INNELEC MULTIMEDIA dispose de plusieurs marques déposées. Les dispositions pratiques liées à la protection des marques du Groupe sont gérées directement par la Société, sous le contrôle de leur conseil juridique (cf. chapitre 4 du présent Document de référence).

En dehors des locaux (cf. section 8.1 du présent Document de référence), aucun actif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le Groupe INNELEC MULTIMEDIA

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

Se reporter aux chapitres 9, 10 et 20 en ce qui concerne les comptes consolidés annuels au 31 mars 2013.

12.1.1 Résultats du premier trimestre 2013-2014

<i>Comptes non audités au 30/06/2013 (en M€)</i>	Exercice 2013-2014	Exercice 2012-2013	Variation
CA T1 (avril-juin)	13,7	20,0	-31,7%

En raison de l'absence de sorties significatives de nouveaux produits, Innelec Multimédia a enregistré un chiffre d'affaires de 13,7 M€ au titre du 1^{er} trimestre 2013/2014 (avril à juin 2013), comparé à 20,0 M€ pour le 1^{er} trimestre de l'exercice précédent.

Trois nouveaux «blockbusters» sont attendus pour le mois de septembre 2013.

Les sorties de FIFA 2014 (Electronic Arts), GTA V (Take-Two) et Disney Infinity (Disney) permettront de redynamiser les ventes sur ce segment au cours du deuxième trimestre de l'exercice.

Le troisième trimestre profitera également des sorties des nouvelles consoles prévues pour le mois de novembre 2013.

12.1.2 Tendances sectorielles

Les ventes d'INNELEC MULTIMEDIA concernant les jeux vidéo sur consoles ont affiché un recul d'environ 2,3%, témoignant d'un ralentissement de croissance par rapport à l'exercice précédent, sans toutefois atteindre les mêmes proportions que celle du marché (respectivement -13,2% et -6% pour les jeux console et PC, -18,1% pour les consoles elles-mêmes selon l'étude GFK de mai 2013).

Cette tendance s'explique principalement par une baisse des achats de la part des consommateurs liée à la conjoncture économique dégradée légèrement amplifiée dans ce secteur par la fin de cycle pour des consoles de jeux actuelles.

12.1.3 L'activité de distribution digitale

Innelec Multimédia a une activité historique de distribution physique et a souhaité développer une plateforme de Distribution digitale. Tous les développements de production digitale ont été portés jusqu'au 31 mars 2012 par Innelec Multimédia.

L'objectif est de mettre en place et d'exploiter une plateforme digitale permettant des achats en ligne dématérialisés par des clients finaux (BtoC) alors qu'Innelec Multimédia est un distributeur auprès de revendeurs (BtoB).

Le périmètre géographique de la distribution physique d'Innelec Multimédia est très majoritairement un marché français et DomTom alors que l'environnement pour une plateforme de distribution digitale est international.

La distribution de cette plateforme sera effectuée de façon digitale, dématérialisée et sans gestion de stock.

12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

Les ventes de jeux vidéo ont été en forte baisse sur le premier trimestre dû à un manque de nouveautés. Le secteur est fortement dépendant de l'actualité et les trois premiers mois de l'année fiscale ont été en baisse de 20% par rapport à l'année précédente sur la même période.

Le lancement en fin d'année 2013 des nouvelles générations de consoles PS4 et Xbox One annonce le début d'un nouveau cycle pour le marché des consoles, qui a eu un effet négatif sur les ventes en début d'exercice, les consommateurs étant attentistes.

La Société n'a pas connaissance d'autre tendance ou événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2013-2014.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

La Société n'entend pas communiquer de prévisions de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

14.1.1. Membres du Conseil d'Administration

Les tableaux ci-après précisent pour chaque membre du Conseil d'administration ses fonctions et mandats exercés dans le Groupe ou en dehors du Groupe.

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Adresse professionnelle	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Denis THEBAUD	Président du Conseil d'administration	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	01/08/1983	31/03/2014	Directeur Général	NEANT	Président des SAS INNELEC TECHNOLOGIES, INNELEC SERVICES, JEUX VIDEO & CO Président du Conseil d'Administration d'INNOWEAR, Président du Conseil de Surveillance de FOCUS HOME INTERACTIVE, Président Directeur Général de la SA XANDRIE, Administrateur d'ACSYS, IDM, OBJECT LIVE SOFT et de FOCUS HOME INTERACTIVE BENELUX Gérant de la SC NABUBOTO, de la SCI INNOBAT et de la SC PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EDRE, Président de NUMERIC PIPE LINE
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	01/08/1983	31/03/2014	NEANT		Administrateur de la SA XANDRIE
Jean Pierre BOURDON	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	26/09/2000	31/03/2014	NEANT	Directeur Associé de Eclégui Consultants	Président de la SAS Focus Home Interactive et administrateur délégué de FOCUS HOME INTERACTIVE BENELUX Administrateur de la SA XANDRIE et d'INNOWEAR
Christian TELLIER	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30/09/1996	31/03/2014		Responsable zone UK, Amérique du Nord Asie de la Caisse Centrale des Banques Populaire	Administrateur de la SA XANDRIE Membre du Conseil de Surveillance de la SAS FOCUS HOME INTERACTIVE
Pascal RIALLAND	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	22/09/2010	31/03/2016	NEANT	Directeur Général de Virgin Mobile	Administrateur de la SA XANDRIE

La société FOCUS HOME INTERACTIVE n'a pas de lien capitalistique avec INNELEC MULTIMEDIA. La société Nabuboto, contrôlée par Monsieur Denis THEBAUD, est le principal actionnaire de FOCUS HOME INTERACTIVE.

Par ailleurs, il convient de noter qu'il n'y a aucun lien familial entre les mandataires sociaux et que l'adresse professionnelle de ceux-ci est le 45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq, 93 500 Pantin.

Il est précisé qu'il n'existe aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des participations des mandataires sociaux dans le capital social de la Société.

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;

- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

14.1.2. Profils des dirigeants

- **Profils des administrateurs :**

Denis THEBAUD : Président du Conseil d'administration,

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Nantes, Monsieur Denis THEBAUD a travaillé, de 1970 à 1983, au sein de la société Sprague Electric – un grand fabricant de composants électroniques. Il y a assumé différentes responsabilités, notamment les fonctions Directeur des Achats, Directeur de l'exportation, et Directeur de la Distribution.

En 1983, Monsieur Denis THEBAUD quitte Sprague Electric pour créer la société INNELEC MULTIMEDIA dont il est actuellement Président Directeur Général.

Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE : Administrateur,

Responsable commerciale et produits, titulaire d'un DUT Techniques de Commercialisation et d'un DESS/Master en Management et Gestion des Entreprises, Madame Marie-Christine FAURE a commencé sa carrière en 1975 au sein de Pascual Hermanos, une société d'import-export.

Elle est ensuite recrutée par Sprague, filiale du Groupe Vishay – fabricant des composants électroniques, pour y occuper d'abord le poste de Responsable de services clients entre 1978 et 1983, puis le poste Responsable de distribution France entre 1983 et 1993.

A partir de 1994 et jusqu'en 2003, Marie-Christine FAURE est Responsable Administration commerciale auprès de la société Kami, filiale du groupe Kenzo/LVMH spécialisé dans la distribution des prêt-à-porter de luxe. Elle est devenue ensuite la Responsable du département Vêtement d'image au sein de cette même société pendant deux ans, de 2004 à 2006. En 2008, Mme FAURE a créé une société spécialisée dans les soins à domicile pour les personnes âgées.

Jean Pierre BOURDON : Administrateur,

Titulaire d'une maîtrise de droit privé et d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris (section économique et financière), Jean Pierre BOURDON a débuté sa carrière en 1973 au sein du Crédit du Nord. Il y a occupé différents postes, avec notamment entre 1987 et 1990 la fonction de sous-directeur aux affaires financières en charge des opérations de fusions acquisitions et d'investissements en capital-risque et capital développement.

Entre 1990 et 1997, il est en charge des fusions et acquisitions et des investissements en capital dans les PME, PMI au sein du groupe L'Lione. A ce titre, il a été conseiller du Président de la Banque de Baecque Beau et Président de la holding du groupe Rétif, spécialisé dans la vente d'équipements de magasins.

Depuis 1998, il crée et dirige la société Eclegui Consultants, structure spécialisée dans le conseil en matière d'opérations financières, introductions en Bourse, fusions – acquisitions et gestion d'entreprises.

Christian TELLIER : Administrateur,

Titulaire d'une Maîtrise en droits des affaires et d'un DEA de droits des transports, Christian TELLIER a travaillé, pendant deux ans, de 1974 à 1975, dans le domaine de l'assurance-crédit au sein de la société COFACE. Il est ensuite recruté par Banque Populaire pour le poste de Directeur International qu'il a occupé de 1975 à 1986, avant d'être le représentant du groupe des Banques Populaires à Londres en 1986 et en charge de la création de Pramex Londres, dont il sera Directeur International à partir de 1993. Monsieur TELLIER a été également conseiller pour le commerce extérieur de la France pendant la période 1993-1996 avant d'être nommé Chef de la zone UK, Amérique du Nord et Asie de la Caisse Centrale des Banques Populaires en 1996.

Entre 2000 et 2007, avant l'arrêt de ses activités professionnelles, Monsieur TELLIER a travaillé dans les services Titres et Gestion d'actifs au sein de Natixis Services Financiers. Il a également été Directeur de la clientèle des Banques Populaires Régionales pour l'activité de conservation de titres.

Monsieur Pascal RIALLAND : Administrateur,

Nommé le 22 septembre 2010 pour une durée de 6 années, Monsieur Pascal Rialland a acquis au fil des années diverses expériences dans la distribution, notamment chez Xerox, SFR, et SAP, en tant que Directeur Général. Il est actuellement Directeur Général de Virgin Mobile.

- **Profils des dirigeants opérationnels au 30/09/2013 :**

Nicolas BERTHOU – Directeur général délégué

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion (ESG) et d'un cursus de formation management et finances chez Xerox (Master 90), Monsieur Nicolas BERTHOU a rejoint Innelec Multimédia le 1^{er} novembre 2010 en qualité de Directeur Général Délégué.

Monsieur Nicolas Berthou a commencé sa carrière chez Xerox (1985 – 1995) où il a occupé différents postes de vente et de management commercial et marketing. En 1995 il rejoint Les Papèteries de France (groupe International Paper) comme directeur commercial. Son parcours le mène ensuite dans l'univers des engins de travaux publics (Case et JCB) où il assume la direction Sales et Marketing EAME puis la Direction Générale. En 2005, il prend la direction du groupe Papyrus France, dont il assure la restructuration et est élu Président de la Fédération Française des Distributeurs de Papier et d'Emballage en 2008.

Depuis son arrivée chez Innelec Multimédia il est rattaché à Denis THEBAUD, PDG. Il supervise depuis juin 2011 l'ensemble des services d'Innelec Multimédia et est en charge de la direction opérationnelle du groupe.

Nicolas Berthou n'exerce aucun autre mandat social.

Christophe THEIS - Directeur Ventes GSA

Titulaire d'une formation commerciale, Monsieur Christophe THEIS a démarré sa carrière professionnelle en tant que Directeur adjoint d'une unité de vente du Groupe Nasa Electronique (devenu Groupe Interdiscount en 1989). En 1992, il devient Responsable de rayon chez Planète Saturne-Hypermedia (Groupe Media Concorde). En 1994, il intègre Innelec Multimedia en tant que Commercial terrain. En 2005, il devient Responsable Régional et il est promu Directeur des ventes terrain en 2010. En 2013, il évolue vers la fonction de Directeur des Ventes GSA.

Sébastien RAMS – Directeur Ventes Grands Comptes, JVNC et commerce indépendant

Titulaire d'une formation économique et commerciale, Monsieur Sébastien RAMS a débuté sa carrière professionnelle en 1996 en tant que Responsable de rayon Multimedia. En 1998, il devient commercial pour la société Acclaim. En 2000, il est promu Responsable des achats d'un site marchand. Il a exercé au sein de la société DEG Multimedia entre 2002 et 2011 en tant que Directeur des Ventes sédentaires. Du fait du rachat du fonds de commerce de DEG Multimedia par Innelec Multimedia en 2011, il prend en 2011 la fonction de Directeur des Ventes des équipes sédentaires (multi canaux) et des grands comptes au sein d'Innelec Multimedia. Depuis juin 2013, il est Directeur des Ventes Grands Comptes, Jeux Vidéo & Co et commerce indépendant. Au total, Monsieur Sébastien RAMS dispose de 12 années d'expérience professionnelle dans les magasins indépendants et de 18 ans sur les marchés du multimédia.

Bertrand DUBOIS – Directeur Ventes Export

Titulaire d'une double formation technique et commerciale, Monsieur Bertrand DUBOIS a également réalisé deux années de formation dans le web marketing. Il est entré chez Innelec Multimedia en 2003 en tant que commercial sédentaire export. Il a ensuite été promu Chef des Ventes Export, puis Directeur Ventes Export en juin 2013.

Sébastien LECLAIRE – Business Unit Manager Jeux Video

Titulaire d'une formation commerciale, Monsieur Sébastien LECLAIRE a rejoint Innelec Multimedia en juin 2001 en tant qu'assistant achats. En juin 2004, il devient acheteur junior, puis acheteur senior en 2008. Il continue son évolution professionnelle au sein d'Innelec Multimedia en 2010, année au cours de laquelle il est nommé Responsable du Grand Public. En juin 2013, il est promu Business Unit Manager Jeux Video et il reporte au Directeur Général Délégué.

Guillaume ARMSPACH – Directeur Commercial

Diplômé de l'Institut Supérieur Européen de Gestion (ISEG) et du cursus Sup. Marketing & Management International, Monsieur Guillaume ARMSPACH a rejoint INNELEC MULTIMEDIA en tant que Vendeur junior en octobre 1999.

Il devient ensuite Chef de vente junior en mai 2002, puis Chef de vente junior Export en juin 2004. Depuis juin 2005, il assume la fonction de Directeur de Division Ventes Export et Vente à distance du Groupe et rapporte depuis septembre 2007 directement auprès de Monsieur Denis THEBAUD. Le 1^{er} juin 2010, suite à une réorganisation interne, Monsieur Armspach accède au poste de directeur commercial du Groupe. Depuis juin 2013, Monsieur Guillaume ARMSPACH est en charge du Business Développement du Groupe Innelec Multimedia.

François ALGLAVE – Business Unit Manager Accessoires

Titulaire d'une Maîtrise de sciences de gestion, Monsieur François ALGLAVE a rejoint INNELEC MULTIMEDIA en 1998 en tant qu'acheteur.

En 2001, il accède à la responsabilité des pôles Marketing et Achats sur les produits « pro » et passe Directeur des Achats en 2003. A partir de 2010, il devient Directeur Marketing et Achats.

Monsieur François ALGLAVE est actuellement en charge de la Business Unit accessoires.

Franck PRIVET – Directeur Logistique

Monsieur Franck PRIVET a été recruté par INNELEC MULTIMEDIA en Décembre 2003. Il avait précédemment, à son arrivée, suivi un cursus comptable et occupé différents postes d'encadrement, de planification et de déploiement logistique dans des entreprises de distribution.

Monsieur Franck PRIVET a eu différentes promotions successives au sein de l'équipe logistique d'INNELEC MULTIMEDIA avant d'en prendre la responsabilité en Mai 2010.

Béatrice MAILLARD – Directeur Administratif et Financier

Diplômée de SUP DE CO REIMS en 1993 et titulaire du DECF, Madame Béatrice Maillard a démarré sa vie professionnelle en tant qu'auditeur pour PriceWaterhouseCoopers. Elle a ensuite été Business Planning Manager pour la société Avis location entre 1997 et 2002. Entre 2002 et 2007, elle occupe des fonctions de Directeur du Contrôle de gestion au sein de la société Kuehne & Nagel France (secteur logistique) et au sein de la division hôtellerie économique du groupe Louvre Hotels. Depuis 2007, elle poursuit son activité professionnelle en tant que Directeur Administratif et Financier, dans des sociétés de services B to B. Depuis mars 2013, elle est Directeur Administratif et Financier d'Innelec Multimedia.

Philippe TOMAS – Directeur des Opérations

Ayant une formation comptable, Monsieur Philippe TOMAS a été recruté par INNELEC MULTIMEDIA en novembre 1989.

Après différentes responsabilités dans le département comptable, Philippe TOMAS a été en charge de la logistique et de l'informatique et travaille sur différents projets concernant les opérations du Groupe en général. Il est également aujourd'hui responsable du contrôle interne pour l'ensemble des activités d'INNELEC MULTIMEDIA.

Jérémie JANIN – Directeur de Développement

Titulaire d'un diplôme de l'Institut Supérieur de la Communication de Paris, Monsieur Jérémie JANIN a occupé plusieurs postes de responsabilité dans les sociétés automobiles, audiovisuelles et informatiques pendant la période de 1989 à 1994.

Il rejoint INNELEC MULTIMEDIA en mars 1994 pour être promu ensuite au poste de Responsable des ventes en novembre 1998. Jérémie JANIN a occupé également la fonction de Directeur de Division Ventes Export & Vente à distance à partir d'octobre 2004 et a ensuite été nommé Directeur de Développement en juin 2005, en charge de piloter divers projets de développement et de superviser le service de marketing.

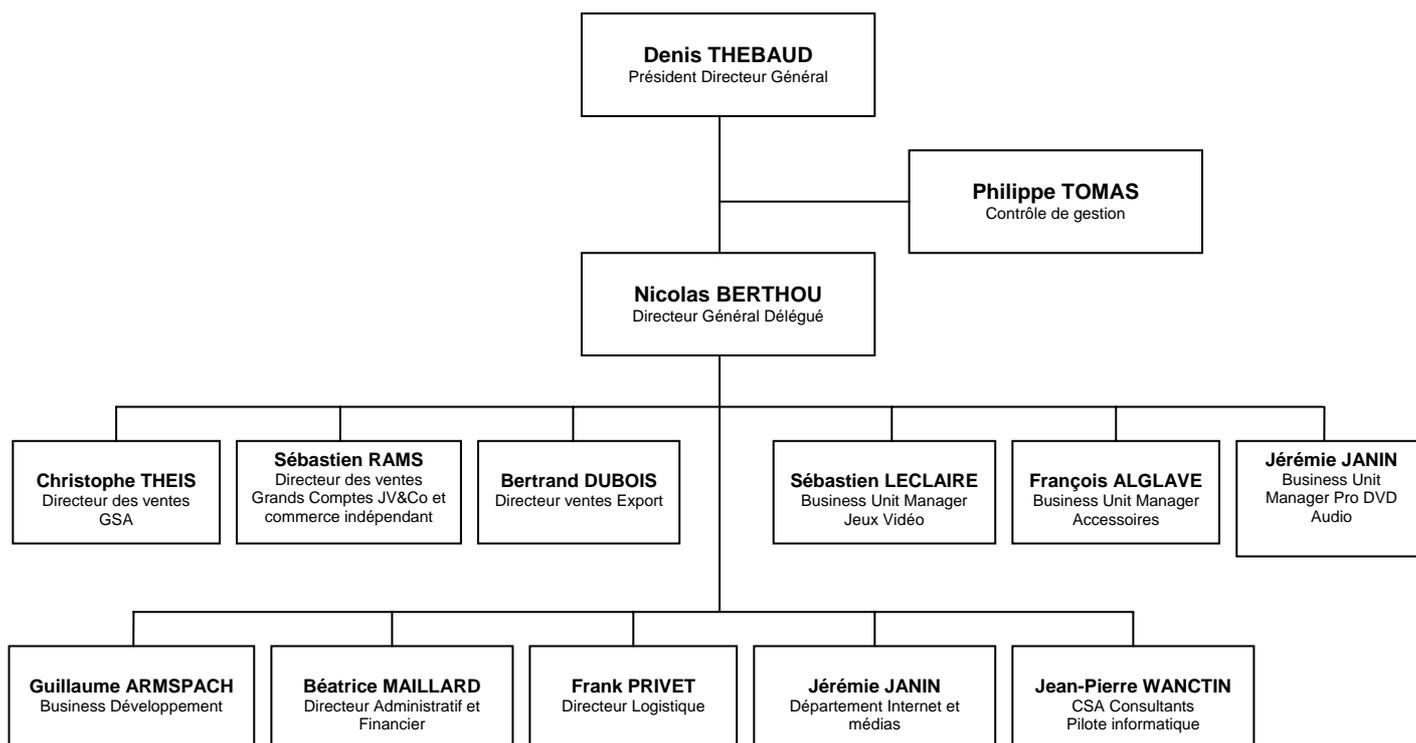
Depuis juin 2013, Monsieur Jérémie JANIN est Business Unit Manager pour les games « pro, DVD et audio.

Jean-Pierre WANCTIN – CSA Consultants et pilote informatique

Monsieur Jean-Pierre WANCTIN a rejoint en 1983 la société INNELEC MULTIMEDIA dont il fut le premier employé. Il en accompagna la croissance en tant que directeur informatique puis directeur des opérations. Il est alors en charge des systèmes d'information, de la logistique et des services généraux jusqu'en 1999, année où il créa sa propre société CSA Consultants.

Editeur de la suite CRM &Commando et distributeur de la solution de datamining Di Diver, il continue d'assurer pour INNELEC MULTIMEDIA la direction des Systèmes d'information.

Organigramme opérationnel au 30 septembre 2013 :



14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit possible entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social, en dehors des points figurant au chapitre 19 du présent Document de référence et relatif aux conventions réglementées.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société

TABLEAU 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social							
Au 31 mars 2011 :							
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Rémunération fixe brute	Rémunération variable brute	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantage en nature	Rémunération globale	
Denis THEBAUD *	Président	189 000 €	-	-	3 500 €	2 178 €	194 678 €
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	-	-	-	3 500 €	-	3 500 €
Jean Pierre BOURDON **	Administrateur	-	-	-	3 500 €	-	3 500 €
Christian TELLIER	Administrateur	-	-	-	3 500 €	-	3 500 €
Nicolas BERTHOU	Directeur Général Délégué	87 875 €	-	-	-	-	87 875 €
*Un véhicule de fonction de type Peugeot 308 est mis à disposition de Mr Denis THEBAUD							
**Ne perçoit pas de rémunération en tant qu'administrateur mais facture diverses prestations via Eclegui Consultants dont il est actionnaire majoritaire à hauteur de 44 000€							
Au 31 mars 2012 :							
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Rémunération fixe brute	Rémunération variable brute	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantage en nature	Rémunération globale	
Denis THEBAUD	Président	173 700 €	-	-	4 500 €	2 178 €	180 378 €
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	-	-	-	4 500 €	-	4 500 €
Jean Pierre BOURDON	Administrateur	-	-	-	4 500 €	-	4 500 €
Christian TELLIER	Administrateur	-	-	-	4 500 €	-	4 500 €
Pascal RIALLAND	Administrateur	-	-	-	4 500 €	-	4 500 €
Nicolas BERTHOU	Directeur Général Délégué	210 900 €	-	-	-	-	210 900 €
Au 31 mars 2013 :							
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Rémunération fixe brute	Rémunération variable brute	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantage en nature	Rémunération globale	
Denis THEBAUD	Président	151 200 €	-	-	4 500 €	1 633 €	157 333 €
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	-	-	-	6 000 €	-	6 000 €
Jean Pierre BOURDON	Administrateur	-	-	-	6 000 €	-	6 000 €
Christian TELLIER	Administrateur	-	-	-	6 000 €	-	6 000 €
Pascal RIALLAND	Administrateur	-	-	-	6 000 €	-	6 000 €
Nicolas BERTHOU	Directeur Général Délégué	210 900 €	-	5 000 €	-	-	215 900 €

Il convient d'ajouter que Monsieur Denis THEBAUD bénéficie d'une assurance-vie dont le montant de la prime prise en charge par INNELEC MULTIMEDIA au 31 mars 2013 est de 1 089 euros.

L'Assemblée Générale du 17 septembre a décidé d'allouer à chacun des administrateurs en rémunération de son activité, à titre de jetons de présence, une somme de 6 000 euros.

Par ailleurs, le contrat de prestations de service conclu entre INNELEC MULTIMEDIA et la société Eclegui Consultant (société dont Monsieur Jean Pierre BOURDON est Directeur Associé) s'est poursuivi durant l'exercice 2012-2013. Eclegui Consultant a facturé à INNELEC MULTIMEDIA au titre de ces prestations la somme de 32 000 euros au cours de cet exercice.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite complémentaire au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs. En outre, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

La Société n'a pas pris d'engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

TABLEAU 10 : Récapitulatif des contrats de travail des dirigeants mandataires sociaux, indemnités et/ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions et autres

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Denis THEBAUD	Néant	Néant	Néant	Néant
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean Pierre BOURDON	Néant	Néant	Néant	Néant
Christian TELLIER	Néant	Néant	Néant	Néant
Pascal RIALLAND	Néant	Néant	Néant	Néant
Nicolas BERTHOU	Oui	Néant	Néant	Néant

15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux

En date des 28 septembre 2004, 27 septembre 2006, 24 septembre 2008 et enfin 22 septembre 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions :

TABLEAU 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31/12/2012

	27-sept.-06	27-sept.-06	24-sept.-08	22-sept.-10	22-sept.-10
Date de l'Assemblée Générale	17 oct. 2006	6-mai-08	7-juil.-10	7-févr.-12	27-mars-12
Date du Conseil d'Administration					
Nombre total d'actions pouvant être achetées, dont le nombre pouvant être souscrites par :	4 000	28 000	10 000	2 000	3 000
- Les mandataires sociaux			0	2 000	3 000
- Les 10 premiers attributaires	2 000	6 900	9 000	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription	17-oct.-11	6-mai-13	7-juil.-15	21-juin-16	27-mars-17
Date d'expiration	16-oct.-13	5-mai-15	6-juil.-17	20-juin-18	26-mars-19
Prix des d'options de souscription	22,43 €	16,58 €	7,53 €	8,63 €	7,95 €
Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	2 000	10 700	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31 mars 2013	2 000	17 300	10 000	2 000	3 000

TABLEAU 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date du plan
Options consenties durant l'exercice aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les 10 premiers attributaires salariés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant

Les plans d'options concernaient des dirigeants opérationnels : directeur de pôle opérationnel, directeur de services,...

La dilution potentielle issue de l'exercice des 34 300 options de souscription en circulation est de 2,08%.

15.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant

15.4. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Les sommes provisionnées aux fins de versement de retraite sont de 427 K€ au 31 mars 2013, provisions non affectées nominativement.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Direction de la Société

Exercice de la Direction générale de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Denis THEBAUD, Directeur Général, personne à ce poste depuis le Conseil d'administration du 25 septembre 2002, suite à l'application des dispositions décidées par l'assemblée générale de ce même 25 septembre 2002, dispositions précisant les attributions respectives du Président et du Directeur Général.

Mandat des administrateurs

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date du présent Document de référence ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Mandataires sociaux	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat
Denis THEBAUD	Président du Conseil d'administration	01/08/1983	31/03/2014
Marie-Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	01/08/1983	31/03/2014
Jean-Pierre BOURDON	Administrateur	26/09/2000	31/03/2014
Christian TELLIER	Administrateur	30/09/1996	31/03/2014
Pascal RIALLAND	Administrateur	22/09/2010	31/03/2016
Nicolas BERTHOU	Directeur Général Délégué	13/10/2010	31/03/2014

16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société

Se reporter au chapitre 19 du présent Document de référence relatif aux conventions réglementées.

16.3. Comités d'audit et de rémunération

Les sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé doivent disposer d'un comité spécialisé qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sont exemptés de cette obligation les Sociétés disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé, sous réserve d'identifier cet organe, conformément à l'article L 823-20 4° du code de commerce.

C'est le cas au sein d'Innelec Multimédia où le conseil d'administration statuant comme comité d'audit se déroule de la même manière qu'un conseil classique. Il reçoit le directeur général délégué qui lui présente les comptes de manière détaillée. Il répond aux questions et à la suite d'un débat long et le plus exhaustif possible, en présence des commissaires aux comptes, les comptes définitifs sont arrêtés.

La Société ne dispose pas de comité de rémunération.

16.4. Gouvernement d'entreprise

INNELEC MULTIMEDIA se conforme au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF (Association Française des Entreprises Privées/Mouvement des Entreprises de France) en vigueur en France.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société relative aux recommandation AFEP-MEDEF :

Recommandations	Application	Si non appliquée, pourquoi ?
Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.	NON	Nous considérons que compte tenu de l'historique de la société, de son actionnariat et de sa taille, la dissociation des fonctions n'est pas pertinente.
Le conseil d'administration doit examiner et décider les opérations d'importance véritablement stratégique.	OUI	
Représentant des salariés et salariés actionnaires au conseil Actionnaires minoritaires et petits actionnaires représentés par administrateur indépendant.	NON	Compte tenu de la taille de la Société, il n'existe aucun représentant des salariés et salariés actionnaires.
Administrateurs indépendants.	NON	Il existe qu'un seul administrateur indépendant sur quatre, alors que la recommandation en demande un sur trois.
Evaluation du Conseil d'administration.	NON	Compte tenu de l'historique de la Société, de son actionnariat et de sa taille, la mise en place de telles procédures est trop lourde. D'autre part, la réunion des administrateurs externes hors de la présence de ceux qui connaissent le mieux l'entreprise n'apporterait pas grand-chose à la qualité des travaux du Conseil et à l'information des actionnaires. Ce dispositif peut, peut-être, se défendre dans des grosses entreprises, il n'est pas adapté dans une PME, même cotée.
Accès à l'information des administrateurs.	OUI	
Formation des administrateurs.	NON	Les administrateurs sont tous des personnes expérimentées dans différents domaines ainsi qu'il est rappelé chaque dans le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration. Il est certain que si un administrateur faisait une demande en ce sens, il lui serait répondu favorablement. Il n'y a pas de comité d'audit à proprement parlé. C'est le conseil d'administration qui se réunit en comité d'audit.
Les membres du comité d'audit doivent bénéficier d'une information sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles de l'entreprise.	NON	Pas d'administrateurs salariés ou actionnaires salariés.
Les administrateurs représentant les salariés ou représentant les actionnaires salariés bénéficient d'une formation	NON	

adaptée.		
La durée des fonctions des administrateurs ne doit pas excéder 4 ans. Eviter renouvellement en bloc.	NON	Les mandats sont actuellement de six ans et les renouvellements se font en deux fois.
Comité d'audit, de nominations, de rémunération. Déontologie de l'Administrateur.	NON	Compte tenu de l'historique de la société, de son actionnariat, de sa taille, et du nombre limité d'administrateur, la mise en place de comités n'est pas pertinente.
Rémunération des administrateurs. Le mode de répartition de cette rémunération est arrêté par le conseil. Il tient compte selon les modalités qu'il définit de la participation effective des administrateurs au conseil.	NON	Le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale. Le montant est égal pour tous les administrateurs ainsi que voté par l'AG.
Cessation du contrat de travail en cas de mandat social.	OUI	
Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux Détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et rôle du conseil d'administration : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence ; lisibilité des règles, mesures.	OUI	
Information sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.	OUI	
Consultation des actionnaires sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux.	NON	Il s'agit d'une disposition récente qui n'a pas encore été mise en place. Elles le seront lors de la prochaine AG de septembre 2014.

16.5. Contrôle interne

Rapport présenté au conseil d'administration du 5 Juillet 2013 avant l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2013.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles L.225-37 et L.225.68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-101-1 et L.233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-235, les commissaires aux comptes présentent, dans un rapport joint au présent rapport, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, telles que décrites au paragraphe 4.4

Le code de gouvernement auquel se réfère la société est le Code AFEP-MEDEF. Lors de sa séance du 9 décembre 2008, le Conseil d'Administration a adopté ce Code de Gouvernement ; il a émis toutefois des réserves sur la recommandation relative au cumul du contrat de travail et du mandat social compte tenu des spécificités de la Société, tenant notamment à sa structure, à son actionnariat et à la politique de rémunérations d'éventuels futurs mandataires sociaux salariés. Le rapport prévu à l'article L 225-37 / L 225-86 du Code de Commerce explicitera les raisons pour lesquelles cette recommandation du Code AFEP-MEDEF n'a pas été retenue par la société. Actuellement elle n'a aucun mandataire social bénéficiant d'un contrat de travail.

1- Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Innelec Multimédia est une société anonyme au capital de 2 522 479 euros cotée au compartiment C du marché Euronext Paris. Code FR0000064297-INN.

1.1 Composition du conseil d'administration :

Président Directeur Général : Denis Thebaud

Désigné comme membre du conseil d'administration à l'article 65 des statuts le 1^{er} Août 1983, régulièrement renouvelé depuis, et en dernier lieu lors de l'AGO du 24 Septembre 2002.

Elu Président du Conseil d'Administration le 1^{er} Août 1983, et régulièrement renouvelé depuis.

Expiration du mandat d'administrateur lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Administrateur : Marie Christine MORTEAU épouse FAURE

Précédemment Chef d'entreprise

Désignée comme membre du Conseil d'Administration à l'article 65 des statuts le 1^{er} Août 1983.

Régulièrement renouvelée depuis,

Et en dernier lors de l'AGO du 24 Septembre 2002

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Administrateur : Jean-Pierre BOURDON

Directeur associé de la société Eclegui Consultants

Nommé lors de l'AGM du 26 septembre 2000 en remplacement de Monsieur Jacques Pierre SIMON, démissionnaire et pour la durée de son mandat.

Renouvellement de son mandat lors de l'assemblée générale du 24 Septembre 2002.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Administrateur : Christian TELLIER

Précédemment directeur de clientèle des services financiers NATIXIS

N'a pas d'autre mandat d'administrateur

Nommé lors de l'AGO du 30 septembre 1996, renouvelé lors de l'AGO du 24 Septembre 2002.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Administrateur : Pascal RIALLAND

Directeur Général de la société VIRGIN MOBILE

Nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 Septembre 2010

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Mars 2016.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont actuellement assurées par Monsieur Denis THEBAUD.

Monsieur Nicolas BERTHOU a été nommé Directeur Général Délégué par le conseil d'administration du 13 Octobre 2010 et a pris ses fonctions le 1^{er} Novembre 2010.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Mars 2014.

1.2 Comités spécialisés

Au sein du Conseil d'Administration Madame Marie Christine MORTEAU apporte des compétences généralistes compte tenu de son expérience dans le domaine de la distribution spécialisé.

Monsieur Jean Pierre BOURDON apporte des compétences dans les domaines juridiques, bancaires et gestion des franchises et réseaux en propre. Il contribue également aux réflexions stratégiques.

Monsieur Christian TELLIER apporte des compétences dans le domaine bancaire et financier et contribue aux réflexions sur le développement futur de l'entreprise.

Monsieur Pascal RIALLAND apporte ses compétences dans l'analyse stratégique et la vente de services.

Compte tenu de la taille de l'entreprise et du nombre restreint d'administrateurs, il n'est pas apparu opportun de créer des comités spécialisés en dehors de réunions du conseil. Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement sollicités par le président tout au long de l'année sur les sujets importants pour orienter, valider des choix sur lesquels ils peuvent apporter leurs conseils. Ces consultations sont faites soit téléphoniquement soit lors de réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président et sur un ordre du jour communiqué à l'avance. Sur la période du 01/04/12 au 31/03/13 le conseil d'administration s'est réuni 7 fois :

- 14 Juin 2012

Développement de Xandrie
Activité de distribution digitale

- 19 Juin 2012

Examen des comptes au 31.03.2012

- 19 Juillet 2012

Préparation d'AG
Point sur l'opération d'apport partiel d'actif
Transformation de Xandrie de SAS en SA

- 19 Septembre 2012

Situation au 30.06.2012
Scission Xandrie
Financement 2012/2013

- 10 Décembre 2012

Examen des comptes au 30.09.2012

- 18 Décembre 2012

Mise à jour de la stratégie d'INNELEC MULTIMEDIA

- 27 Mars 2013

Budget 2013/2014
Stratégie commerciale
Plans d'actions concernant les risques
Scission

Les jetons de présence sont de 6 000 euros par administrateur.

Au 31/03/2012 les administrateurs détenaient le nombre de titres suivants :

Monsieur Jean-Pierre BOURDON	29
Madame Marie Christine MORTEAU épouse FAURE	7 600

Monsieur Christian TELLIER	282
Monsieur Pascal RIALLAND	545
Monsieur Denis THEBAUD (de façon directe ou indirecte)	1 060 555

2- Limitations apportées par le Conseil d'Administration

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Denis THEBAUD Président Directeur Général.

3- Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les actionnaires participent aux Assemblées Générales selon les modalités définies dans l'article 31 des statuts.

4- Procédures du contrôle interne

4.1 Préambule

4.1.1 Objectifs du groupe en matière de contrôle interne

Définition du contrôle interne.

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

- *Le contrôle interne selon l'IFACI :*

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- 1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;
- 2/ les informations financières sont fiables ;
- 3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés.

- *Limites du système de contrôle interne*

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

4.1.2 Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive -et non pas évaluative- le système de contrôle interne de la société.

Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

Ce rapport a été présenté aux membres du conseil d'administration du 19 Juin 2013 dans une version préliminaire puis le 05 Juillet 2013 dans sa version définitive.

4.1.3 Rôles du Président et du Conseil d'Administration

Le président assure aussi la direction générale, il définit les orientations stratégiques, les traduit dans un budget chiffré, il recrute les différents membres de l'équipe dirigeante, leur fixe des objectifs, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution. Il est assisté dans cette mission par le Directeur Général Délégué.

Il préside les réunions du conseil d'administration et coordonne ses travaux et assure la liaison entre le conseil et les actionnaires.

Le conseil d'administration représente les actionnaires. Il a à la fois un rôle consultatif, de gestion, et de contrôle.

Dans son rôle consultatif il participe à la réflexion et donne son avis sur les projets de développement du groupe.

Dans son rôle de gestion, il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et suivi des risques mise en place par la Direction Générale. Par ailleurs le conseil fixe par écrit la rémunération du président et ses règles de variable.

Dans son rôle de contrôle, il s'appuie sur les avis des commissaires aux comptes et différents travaux d'audit extérieur.

4.1.4 Rémunération du Président

Le conseil d'Administration du 19 Juillet 2012 a décidé de maintenir la rémunération du Président à 12 600 euros payée sur 12 mois soit 151 200 euros par an.

En outre, sa rémunération variable fixée en fonction du résultat net consolidé de la société sera déterminée selon le barème suivant :

- Résultat net de 1 500 000 euros : prime annuelle de 55 000 euros.
- Résultat net de 2 000 000 euros : prime annuelle de 70 000 euros.
- Résultat net de 2 500 000 euros : prime annuelle de 85 000 euros.
- Résultat net de 3 000 000 euros : prime annuelle de 100 000 euros.
- Résultat net de 3 500 000 euros : prime annuelle de 115 000 euros
- Résultat net de 4 000 000 euros : prime annuelle de 130 000 euros.
- Résultat net de 5 000 000 euros : prime annuelle de 160 000 euros.
- Résultat net de 5 500 000 euros : prime annuelle de 175 000 euros.
- Résultat net de 6 000 000 euros : prime annuelle de 190 000 euros.

Suivant les règles de la société, si les résultats consolidés se trouvent entre deux paliers de prime, celle-ci sera calculée au prorata du montant atteint.

La prime sera payable dès la fin du premier mois suivant l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration. Ces dispositions ont pris effet le 1^{er} avril 2009.

Avantages en Nature : assurance-vie La Mondiale coût sur l'exercice 2012/2013 : 1 633€

Les mandataires sociaux touchent des jetons de présence à hauteur de 6 000 euros par an.

4.2 Présentation des principaux facteurs de risques

4.2.1 Situation actuelle

Les risques inhérents à la profession sont principalement : l'arrêt de commande ou de paiement d'un ou plusieurs clients importants ; le piratage des produits similaires à ceux commercialisés par la société pouvant conduire à une diminution de la demande. Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs. L'incapacité de livrer et facturer des produits suite à un dommage industriel ou informatique, le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de la société, le déréférencement d'une centrale d'achat, le vol, la destruction de certains de nos actifs.

4.2.2 Evolution prévue de notre approche sur les risques

Lors d'un conseil d'administration du 07 Décembre 2010, le conseil a décidé de tenir sur l'exercice 2011-2012 un conseil stratégique uniquement dédié aux risques qui a eu lieu le 17 Mai 2011 avec l'assistance du Cabinet d'audit PWC (Price Waterhouse Corporate). La notion de risques a été élargie pour englober les risques de gouvernance qui concernent le Conseil d'Administration et les risques opérationnels qui concernent la Direction Générale et le Comité de Direction au sens large.

A cet égard, la Direction Générale a établi une cartographie des risques et mis en place un dispositif de contrôle pour en assurer le suivi. Une présentation en a été faite au Conseil d'Administration, le 27 Mars 2013, qui sera renouvelée régulièrement.

A cette occasion, nous élargirons la notion de risque pour englober à la fois les risques patrimoniaux qui concernent les actionnaires, les risques de gouvernance qui concernent le conseil d'administration et les risques opérationnels qui concernent la direction générale et le comité de direction au sens large.

4.3 Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne

4.3.1 Les acteurs du contrôle interne

Ce sont le Président du Groupe, le Directeur Général Délégué, le responsable comptable et financier, le Directeur des Opérations, le Directeur des Business Units, le directeur du développement, le directeur commercial, le responsable logistique, le Directeur Général Délégué pour les filiales INNELEC SERVICES et JEUXVIDEO&CO, le cabinet d'expertise comptable du groupe, les commissaires aux comptes, l'avocat de la société, les cabinets d'audit extérieurs qui peuvent être missionnés par le Conseil d'Administration ou le président.

Le Directeur Général Délégué reporte directement au Président.

Tous les responsables opérationnels (soulignés) reportent directement au Directeur Général Délégué, la présidence des filiales INNELEC SERVICES et JEUXVIDEO&CO est également assurée par le Président du groupe. Le cabinet d'expertise comptable intervient à chaque arrêté trimestriel et valide les comptes et dossiers établis par le responsable comptable et financier de la société. Les deux commissaires aux comptes se répartissent le contrôle et la validation des comptes et réalisent en cours d'année des missions d'audit sur des points particuliers qui donnent lieu à l'émission de rapports écrits et recommandations.

Les cabinets d'audit extérieurs aident le conseil d'administration à obtenir un avis indépendant et qualifié sur l'organisation, les forces et faiblesses de l'entreprise et les améliorations à mettre en place. Le Président peut aussi missionner des cabinets d'audit extérieurs sur différents sujets où il a besoin d'un avis et d'expertises extérieures à l'entreprise.

L'avocat auquel la société fait appel est le même depuis plus de 20 ans et intervient dans plusieurs domaines.

4.3.2 Informations sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

4.3.2.1 Contrats avec les clients : tous les contrats clients sont écrits, visés par le Directeur Général Délégué avant envoi par les chefs de département, tous les efforts de la société tendent à augmenter le nombre et la diversité de ses clients.

4.3.2.2 Organisation des ventes : un guide des ventes est régulièrement mis à jour pour s'assurer que tous les membres de l'équipe de vente soient bien informés en détail de tout ce qui concerne leur activité.

4.3.2.3 Piratage des produits : la société encourage ses fournisseurs à protéger leurs produits et relaie les informations de lutte contre le piratage auprès de ses clients. La société procède à des vérifications approfondies lors du retour des produits défectueux jeux consoles pour s'assurer que les produits qui lui sont retournés sont bien défectueux et que le retour n'a donc pas été motivé par une simple copie du produit.

4.3.2.4 Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs : dans ses relations avec les fournisseurs la société signe des contrats qui sont tous visés par le Directeur Général Délégué et qui couvrent les différents aspects usuels volume, prix, paiement nous permettant de nous y référer en cas de besoin.

Les quantités achetées représentent un risque de gestion pour notre société achat en trop, surstocks, achats insuffisants, perte de vente. Un comité des opérations composé de représentants des équipes vente, Business Units se réunit régulièrement et propose au Directeur Général Délégué les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente, Business Units. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Directeur Général Délégué. Pour le réassort des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.

Le directeur logistique est responsable de l'intégrité des stocks. Des procédures existent couvrant la réception, le stock et l'expédition des marchandises stockées. De même au moins deux inventaires annuels sont réalisés et contrôlés par nos commissaires aux comptes qui s'assurent du respect des procédures écrites d'inventaire et de l'exactitude des quantités relevées.

Les stocks présents dans nos filiales sont également inventoriés à intervalles réguliers sous la responsabilité du Directeur Général Délégué avec les niveaux de contrôle appropriés réalisés par nos commissaires aux comptes.

4.3.2.5 Risque industriel et informatique : Sous la responsabilité du directeur logistique la société fait régulièrement intervenir l'APAVE pour s'assurer de la conformité de ses installations. Elle a souscrit aux assurances nécessaires, notamment perte d'exploitation en cas de sinistre incendie, etc... Ceci est géré par le responsable comptable et financier.

Dans le domaine informatique, les utilisateurs du système informatique signent une charte interne

visant à garantir la sécurité et l'intégrité des données. Des sauvegardes régulières sont effectuées et stockées sur site dans des armoires ignifugées et hors site.

Le matériel informatique est assuré notamment bris de machine ceci sous la responsabilité du responsable comptable et financier.

4.3.2.6 *Risque lié au départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de l'entreprise : la politique de l'entreprise est de s'assurer qu'en interne elle peut faire rapidement face au départ de collaborateurs en ayant autant que faire se peut prévu un remplaçant désigné ou non pour chaque poste, ce dispositif est régulièrement revu par le président et les différents responsables. D'un point de vue plus général, la société estime que ce risque se gère aussi en amont au cours des entretiens d'évaluation avec les collaborateurs concernés. Tous les collaborateurs clef de l'entreprise sont soumis à une clause de non concurrence assortie d'indemnités de non concurrence.*

4.3.2.7 *Engagement hors bilan et de retraite : La société évalue ses engagements hors bilan et les engagements de retraite ont été chiffrés par une société spécialisée.*

4.3.2.8 *Risque lié à la gestion des actifs : la gestion de la trésorerie est placée sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président différents tableaux de suivi à intervalles hebdomadaires et mensuels. Le Directeur Général Délégué cosigne avec le responsable comptable et financier tous les paiements jusqu'aux montants autorisés. Au-delà de ces montants, la signature du Président est nécessaire.*

Les assurances de tout ordre, responsabilité civile, complémentaire maladie, stock, crédit client, perte d'exploitation, etc. sont placées sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président ou au directeur général délégué les différents contrats pour visa.

Les marques sont gérées par le Président avec l'assistance de l'avocat et des conseils de la société Innelec Multimédia SA ne possède pas d'immobilier en propre.

Un logiciel de suivi des immobilisations a été mis en place assorti d'une procédure écrite rédigée par le directeur des opérations.

4.3.2.9 *Risque lié au transport : Les expéditions de marchandises peuvent subir un sinistre exceptionnel et important qui ne serait pas couvert directement par les transporteurs. Une police d'assurance transport a été mise en place pour se couvrir contre de tels risques.*

4.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

4.4.1 Organisation de la fonction comptable et financière

Le responsable comptable et financier reporte directement au Directeur Général Délégué.

L'intervention des professionnels extérieurs est décrite au paragraphe 4.3.1.

A noter également la création d'un poste de responsable de la comptabilité clients chargé particulièrement du contrôle et de la surveillance des encours clients en relation avec nos assurances crédit.

A compter de l'exercice 2013/2014 il a été créé un poste de directeur administratif et financier.

4.4.2 Système d'information, reporting, contrôle budgétaire.

Pour Innelec Multimédia :

L'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de l'ERP Tolas, il couvre tous les grands processus : achats, gestions des stocks, facturation, encaissement, paiement. Il est complété par d'autres logiciels dont un spécifiquement pour la paie et un pour la gestion des immobilisations et un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt et un pour les vendeurs itinérants.

Exercice 2008/2009 : Remplacement du logiciel de trésorerie par un logiciel adapté à nos volumes de flux financiers.

Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes.

Les procédures comptables sont elles mêmes reprises dans un guide de procédure.

Pour les filiales : le directeur général délégué a repris la responsabilité des filiales INNELEC SERVICES et JEUXVIDEO&CO. Il assure un suivi de gestion et un reporting régulier auprès du Président du groupe avec ses propres outils.

La filiale INNOWEAR a été mise en sommeil. Sa liquidation a été demandée aux autorités suisses. Les rares opérations sont contrôlées par le responsable du contrôle de gestion sous la supervision du Président.

4.4.3 Elaboration des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements.

Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l'outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos commissaires aux comptes.

Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence du responsable comptable et financier, du cabinet comptable extérieur, des commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué et du président du groupe.

4.4.4 Suivi des engagements hors bilan et des litiges.

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le responsable comptable et financier.

Les litiges clients sont suivis par le responsable logistique sous la supervision du Directeur Général Délégué. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permet un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par le directeur des Business Units sous la supervision du Directeur Général Délégué. Le Président en fait également un suivi plusieurs fois par an et notamment chaque trimestre. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d'actions de la part des responsables ou du Directeur Général Délégué. Trimestriellement un examen approfondi a lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges notamment prud'homains sont listés trimestriellement par notre avocat et une provision est définie par le Directeur Général Délégué en fonction du degré de risque.

4.4.5 Contrôle des informations financières et comptables publiées.

Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos commissaires aux comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le conseil d'administration.

Les documents financiers publiés (rapport semestriel, rapport annuel) sont préparés par la direction, avec l'assistance de l'expert comptable, sous le contrôle des commissaires aux comptes.

Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les analystes financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels.

Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d'événements importants.

5- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2013 Plan d'actions pour l'exercice 2013/2014

5.1 PROCEDURE

Eu égard à la taille de notre société, nous nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Pour l'exercice 2013/2014 nos efforts porteront sur la rédaction de nouvelles procédures là où elles n'existent pas encore, et sur l'actualisation de diverses procédures existantes. Nous allons également revoir, réactualiser l'ensemble des tableaux de bord de la société pour les simplifier et réduire le nombre à leur réelle utilisation.

Par ailleurs, nous vous rappelons les missions du contrôle de gestion et audit interne telles que décrites ci-dessous :

Leur but est d'apporter les outils permettant de piloter le groupe le plus finement possible afin de l'accompagner dans sa croissance et déterminer les facteurs de risques.

Prévoir : Etablissement des budgets d'après les objectifs définis par la direction générale et les éléments remis par les responsables de services.

A partir de plusieurs scénarios pour mesurer les impacts :

- sur le compte de résultat
- sur les postes du bilan (Trésorerie)
- sur les investissements

Mesurer : Mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs (Tableaux de bord)

Vérifier l'atteinte des objectifs et faire ressortir les écarts

Sur la marge en analysant les éléments principaux : Ristourne, Ventes, Achat...

Et/ou Sur les dépenses en suivant les plus gros postes : Masse salariale, Transport, Assurance, ...

Et/ou Sur les recettes en analysant en dehors des ventes de marchandises les autres gros postes : Prestations service (participations éditeurs), Port refacturé aux clients, ...

Et/ou Sur la performance (qualité, volumétrie) en analysant notre performance : Préparation et Expédition des commandes (ORD – ce sont les commandes en préparation non expédiées le jour même), Volume de réception, Volume pièces comptables enregistrées, Taux de produits défectueux par éditeur, Volume de baisse de prix, ...

Et/ou Les postes de Bilan (Ratios encaissement, Stock, trésorerie...)

Pour l'exercice 2012/2013, il a été mis en place des KPI pour le comité de direction et différents outils pour mieux appréhender les marges et leur évolution à chaque situation. Il a été également mis en place un outil de suivi pour améliorer notre temps de réaction sur le solutionnement des litiges clients.

Accompagner : Aider les responsables de service et la direction générale en proposant des pistes d'améliorations (Rejoint l'audit interne)

Sécurisation des processus (fiabilité)

Recherche de gain productivité (taches inutiles ou qui peuvent être faites autrement)

Diminution des coûts

Pour l'exercice 2012/2013, les travaux ont porté sur le projet Xandrie, le projet transformer, le suivi et la gestion des opérations commerciales.

Auditer : Analyser les processus à tous les niveaux

Rechercher des facteurs d'amélioration et de progression

Analyser les processus afin de déterminer les facteurs de risques et proposer des solutions pour les réduire, voir les supprimer.

Contrôler le respect des procédures

Pour l'exercice 2012/2013 les travaux ont porté sur l'audit de la conformité de nos facturations aux règles fiscales, la vérification des contrats et conventions règlementées, la conformité du paramétrage de la gestion de TVA dans nos ERP.

Ces audits n'ont révélé que des points mineurs d'amélioration à effectuer.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF.

5.2 Systèmes d'information

5.2.1 Plan de continuité informatique

- Nous avons installé comme prévu durant l'exercice 2007/2008 une duplication complète et en temps réel de nos systèmes (gros système et internet) dans deux salles informatiques séparées éloignées de plus de deux cents mètres et situées dans deux bâtiments différents. Cette mesure de précaution est rendue nécessaire par l'importance grandissante de l'informatique à tous les niveaux de fonctionnement de la société. Un test de fonctionnement a été réalisé en 2008 avec succès.
- Un autre test a été réalisé le Samedi 23 Juillet 2011 et a permis de constater une anomalie (panne d'un des contrôleurs SAN) sur le système de secours. Ce dernier a été réparé et les procédures de contrôle mensuelles ont été modifiées afin d'intégrer aussi la vérification de l'intégralité des machines de secours. Un test de plan de reprise d'activité est prévu le Samedi 04 Août 2012.
- Le test de plan de reprise d'activité du samedi 04 Août 2012 s'est déroulé sans encombre. Ces tests seront désormais exécutés tous les ans pendant la période de l'été (Juillet ou Août).

5.2.2 Plan de protection de l'information

- Nous avons signé en Juin 2007 avec un acteur de référence dans le domaine des infrastructures de système d'information un contrat d'assistance pour la définition d'un plan de protection de l'information. Sur l'exercice 2009/2010, nous avons fait intervenir ce spécialiste sur la sécurité des portables.

L'objectif est d'assurer une meilleure protection de l'information. Cette étude préalable avait pour objectif :

- d'effectuer un état des lieux et de conduire l'analyse des risques associés
- de formuler des recommandations permettant de définir la cible à atteindre en matière de sécurisation de l'information
- d'élaborer un plan d'actions définissant la trajectoire ainsi que les paliers permettant d'atteindre cette cible.

A la suite de ce rapport, il a été constitué un comité de pilotage composé du Directeur Général Délégué et des responsables de nos principaux prestataires informatiques. Ce comité se réunit tous les mois et s'assure que les recommandations pour assurer une meilleure protection de l'information soient effectivement mises en place en fonction des priorités définies.

Un certain nombre de préconisations ont été mises en place concernant la sécurisation des PC portables des commerciaux itinérants dont :

- l'utilisation systématique des lecteurs d'identification biométriques,
- la mise en place d'un nouvel antivirus administrable.
- La modification de la gestion des Emails en mode sécurisé grâce à l'utilisation systématique de fichiers cryptés sur les machines nomades (OST*).
- Les PC de travail prêtés aux prestataires extérieurs fonctionnent en mode connectés (TSE). Les données sont donc stockées sur les serveurs internes de la société IMM.

*OST = Offline Storage Table

5.2.3 Exploitation internet

Pour faire face à la complexité grandissante de l'exploitation Internet, nous avons fait appel fin 2010 à une société d'ingénierie spécialisée pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'évolution de nos outils systèmes et réseau informatique.

Cette intervention est faite grâce à une équipe dédiée sur site et l'intervention de techniciens qualifiés de façon ponctuelle sur les sujets plus complexes.

La mission de cette société sera complétée par des contrôles préventifs dans le cadre d'un contrat de continuité (voir paragraphe 5.2.1) en cas de blocage, panne ou autre dysfonctionnement du réseau informatique.

La mise en place de cette structure a permis de remettre à niveau les grands axes de fonctionnement du SI, (hors ERP*).

L'année 2012 a été marquée par la vérification du bon fonctionnement et la mise à niveau en dernière version des outils de virtualisation. Un audit a été réalisé et les préconisations en découlant ont été appliquées. Les outils de sauvegarde ont été audités, mis à jour, testés et validés. La messagerie Exchange a été migrée en dernière mise-à-jour.

L'installation d'un logiciel de gestion de parc a amélioré notablement la réactivité de l'exploitation sur le terrain. L'ensemble du parc imprimante a été remplacé par des imprimantes départementales gérées par un logiciel dédié (projet Printcut).

Ces efforts de modernisation se poursuivront sur 2013. L'ensemble du réseau sera audité à nouveau afin d'y ajouter toutes les évolutions allant dans le sens de la sécurité des données et l'optimisation des postes de travail de nos collaborateurs(trices).

*Entreprise Ressource Planning

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 mars 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société INNELEC MULTIMEDIA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes

SPCC
Bertrand MICHAU

Deloitte & Associés
Joël ASSAYAH

17. SALARIES

17.1. Effectifs

L'effectif du Groupe INNELEC MULTIMEDIA s'est porté, fin mars 2013 à 169 personnes, à 175 personnes en 2012, contre 199 personnes fin mars 2011, soit une diminution des effectifs sur le dernier exercice, ceci dans un souci de maîtrise des coûts et de maintien de qualité.

Répartition des effectifs	31-mars-11	31-mars-12	31-mars-13
Par catégorie			
CADRES	22	23	27
AGENTS DE MAÎTRISE	18	22	21
EMPLOYES ET PERSONNELS EXTERIEURS	159	130	121
TOTAL	199	175	169
Par entité juridique			
INNELEC MULTIMEDIA	158	144	145
INNELEC SERVICES	-	-	-
JEUX VIDEO & CO	41	31	21
INNOWEAR	-	-	-
JC CENTRALE	-	-	-
XANDRIE*	-	-	-
XANDRIE LAB	-	-	3
TOTAL	199	175	169

**Les effectifs de Xandrie ne sont pas pris en compte car Xandrie a été classifiée en actif destiné à être cédé.*

En dehors d'une clause de non concurrence définie dans les différents contrats de travail que la Société a pu conclure avec ses salariés (CDI, temps partiel, cadres, ...), aucune disposition particulière ne régit les relations entre INNELEC MULTIMEDIA et ses salariés. Il est toutefois précisé que la Société a instauré un test visant à identifier, chez tous ses salariés, avant toute embauche effective, la présence de substance toxicologique (cannabis,...).

17.2. Participations et stock options

17.2.1. Participations

En dehors du groupe représenté par la Famille THEBAUD, aucun salarié ne dispose, à la connaissance de la société, d'une position d'actionnaire significatif au capital d'INNELEC MULTIMEDIA.

17.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés

En date des 26 septembre 2000, 28 septembre 2004, 27 septembre 2006, 24 septembre 2008, 22 septembre 2010 l'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions :

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Information sur les options de souscription

Date de l'Assemblée Générale	27-sept.-06	27-sept.-06	24-sept.-08	22-sept.-10	22-sept.-10
Date du Conseil d'Administration	17 oct. 2006	6-mai-08	7-juil.-10	7-févr.-12	27-mars-12
Nombre total d'actions pouvant être achetées, dont le nombre pouvant être souscrites par :	4 000	28 000	10 000	2 000	3 000
<i>Les mandataires sociaux</i>			0	2 000	3 000
<i>Les 10 premiers attributaires</i>	2 000	6 900	9 000	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription	17-oct.-11	6-mai-13	7-juil.-15	21-juin-16	27-mars-17
Date d'expiration	16-oct.-13	5-mai-15	6-juil.-17	20-juin-18	26-mars-19
Prix des d'options de souscription	22,43 €	16,58 €	7,53 €	8,63 €	7,95 €
Nombre d'actions souscrites en 2012	2 000	10 700	0	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	2 000	17 300	10 000	2 000	3 000

Options de souscription d'actions restantes au 31 mars 2013

Monsieur Jean Pierre BOURDON était le bénéficiaire du programme d'options de souscription d'actions décidé par le Conseil d'administration du 29 novembre 2000. Les autres plans d'options concernaient des dirigeants opérationnels : directeur de pôle opérationnel, directeur de services,...

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan 3
Options consenties durant l'exercice aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les 10 premiers attributaires salariés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0		

La dilution potentielle issue de l'exercice des 34 300 options de souscription en circulation est de 2,08%.

17.3. Intéressement des salariés

17.3.1. Actionnariat actuel des salariés

En dehors du groupe représenté par la Famille THEBAUD, aucun salarié ne dispose, à la connaissance de la société, d'une position d'actionnaire significatif au capital d'INNELEC MULTIMEDIA.

17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation

Un accord de participation a été signé en décembre 1991 entre le Groupe et ses salariés, en application des dispositions réglementaires, accord définissant les modalités et les conditions d'utilisation au profit des salariés du Groupe de la réserve spéciale de participation.

Ce contrat définit notamment la liste des bénéficiaires, l'emploi des sommes concernées et les conditions de libération et de disponibilité de ces sommes pour les bénéficiaires.

17.3.3. Attribution d'actions gratuites

Aucune disposition n'a été prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en vue d'une éventuelle attribution d'actions à titre gratuit aux salariés.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2013

Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe THEBAUD	1 060 655	64,33%	2 066 543	77,86%
Flottant	564 853	34,26%	587 613	22,14%
Auto détention	23 171	1,41%	0	0,00%
TOTAL	1 648 679	100,0%	2 654 156	100,0%

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

Aucune transaction significative n'est intervenue aux cours des 2 dernières années.

Pour rappel, situation de l'actionariat au 31 mars 2011 et au 31 mars 2012 :

Au 31 mars 2012 :

Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe THEBAUD	1 049 542	64,16%	2 059 947	77,90%
Flottant	560 766	34,28%	584 430	22,10%
Auto détention	25 434	1,55%	0	0,00%
TOTAL	1 635 742	100,0%	2 644 377	100,0%

Au 31 mars 2011 :

Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe THEBAUD	1 035 395	64,21%	2 032 656	78,20%
Flottant	552 742	34,28%	566 648	21,80%
Auto détention	24 455	1,52%	0	0,00%
TOTAL	1 612 592	100,0%	2 599 304	100,0%

Modifications intervenues dans le capital social de la Société au cours des 12 derniers mois :

Non significatif.

Emission de titres donnant accès au capital de la Société :

Non applicable.

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double est instauré lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'INNELEC MULTIMEDIA en date du 13 mai 1998 pour toute personne justifiant d'une inscription nominative de ses actions pendant une durée minimum de deux ans.

Aucun mécanisme de contrôle particulier n'a été mis en place en vue de limiter que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive.

18.3. Contrôle de la Société

A la date de dépôt du présent Document de référence, la Société est principalement détenue par le Groupe de la famille THEBAUD (Président Directeur Général du Groupe). L'ensemble des actionnaires Groupe THEBAUD détenait 64.33% du capital et 77.86% des droits de vote de la société INNELEC MULTIMEDIA au 31/03/2013.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son actionnaire de référence, il est précisé que le Conseil d'Administration de la Société se réunit régulièrement.

18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert

Néant.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Cf. paragraphe 20.1.1.4 du présent Document de référence

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

20.1.1. Comptes annuels consolidés, annexes et rapport relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2013

20.1.1.1. Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2013

A. Bilan consolidé

ACTIF	Note	mars-13	mars-12
Goodwill	3.1	1 246 237	1 453 137
Immobilisations incorporelles	3.2	6 617 476	8 750 626
Immobilisations corporelles	3.3	1 955 230	2 359 688
Actifs financiers non courants	3.5	795 879	883 478
Actifs d'impôts différés	3.6	-	307 765
Actifs détenus en vue d'être cédés	3.4	4 177 291	-
Actifs non courants		14 792 113	13 754 694
Stocks	3.7	10 512 535	13 238 386
Clients	3.8	16 694 104	17 414 442
Autres créances	3.9	11 686 892	17 211 958
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.10	4 285 619	3 463 804
Actifs courants		43 179 150	51 328 590
Total Actifs		57 971 263	65 083 284
PASSIF	Note	mars-13	mars-12
Capital	3.11	2 522 479	2 502 685
Réserves liées au capital	3.11	16 235 759	15 902 554
Réserves consolidées	3.11	(3 542 597)	(3 504 988)
Résultat consolidé groupe	3.11	622 337	722 177
Actions propres	3.11	(105 201)	(147 263)
Capitaux propres part du Groupe		15 732 777	15 475 165
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	3.12	-	-
Provisions à long terme	3.13	426 910	367 773
Passifs financiers non courants	3.14	1 513 538	2 796 622
Autres dettes non courantes	3.5	-	-
Passifs d'impôts différés	3.6	389 743	674 479
Passifs détenus en vue d'être cédés	3.4	607 331	-
Passifs non courants		2 937 522	3 838 874
Provisions à court terme	3.13	-	12 125
Dettes fournisseurs	3.15	18 779 797	24 165 010
Passifs financiers courants	3.14	8 446 114	7 980 756
Autres dettes courantes	3.15	12 075 053	13 611 354
Passifs courants		39 300 964	45 769 245
Total Capitaux propres et Passifs		57 971 263	65 083 284

B. Compte de résultat consolidé

En euros	Note	mars-13	mars-12	var.
Chiffre d'affaires, hors taxes	3.16	141 056 311	144 266 928	(3 210 617)
Autres produits de l'activité	3.17	1 234 774	747 752	487 022
Produits des activités ordinaires		142 291 085	145 014 680	(2 723 595)
Prix de revient des ventes		119 619 098	121 642 160	(2 023 062)
Marge brute		22 671 987	23 372 520	(700 533)
Charges externes	3.18	(10 046 750)	(11 325 684)	1 278 934
Impôts et taxes		(1 225 908)	(1 086 669)	(139 239)
Frais de personnel	3.19	(9 026 039)	(8 783 251)	(242 788)
Dotations aux amortissements	3.20	(1 040 724)	(1 150 547)	109 823
Dotations et reprises de provisions	3.20	123 518	584 365	(460 847)
Résultat opérationnel courant		1 456 084	1 610 734	(154 650)
<i>% du CA HT</i>		<i>1,03%</i>	<i>1,12%</i>	
Produits financiers	3.21	54 232	68 651	(14 419)
Charges financières	3.21	(456 020)	(519 691)	63 671
Résultat avant impôt		1 054 296	1 159 694	(105 398)
<i>% du CA HT</i>		<i>0,75%</i>	<i>0,80%</i>	
Impôt sur les bénéfices	3.22	(431 959)	(416 386)	(15 573)
Résultat des sociétés intégrées		622 337	743 308	(120 971)
Quote part dans le résultat des sociétés M.E.	1	0	(21 131)	
Résultat net de l'ensemble consolidé		622 337	722 177	(99 840)
<i>% du CA HT</i>		<i>0,44%</i>	<i>0,50%</i>	
Dont, part des intérêts minoritaires		0	0	0
Dont, part du Groupe		622 337	722 177	(99 840)
Dont, résultat des sociétés en vue d'être cédés		(193 912)		

Par action en euros	Note	mars-13	mars-12	var.
Résultat de base, part du Groupe	3.25	0,38	0,45	(0,07)
Résultat dilué, part du groupe	3.25	0,38	0,45	(0,07)

C. Etat du résultat global

En euros	mars-13	mars-12
Résultat net de l'exercice	622 337	722 177
Ecart de conversion	(127 654)	(136 918)
Ecart actuariels	0	0
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie	0	0
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres	0	0
<hr/>		
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt		
Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'Impôts	494 683	585 259
dont, part du Groupe	494 683	585 259
dont, part des minoritaires		

D. Flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en K€)	mars-13	mars-12
Résultat net des sociétés intégrées	622	743
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)	1 170	1 245
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	(74)	(423)
+ Variation de l'impôt différé	23	21
+ VNC des actifs cédés	376	238
- Produits de cessions d'éléments d'actifs cédés	(70)	(75)
+ Amortissement écarts d'acquisition	0	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 047	1 749
<i>Dividendes reçus des sociétés mise en équivalence</i>		
Stock	2 726	623
Clients	714	1 821
Autres créances	5 363	(6 375)
Dettes fournisseurs	(5 220)	1 215
Dettes fiscales et sociales	(655)	1 214
Autres dettes	(712)	1 836
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 216	334
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 263	2 083
- Acquisitions d'immobilisations	(2 607)	(5 111)
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	70	75
+ Dettes sur immobilisations	0	4
- Incidence des variations de périmètre	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2 537)	(5 032)
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(404)	(1 112)
Augmentation de capital en numéraire levée d'option	71	140
+ Souscription d'emprunts	750	4 400
- Remboursement d'emprunts	(2 280)	(2 364)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 863)	1 064
Variation de trésorerie	(137)	(1 885)
Trésorerie d'ouverture nette (2)	(1 862)	60
Trésorerie de clôture nette (2)	(1 997)	(1 862)
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) détail variation de la trésorerie nette par rapport au 31/03/2012 ci-dessous		
	mars-13	mars-12
Disponibilités	4 313	3 464
Concours bancaires	(2 014)	(21)
Effets escomptés non échus	(4 296)	(5 305)
Trésorerie nette	(1 997)	(1 862)

E. Variation des capitaux propres

<i>Données consolidées - Normes IFRS (en K€)</i>	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 mars 2011	2 467	4 944	7 659	(72)	703	15 701	2	15 703
Affectation en réserves	-	-	(409)	-	409	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(1 112)	(1 112)	-	(1 112)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	722	722	-	722
Autres mouvements (2)	35	106	-	-	-	141	-	141
Ecart de conversion	-	-	73	(64)	-	9	-	9
Actions propres	-	-	(49)	-	-	(49)	-	(49)
Variation de périmètre	-	-	63	-	-	63	(2)	61
Au 31 mars 2012	2 502	5 050	7 337	(136)	722	15 475	0	15 475
Affectation en réserves	-	-	388	-	(388)	0	-	-
Distribution de dividendes (3)	-	-	0	-	(334)	(334)	-	(334)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	622	622	0	622
Autres mouvements (4)	20	49	0	0	0	69	-	69
Réserves de conversion	-	-	0	9	-	9	-	9
Actions propres	-	-	(42)	0	-	(42)	-	(42)
Autres mouvements (5)	-	-	(66)	-	-	(66)	-	(66)
Au 31 mars 2013	2 522	5 099	7 617	(127)	622	15 733	0	15 733

(1) Primes d'émissions, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales

(2) Bons de souscriptions exercés

(3) Dont distribution sur actions propres

(4) Dividendes versés en actions

(5) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et variation de périmètre de Xandrie Lab

20.1.1.2. Annexe des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2013

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec et de ses filiales (Le Groupe) sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 mars 2013.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 juin 2013.

Au 31 mars 2013, Innelec Multimédia applique les nouvelles normes d'application obligatoire. Ces normes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels au 31 mars 2013.

Le groupe n'applique par anticipation aucune des nouvelles normes ou interprétations qui ne seront d'application obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2013 :

- IFRS 10 : états financiers consolidés
- IFRS 11 : partenariats
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans les autres entités
- Amendements sur les dispositions transitoires IFRS 10/11/12
- IFRS 13 : Evaluation de la juste valeur
- Amendement à IFRS 7 : Compensation des actifs/passifs financiers
- IAS 27 révisée : états financiers individuels
- IAS 28 révisée : Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
- Amendements à IAS 32 : Instruments financiers : présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Le groupe Innelec Multimédia est en cours d'analyse de ces nouvelles normes. Il n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur application.

1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2013 porte sur 7 sociétés intégrées globalement. Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2013 sont les suivantes :

Entreprises	Sièges	N° Siret	Contrôle	Méthode*
INNELEC MULTIMEDIA	45 rue Delizy 93692 Pantin Cedex	32794862600020	100%	IG
JEUX VIDEO AND CO	45 rue Delizy 93692 Pantin Cedex	43480187400018	100%	IG
INNELEC SERVICES	45 rue Delizy 93692 Pantin Cedex	43461161200012	99,97%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 rue Delizy 93692 Pantin Cedex	43198050700013	99,99%	IG
INNOWEAR	Thurgauerstrasse 40 Airgate CH 8050	CH 020 3 030 407 9	100%	IG
XANDRIE	45 rue Delizy 93692 Pantin Cedex	74998302900010	100%	IG
XANDRIE LAB	3 Plce Albert Einstein 56000 Vannes	44276589700012	100%	IG

*IG = Intégration globale

Innelec n'a pas de participations dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

Le 1^{er} juin 2012, Innelec Technologies a pris le contrôle exclusif de la société Xandrie Lab (anciennement Wallace) par une prise de participation complémentaire pour un montant de 7 287 €. Elle a ensuite cédée cette participation à la société Xandrie. Xandrie Lab est désormais consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Au 31/03/2012, Wallace était mise en équivalence dans la mesure où elle était détenue à 34% par Innelec Technologies.

2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leur comptes annuels au 31 mars 2013.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers établis en devises : les comptes de la filiale suisse Innowear étant établis en francs suisses, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- Au cours de clôture pour les postes de bilan
- Au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves de conversion.

Conformément à la norme IRFS 5, les actifs en attente de cession, de liquidation ou de distribution sont présentés sous la rubrique actifs et passifs détenus en vue d'être cédés.

2.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité
- La valorisation des actifs incorporels à Long terme
- Le montant des engagements de retraites
- Les impôts différés

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.3.1 Goodwill et Immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- Un caractère identifiable et séparable ;
- Le contrôle d'une ressource ;
- L'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisés en goodwill.

Immobilisations incorporelles identifiables

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles. Ils sont principalement constitués des marques Ultima, Difintel, CV Distribution et Je Console ainsi que des fonds de commerce des magasins, de la plateforme Internet et de logiciels acquis.

Seuls les logiciels font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à trois ans, selon le mode linéaire.

Les frais de recherche sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux critères d'activation (principalement rentabilité de l'activité développée).

En revanche les fonds de commerce peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation, dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Innelec Multimédia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3.33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnelles), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1^{er} avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwill comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1^{er} avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

Les fonds commerciaux sont intégrés au Goodwill.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durée (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 8
Agencements, aménagements installations	10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) Exprimées en années

2.3.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède par leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui dont l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

- Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Le groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie d'une part au niveau des magasins et d'autres part au niveau des marques.

- Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

Actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations par rapport à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel variant selon les magasins.

- Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après.

Le plan d'affaires utilisés ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructuration futures.

Le taux d'actualisation retenu est de 7,5%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.

Il s'agit de données au 31 mars 2013 et non des données cibles.

S'agissant du contrôle de la valeur du Goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué à chaque clôture annuelle.

Si le chiffre d'affaires inclus dans les flux de trésorerie varie de -1%, la valeur d'utilité diminue de +24 Keuros.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 1% par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité augmente de 207 Keuros. Si le taux d'actualisation augmente de 1% par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité diminue de 198 Keuros.

- Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnelles ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

2.3.4 Actif financier non courant

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention ;

- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- Les prêts et les créances ;
- Les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participation non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus values potentielles sur valeurs d'actif.

Les dépôts et cautionnement sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

2.3.5 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice mais au fil du temps.

2.3.6 Créances courantes

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les remises, rabais, et ristournes (RRR) à obtenir des fournisseurs sont calculés sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ».

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

2.3.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

2.3.8 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée.

En fin de période, elles sont converties au cours de clôture.

Les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement en réserves de conversions.

Les opérations au compte de résultat sont évaluées au cours moyen de la période.

2.3.9 Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

2.3.10 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel. Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2013 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 3,5%
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20% en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5%
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 427 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 368 K€, une dotation aux provisions a été comptabilisée en résultat pour un montant de 59 K€.

2.3.11 Passif financier

- Non courant

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti.

- Courant

Le passif financier courant tient compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients §2.3.6) et des crédits spot.

La part à plus d'un an (pour un montant de 210 K€) de l'emprunt LCL a été présentée à moins d'un an, suite au non respect d'un ratio bancaire. Cependant la banque LCL a décidé de ne pas demander le remboursement anticipé de l'emprunt (cf note 3.30).

2.3.12 Produits des activités ordinaires

En application de la norme IAS 18, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL et JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement.

Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder.

Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

2.3.13 Marge brute

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

2.3.14 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

L'application de la norme IAS 23 (coût des emprunts) n'a pas eu d'impact sur les comptes d'Innelec Multimédia au 31/03/2013.

2.3.15 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur.

Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC SERVICES
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO
- XANDRIE (à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2012)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.16 Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Le groupe ne dispose pas de contrat de crédit-bail devant faire l'objet d'un retraitement selon l'IAS 17.

2.3.17 Paiements en actions

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés en vertu des normes françaises antérieurement appliquées, tant que les options ne sont pas exercées.
Les charges relatives aux plans octroyés en 2005, 2006, 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisés au 31/03/2013, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

2.3.18 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.
Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans l'IAS 33 « Résultat par action ».

2.3.19 Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, dvd, vidéo et divers autres produits de loisirs). En outre, elle réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en France. En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.
Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits est donnée à la note 3.16.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

Notes aux états financiers consolidés

Les données sont présentées en Euros (€).

Note 3.1 Goodwill

	31/03/2013	31/03/2012	variation 03/13 et 03/12
Valeur Brute	2 012 321	2 271 332	-259 011
Dépréciation	766 084	818 195	-52 111
Valeur nette	1 246 237	1 453 137	-206 900

Les principaux goodwill en valeur nette au 31 mars 2013 sont les suivantes :

Sociétés	31/03/2013		31/03/2012	
	Brut	Dépréciation	net	net
Ultima Games	164 252	40 918	123 334	123 334
Innelec Services (1)	883 759	571 856	311 903	311 904
Xandrie Lab (3)	66 447		66 447	0
Fonds de commerce (2)	897 863	153 310	744 553	1 017 899
Total	2 012 321	766 084	1 246 237	1 453 137

(1) Dont : goodwill / ex Virtua Concept (en VNC) : 254 K€

Goodwill Ultima (en VNC) : 58 K€

(2) Le poste est essentiellement constitué de 8 fonds de commerce après la cession au cours de l'exercice des fonds de commerce de Laval, Tours, Les Angles et Villebarou.

(3) Au 31/03/2012, la société Wallace était détenue à 34% et était consolidée par mise en équivalence.

La valeur d'utilité de la marque est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie. La valeur des fonds de commerce correspond à leur valeur vénale déterminée sur la base de multiples de chiffre d'affaires annuels.

Les tests effectués au 31/03/2013 ont révélé une perte de valeur de 66 K€ comptabilisés au 31/03/2013.

Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2012	acquisitions	cessions	En cour de cession	31/03/2013
Frais de recherche et développement	0	0	0		0
Concessions, brevets, licences (1)	7 584 573	237 366	6 469	0	7 815 470
Autres immobilisations incorporelles (3)	3 039 529	144 954	0		3 184 483
Autres immobilisations incorporelles en cours (2)	1 978 987	0	0	-1 978 987	0
Sous total valeurs brutes	12 603 089	382 320	6 469	-1 978 987	10 999 953
Amort. Des frais de recherche et développement	0	0	0		0
Amort. Des concessions, brevets, licences	3 744 926	362 215	6 468		4 100 673
Amort. Des Autres immobilisations incorporelles	107 537	174 267	0		281 804
Sous total amortissements	3 852 463	536 482	6 468		4 382 477
					0
Valeur nette	8 750 626	-154 162	1	-1 978 987	6 617 476

- (1) Le poste est principalement constitué de la marque ULTIMA pour 2 264 K€ et de la plateforme internet pour 2 418 K€ de la marque JE Console pour 487 K€, ainsi que des logiciels.
(2) Cf note 3.4 relative aux actifs et passifs détenus en vue d'être cédés
(3) Correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

Note 3.3 Immobilisations corporelles

	31/03/2012	acquisitions	cessions et rebut	31/03/2013
Valeurs brutes				
Installations techniques et outillage industriel	2 698 550	53 053	4 479	2 747 124
Autres immobilisations corporelles	7 128 594	130 235	174 919	7 083 910
Autres immobilisations corporelles en cours	1 155	-1 155	0	0
Total des valeurs brutes	9 828 299	182 133	179 398	9 831 034
Amortissements				
Installations techniques et outillage industriel	2 389 610	100 791	3 841	2 486 560
Autres immobilisations corporelles	5 079 001	393 095	82 852	5 389 244
Autres immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Total des amortissements	7 468 611	493 886	86 693	7 875 804
Valeur nette	2 359 688	-311 753	92 705	1 955 230

Note 3.4 Actifs/Passifs détenus en vue d'être cédés

Actif	31/03/2013			31/03/2012
	Brut	Prov	Net	Net
Immobilisations Incorporelles	4 078 964	147 290	3 931 674	0
Immobilisations Corporelles	45 491	1 793	43 698	
Immobilisations Financières	6 255		6 255	
Autres créances diverses	170 354	7 500	162 854	0
Trésorerie	27 328	0	27 328	0
Charges constatés d'avance	5 482	0	5 482	0
Total Actif	4 333 874	156 583	4 177 291	0
Passif				
Passif financiers Non Courant	0		0	0
Dettes Fournisseurs	164 774		164 774	
Passif financiers Courant	267 640		267 640	
Autres Dettes	174 917		174 917	
Total Passif	607 331	0	607 331	

L'intégralité des actifs et passifs liés à l'activité Allbrary (projet Xandrie) ont été classés en actifs et passifs détenus en vue d'être cédés dans la mesure où la décision de la Direction de séparer l'activité historique du groupe (distribution physique) de l'activité de vente en ligne a été prise au cours du semestre clos le 30 septembre 2012.

De cette façon, chacune des sociétés pourra se concentrer sur son métier et son développement tout en permettant une lecture claire des comptes et de la stratégie de chacune des sociétés.

Une information relative à l'augmentation de capital de Xandrie est donnée en Note 3.23.

Note 3.5 Actifs Financiers non Courants

	31/03/2012	acquisitions	cessions	31/03/2013
Valeurs Brutes				
Titres des sociétés non consolidées (1)	511 155	0	0	511 155
Créances rattachées	51 250		51 250	0
Autres titres immobilisés	489	0	0	489
Autres immobilisations financières	398 484	2 669	39 018	362 135
Total Valeur brute des actifs financiers	961 378	2 669	90 268	873 779
Provisions dépréciations immobilisations financières				
	31/03/2012	dotations	reprises prov.	31/03/2013
Dépréciations des titres non consolidés	-77 900	0	0	-77 900
Actifs financiers nets non courants net	883 478	2 669	90 268	795 879

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% det.	Brut	Prov	Net	
Chez Innelec Multimedia					
Difintel Espagne		NS	10 000	10 000	0
Chez Innelec Technologies					
Objective Soft	6,00%	2 360	2 360		0
Idm	8,09%	233 809	65 540		168 269
Numecent Holding ltd	1,47%	263 061			263 061
Due Solar System	1,47%	25			25
Chez Innelec Services					
As de Com	19,00%	1 900			1 900
Total		511 155	77 900		433 255

Note 3.6 Actifs et Passifs d'impôts différés

Actifs d'impôts différés

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Différences temporaires	192 507	-192 507	0
Déficits fiscaux reportables	0	0	0
Retraitements de consolidation	115 258	-115 258	0
31-mars-13	307 765	-307 765	0

Passifs d'impôts différés

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Retraitements de consolidation (1)	674 479	-284 736	389 743
31-mars-13	674 479	-284 736	389 743

(1) Il s'agit d'un passif d'impôts différés sur JC Centrale pour 159 K€ et des retraitements conso pour 231 K€

Note 3.7 Stocks

	Brut	31/03/2013		31/03/2012
		Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	95 288	0	95 288	89 431
Marchandises (1)	10 895 156	477 909	10 417 247	13 148 955
Total	10 990 444	477 909	10 512 535	13 238 386

(1) A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle provision. Au 31/03/2013, une dotation de 478 K€ et une reprise de 638 K€ ont été comptabilisées, ce qui représente un impact de + 160 K€ sur le résultat d'exploitation.

Note 3.8 Clients et comptes rattachés

	31/03/2013			31/03/2012
	Brut	Prov.	Net	Net
Clients et comptes rattachés (1)	17 034 883	340 779	16 694 104	17 414 442
Total	17 034 883	340 779	16 694 104	17 414 442
(1): dont EENE	4 295 887		4 295 887	5 304 505

Note 3.9 Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2013			31/03/2012
	Brut	Prov.	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	7 973 431	0	7 973 431	13 965 925
Créances sociales et fiscales	2 477 378		2 477 378	2 256 459
Autres créances diverses (dont acomptes sur commande)	746 889	10 622	736 267	349 690
Charges Constatées d'avance	499 815	0	499 815	639 884
Total	11 697 513	10 622	11 686 891	17 211 958
dont				
A moins d'un an			11 686 891	17 211 958
d'un an à cinq ans				
plus de cinq ans				

Note 3.10 Trésorerie nette

	31/03/2013	31/03/2012	variation 03/13 et 03/12
Disponibilités	4 285 619	3 463 804	821 815
Trésorerie brute	4 285 619	3 463 804	821 815
Crédits spots et lignes confirmées			
Effets escomptés non échus	-4 295 887	-5 304 505	1 008 618
Concours bancaires courants	0		0
Découvert	-2 014 481	-32 667	-1 981 814
Trésorerie nette	-2 024 749	-1 873 368	-151 381
Dette financière (hors découverts bancaires et hors intérêts courus)	-3 642 968	-5 440 206	1 797 238
Endettement financier net	-5 667 717	-7 313 574	1 645 857

Note 3.11 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 1 648 679 actions ordinaires au nominal de 1,53 € entièrement libérées.

Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de l'exercice	Actions créées dans l'exercice	Actions remboursées dans l'exercice	Nombre en fin d'exercice
Actions	1,53	1 635 742	12 937		1 648 679
Total		1 635 742	12 937	0	1 648 679

Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	25 434	100 874	103 137	23 171
Total	25 434	100 874	103 137	23 171

Innelec Multimédia détient 23 171 actions propres pour une valeur nette de 105 201 €, présentées en diminution des capitaux propres.

Options de souscription d'actions :

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 28 septembre 2004, 27 septembre 2006 et du 24 septembre 2008 et du 22 septembre 2010 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia :

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ d'exercice	Date de fin d'exercice	nombre de bons exercés au 31/03/13	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/13
20/07/2005	8800	19,38	20/07/2010	19/07/2012		8800	
17/10/2006	2 000	22,43	17/10/2011	16/10/2013	0	0	2000
06/05/2008	16800	16,58	06/05/2013	05/05/2015	0	0	0
07/07/2010	10000	7,53	07/07/2015	06/07/2017	0	0	0
07/02/2012	2000	8,63	21/06/2016	20/06/2018	0	0	0
27/03/2012	3000	7,95	27/03/2017	26/03/2019	0	0	0

Les charges relatives aux plans octroyés en 2005, 2006, 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31 mars 2013, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

Résultat par action / dividendes

	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Capital social	2 522 479	2 502 685	2 467 266
Nombre d'actions	1 648 679	1 635 742	1 612 592
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements (1)	0,38	0,45	0,44
Dividende par action	0	0,25	0,70

(1) cf note 3.25

Note 3.12 Intérêts Minoritaires

Les réserves minoritaires et le résultat minoritaire sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupe.

Note 3.13 Provisions pour risques et charges

	31/03/2013	31/03/2012	variation 03/13 et 03/12
Provisions pour risques divers	0	12 125	-12 125
Provisions pour charges (retraite) (1)	426 910	367 773	59 137
Total provisions pour risques et charges	426 910	379 898	47 012
Courant	0	12 125	-12 125
Non courant	426 910	367 773	59 137
Total provisions pour risques et charges	426 910	379 898	47 012

(1) Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite, c.f. note 2.3.10

Note 3.14 Passifs financiers

	31/03/2013	31/03/2012	variation 03/13 et 03/12
Emprunts bancaires	1 513 538	2 796 622	-1 283 084
Emprunts (part à plus d'un an)	1 513 538	2 796 622	-1 283 084
Passifs financiers non courants	1 513 538	2 796 622	-1 283 084
Emprunts bancaires (1) (2)	2 135 748	2 654 864	-519 116
Emprunts (part à moins d'un an)	2 135 748	2 654 864	-519 116
Découverts	2 014 480	21 387	1 993 093
Effets escomptés non échus	4 295 887	5 304 505	-1 008 618
Passifs financiers courants	8 446 115	7 980 756	465 359
Total Passif Financier	9 959 653	10 777 378	-817 725

(1) dont intérêts courus: 6 318 €

(2) dont reclassement de la dette a moyen terme du prêt CL pour 210 k€ en dette à court terme

Note 3.15 Autres dettes courantes

	31/03/2013	31/03/2012	variation 03/13 et 03/12
Dettes sur immobilisations	0	4 150	-4 150
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	18 779 797	24 165 010	-5 385 213
Dettes fiscales et sociales	3 621 334	4 428 119	-806 785
Autres dettes (dont avances et acomptes recus)	8 453 718	9 179 085	-725 367
Total Autres dettes	30 854 849	37 776 364	-6 921 515
Dont			
A moins d'un an	30 854 849	37 776 364	
A plus d'un an			

Note 3.16 Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia, ventilé comme suit :

	31/03/2013		31/03/2012		Variation 03/13 et 03/12	
	CA	en %	CA	en %	CA	en %
CD-ROM de loisir pour micro-ordinateurs et accessoires	10 861 336	7,70%	8 889 852	6,16%	1 971 484	22,18%
Logiciels pour consoles de jeux et accessoires	115 948 288	82,20%	118 206 232	81,94%	-2 257 944	-1,91%
Logiciels professionnels et accessoires	6 629 647	4,70%	9 379 835	6,50%	-2 750 188	-29,32%
DVD + CD Audio (lecteurs + accessoires, et films	6 206 478	4,40%	7 092 795	4,92%	-886 317	-12,50%
Divers	1 410 563	1,00%	698 214	0,48%	712 349	102,02%
Total	141 056 312	100,00%	144 266 928	100,00%	-3 210 616	-2,23%

Note 3.17 Autres produits

	31/03/2013	31/03/2012	Variation 03/13 et 03/12
	CA	CA	CA
Autres produits de gestion	7 204	32 653	-25 449
Cession d'actifs	70 000	75 000	-5 000
Production Immobilisée	761 338	567 367	193 971
Autres produits (1)	396 232	72 732	323 500
Total	1 234 774	747 752	487 022

(1) dont 392 K€ de clients créditeurs non reconnus par les contreparties

Note 3.18 Autres achats et charges externes

	31/03/2013	31/03/2012	var
Location immobilière	1 206 369	1 311 577	-105 208
Location mobilière	413 559	491 860	-78 301
Charges locatives	127 089	170 694	-43 605
Dépenses entretien et maintenance	456 626	500 453	-43 827
Assurances	727 473	722 919	4 554
Intérimaires et personnels extérieurs	672 784	1 037 169	-364 385
Transports	2 513 815	2 636 188	-122 373
Autres charges externes (1)	3 929 035	4 454 824	-525 789
Total	10 046 750	11 325 684	-1 278 934

Dont transfert de charges : 347 k€

Note 3.19 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent principalement comme suit :

	31/03/2013	31/03/2012	var
Rémunérations du personnel chargé	8 895 898	8 428 742	467 156
Interessement et participation	130 141	111 495	18 646
Avantages au personnel	0	243 014	-243 014
Total	9 026 039	8 783 251	242 788

Au 31 mars 2013 les droits acquis par les salariés des sociétés consolidées au titre du droit individuel à la formation (DIF) représentent un total de 16 719 Heures réparties comme suit :

- o Innelec Multimedia 14 109H
- o JEUX Vidéo & Co 2 610H

Note 3.20 Amortissements et Provisions

	31/03/2013	31/03/2012	var
Dotations aux Amortissements, nettes de reprises	1 040 724	1 150 547	-109 823
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur immobilisations	-23 018	-7 661	-15 357
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur actif circulant	-147 512	-236 403	88 891
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur risques et charges	47 012	-340 301	387 313
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	0	0	0
Total dotations aux provisions	-123 518	-584 365	460 847
Total	917 206	566 182	351 024

Note 3.21 Coût de l'endettement financier

	31/03/2013	31/03/2012	variation 03/13 et 03/12
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	54 232	68 651	-14 419
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	54 232	68 651	-14 419
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-452 432	-496 645	44 213
Résultat de change sur opération de financement	-3 588	-23 046	19 458
Coût de l'endettement financier brut	-456 020	-519 691	63 671
Total du coût de l'endettement financier net	-401 788	-451 040	49 252

Echéancier des passifs

	31/03/2013	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs				
Emprunts	3 649 286	2 135 748	1 513 538	
Effets escomptés non échues	4 295 887	4 295 887		
Dettes fournisseurs	18 779 797	18 779 797		
Autres dettes	12 075 052	12 075 052		
Concours bancaires courants	2 014 481	2 014 481		

Note 3.22 Impôt sur les bénéfices

	31/03/2013	31/03/2012	var
Résultat avant impôt	1 054 296	1 159 694	-105 398
Charge d'impôt théorique en France 34,43%	363 029	396 184	-33 155
Total charge d'impôt théorique	363 029	396 184	-33 155
Effet des différentiels de taux d'imposition			
Effet des différences permanentes			0
Effet des différences temporaires	-21 592	15 186	-36 778
Effets des actifs d'impôts non reconnus	90 522	6 174	84 348
Impôt consolidé (1)	431 959	416 386	15 573
Taux effectif d'impôt	40,97%	35,90%	

(1) Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt.

Note 3.23 Evènements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration du 30 avril 2013 de Xandrie (filiale d'Innelec Multimédia) a décidé de lancer une augmentation de capital en vue de financer le développement de son activité.

Le conseil d'Administration de la société Innelec Multimédia qui s'est tenu le 30 avril 2013 a décidé de ne pas souscrire à cette augmentation de capital.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Xandrie qui s'est tenue le 22 mai 2013 a entériné le projet d'augmentation de capital de Xandrie par émission de 1 830 617 actions nouvelles au prix de 1.15€, dégageant une prime d'émission de 274 591.20 €.

A l'issue de cette opération, dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'Administration de Xandrie qui s'est tenu le 11 juin 2013, le capital de Xandrie s'élève à 3 577 617 € divisé en 3 577 617 actions de 1 € de nominal. La société Innelec Multimédia détient désormais 48,83 % du capital de Xandrie.

Le conseil d'administration d'Innelec Multimédia poursuit par ailleurs ses réflexions en vue de mener à bien le projet de scission des deux activités : Distribution Physique (Innelec Multimédia) et Distribution Digitale (Xandrie).

Note 3.24 Effectifs

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	31/03/2013	31/03/2012
Cadres	27	23
Agents de maîtrise	21	22
Employés	121	130
total	169	175

Note 3.25 Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques, car le groupe Innelec Multimedia n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs (Nous avons 2 000 bons exerçables au 31 mars 2013). Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)

	31/03/2013	31/03/2012
Nombre d'actions en circulation	1 648 679	1 635 742
Moyenne pondérée des levées d'options	0	0
Moyenne pondérée des actions propres	-23 171	-25 434
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture	1 625 508	1 610 308

Calcul du résultat par action de base

	31/03/2013	31/03/2012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 625 508	1 610 308
Résultat net-part du groupe	622 337	722 177
Par action (€)	0,38	0,45

Calcul du résultat par action dilué

	31/03/2013	31/03/2012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 625 508	1 610 308
Résultat net-part du groupe	622 337	722 177
Par action (€)	0,38	0,45

Cf. note 3.11

Note 3.26 Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 373 K€.

- o Partie fixe : 373 K€
- o Partie variable : 0 K€

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux.

Les membres du CA ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

Note 3.27 Locations simples

Le groupe finance une partie de son matériel roulant sous la forme de locations simples.

Note 3.28 Parties liées

Les transactions réalisées avec les entreprises associées représentent des montants peu significatifs. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagements significatifs avec ces sociétés.

Le groupe a un engagement annuel pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat. Le contrat, dont le loyer annuel est de 465 K€, se renouvelle annuellement par tacite reconduction. Par conséquent le groupe n'a pas d'engagement supérieur à 12 mois au titre de ce contrat.

Note 3.29 Engagements Hors-Bilan :

- **Clauses de covenants**

Au 31/03/2013, le solde des emprunts soumis à des clauses de covenants s'élève à 730 K€. Toutes les clauses de covenants ne sont pas respectées (cf. note 3.30).

Note 3.30 Principaux risques :

- **Risque de taux**

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

- **Risque de change**

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

- **Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

- **Risque de liquidité**

A la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes groupes qui sont portés par la maison mère se résumant ainsi :

Des clauses contractuelles d'exigibilité (covenants) existent pour trois emprunts bancaires :

- emprunt banque HSBC du 07/07/2008 d'un montant de 800 K€ pour une durée de 72 mois (solde au 31/03/13 = 227 K€)
- emprunt banque LCL du 15/11/2010 d'un montant de 1 060 K€ pour une durée de 48 mois (solde au 31/03/2013= 481 K€)
- emprunt banque HSBC du 26/05/2010 d'un montant de 250 K€ pour une durée de 36 mois (solde au 31/03/2013 = 22 K€)

Dans tous les emprunts, Innelec Multimedia n'a plus que deux banques et trois emprunts faisant l'objet de covenants.

Les clauses de covenants avec la banque HSBC sont toutes respectées pour les deux emprunts. L'une des deux clauses de covenant n'est pas respectée pour l'emprunt LCL. Cependant la banque LCL ne demande pas le remboursement anticipé de l'emprunt. De plus, la part à plus d'un an de cet emprunt a été reclassée en dette à moins d'un an, pour un montant de 210 K€.

Note 3.31 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimedia s'élèvent à 166 K€ au total.

20.1.1.3. *Rapport des commissaires aux comptes consolidés relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013*

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations sur les éléments suivants :

Comme indiqué au paragraphe 2.2 de l'annexe, la direction du groupe INNELEC MULTIMEDIA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent principalement l'évaluation des actifs incorporels à long terme (goodwill, marques, fonds de commerce) et des créances pour ristournes à recevoir des fournisseurs, ainsi que les provisions pour risques et charges, selon les principes décrits dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6 et 2.3.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages, les calculs effectués par votre Groupe et à nous assurer de l'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également revu le caractère approprié des informations données dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6, 2.3.10, 3.1, 3.2 et 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes

SPCC
Bertrand MICHAU

DELOITTE & ASSOCIES
Joël ASSAYAH

20.1.1.4. *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013*

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1.1 Apport de l'activité de distribution digitale à une filiale

Innelec Multimédia a apporté à sa filiale Xandrie, qu'elle détient à 100%, sa branche d'activité numérique comprenant l'ensemble des investissements liés à cette branche tel que décrit par le traité d'apport signé par les 2 sociétés.

L'apport net s'est réalisé à la valeur nette comptable en date du 1^{er} avril 2012 soit 1 840 876 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 mars 2012 et approuvé par l'AGE du 14 décembre 2012.

1.2 Contrat de licence de marques avec INNELEC SERVICES :

- o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence de marques pour Ultima et Ultima Games moyennant une redevance fixe de 20 000 euros HT par mois et une redevance proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé par tous les magasins avec INNELEC MULTIMEDIA.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, la redevance proportionnelle facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 109 907 euros HT et la redevance totale à 349 907 euros HT.

- o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Je Console.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 28 418 euros HT.

- o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Difintel.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 9 947 euros HT.

- o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Virtua.
Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevé à 5 950 euros HT.

1.3 Convention de sous location avec FOCUS HOME INTERACTIVE :

Un contrat de sous location des locaux a été conclu avec la société FOCUS HOME INTERACTIVE. Le montant des loyers au 31 mars 2013 s'est élevé à 100 000 euros HT.

1.4 Convention avec la SCI INNOBAT

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, la société immobilière INNOBAT, propriétaire de locaux de la société, a facturé, à votre société les montants suivants :

- 465 175 Euros hors taxes au titre des loyers,
- 43 125 Euros hors taxes au titre des charges locatives,
- 85 119 Euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

1.5 Assurance-vie de Monsieur Denis THEBAUD

Le Montant pris en charge au 31 mars 2013 est de 1 089 euros.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2013

Les commissaires aux Comptes

SPCC
Bertrand MICHAUD

Deloitte & Associés
Joël ASSAYAH

20.1.2. Comptes annuels consolidés, annexes et rapport relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2012

20.1.2.1. Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2012

BILAN CONSOLIDE EXERCICE 2011-2012			
ACTIF			
<i>En euros</i>	Notes	mars-12	mars-11
Goodwill	3.1	1 453 137	1 674 320
Immobilisations incorporelles	3.2	8 750 626	4 567 388
Immobilisations corporelles	3.3	2 359 688	2 644 338
Actifs financiers non courants	3.4	883 478	836 152
Actifs d'impôts différés	3.5	307 765	272 652
Actifs non courants		13 754 694	9 994 850
Stocks	3.6	13 238 386	13 861 672
Clients	3.7	17 414 442	19 236 013
Autres créances	3.8	17 211 958	10 836 559
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	3 463 804	3 412 484
Actifs détenus en vue d'être cédés			0
Actifs courants		51 328 590	47 346 728
TOTAL ACTIF		65 083 284	57 341 578
PASSIF			
<i>En euros</i>	Notes	mars-12	mars-11
Capital	3.10	2 502 685	2 467 266
Réserves liées au capital	3.10	15 902 554	15 972 313
Réserves consolidées	3.10	(3 504 988)	(3 242 365)
Résultat consolidé	3.10	722 177	702 594
Actions propres	3.10	(147 263)	(196 333)
Capitaux propres		15 475 165	15 703 475
<i>dont part du groupe</i>		15 475 165	15 703 475
<i>dont par des intérêts minoritaires</i>	3.11	0	0
Provisions à long terme	3.12	367 773	399 330
Passifs financiers non courants	3.13	2 796 622	1 838 725
Passif d'impôts différés	3.5	674 479	618 007
Passifs non courants		3 838 874	2 856 062
Provisions à court terme	3.12	12 125	340 301
Dettes fournisseurs	3.14	24 165 010	22 950 401
Passifs financier courants	3.13	7 980 756	4 959 339
Autres dettes courantes	3.14	13 611 354	10 532 000
Passifs courants		45 769 245	38 782 041
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		65 083 284	57 341 578

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE EXERCICE 2011-2012

<i>En euros</i>	Notes	mars-12	mars-11	var.
Chiffre d'affaires	3.15	144 266 928	145 497 858	(1 230 930)
Autres produits de l'activité	3.16	747 752	561 196	186 556
Produit des activités ordinaires		145 014 680	146 059 054	(1 044 374)
Prix de revient des ventes		121 642 160	123 865 421	(2 223 261)
Marge brute		23 372 520	22 193 633	1 178 887
Charges externes	3.17	(11 325 684)	(10 612 158)	(713 526)
Impôts et taxes		(1 086 669)	(1 000 927)	(85 742)
Frais de personnel	3.18	(8 783 251)	(8 514 890)	(268 361)
Dotations aux amortissements	3.19	(1 150 547)	(1 073 375)	(77 172)
Dotations aux reprises de provisions	3.19	584 365	402 894	181 471
Résultat opérationnel courant		1 610 734	1 395 177	215 557
<i>% du CA HT</i>		<i>1,12%</i>	<i>0,96%</i>	
Produits financiers	3.20	68 651	98 117	(29 466)
Charges financières	3.20	(519 691)	(411 983)	(107 708)
Résultat avant impôt		1 159 694	1 081 311	78 383
<i>% du CA HT</i>		<i>0,80%</i>	<i>0,74%</i>	
Impôt sur les bénéfices	3.21	(416 386)	(378 717)	(37 669)
Résultat des sociétés intégrées		743 308	702 594	40 714
Quote part dans le résultat des SME	1	(21 131)		
Résultat net de l'ensemble consolidé		722 177	702 594	19 583
<i>% du CA HT</i>		<i>0,50%</i>	<i>0,48%</i>	
Dont, part des intérêts minoritaires		0	0	0
Dont, part du Groupe		722 177	702 594	19 583
<i>Par action en euros</i>	Notes	mars-12	mars-11	var.
Résultat de base, part du Groupe	3.24	0,45	0,44	0,01
Résultat dilué, part du Groupe	3.24	0,45	0,44	0,01

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos aux 31 mars 2012 et 2011

	31/03/2012	31/03/2011
Résultat net de l'exercice	722 177	702 594
Ecart de conversion	(136 918)	(72 304)
Ecart actuariels	0	0
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie	0	0
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres	0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts		
Total des produits et charges comptabilisés sur la période, net d'impôts	585 259	630 290
dont, part du Groupe	585 259	630 290
dont, part des minoritaires		

FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES EXERCICE 2011-2012

Flux de trésorerie liés à l'activité (K€)	mars-12	mars-11
Résultat net des sociétés intégrées	743	703
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
(+) Dotations aux amortissements et provisions (1)	1 245	1 265
(-) Reprises sur amortissements et provisions (1)	(423)	(332)
(+) Variation des impôts différés	21	90
(+) Valeur nette comptable des actifs cédés	238	100
(-) Produits de cessions d'éléments d'actifs cédés	(75)	(61)
(+) Amortissement écarts d'acquisition	0	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 749	1 765
Dividendes reçus des SME		
Stock	623	(2 578)
Clients	1 821	(322)
Autres créances	(6 375)	2 315
Dettes fournisseurs	1 215	(86)
Dettes fiscales et sociales	1 214	(675)
Autres dettes	1 836	(1 165)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	334	(2 511)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 083	(746)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (K€)		
	mars-12	mars-11
(-) Acquisition d'immobilisations	(5 111)	(1 233)
(+) Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	75	61
(+) Dettes sur immobilisations	4	0
(-) Incidence des variations de périmètres	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(5 032)	(1 172)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (K€)		
	mars-12	mars-11
(-) Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 112)	(1 097)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation de capital en numéraire levée d'option	140	178
(+) Emission d'emprunts	4 400	1 960
(-) Remboursement d'emprunts	(2 364)	(2 758)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 064	(1 171)
Variation de trésorerie	(1 885)	(3 635)
Trésorerie d'ouverture (2)	60	3 695
Trésorerie de clôture (2)	(1 862)	60
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) Détail variation de trésorerie par rapport au 31/03/2011 ci-dessous		
	mars-12	mars-11
Disponibilités	3 464	3 413
Concours bancaires	(21)	0
Effets escomptés non échus	(5 305)	(3 353)
Trésorerie nette	(1 862)	60

Variation des capitaux propres

	capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conver- sion	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux Propres
Capitaux propres au 31 mars 2010	2 434	4 800	7 596	-19	1 116	15 927	0	15 927
Affectation en réserves			20		-20	0		
Distribution de dividendes			0		-1096	-1 096		-1 096
Résultat de l'exercice					703	703	0	703
Réserve de conversion				0		0		0
Autres mouvements (2)	33	144	0			177		177
Actions propres			0	-53		-53		-53
Variation de périmètre			43			43	0	43
Autres mouvements (3)						0	2	2
Capitaux propres au 31 mars 2011	2 467	4 944	7 659	-72	703	15 701	2	15 703
Affectation en réserves			-409		409			
Distribution de dividendes (3)			0		-1112	-1 112		-1 112
Résultat de l'exercice			0		722	722	0	722
Autres mouvements (4)	35	106				141		141
Réserve de conversion			73	-64		9		9
Actions propres			-49			-49		-49
Autres mouvements (5)			63			63	-2	61
Capitaux propres au 31 mars 2012	2 502	5 050	7 337	-136	722	15 475	0	15 475

(1) = Primes d'émissions, prime d'apport, prime de fusions, réserves légales

(2) Bons de souscription exercés

(3) Dont distribution sur actions propres

(4) Dividendes versés en actions

(5) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et var périmètre Wallace (21 k€)

20.1.2.2. Annexes relatives à l'exercice consolidé clos le 31 mars 2012

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec et de ses filiales (Le Groupe) sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 mars 2012.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 juin 2012.

Au 31 mars 2012, Innelec Multimédia applique les nouvelles normes d'application obligatoire. Ces normes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels au 31 mars 2012.

Le groupe n'applique par anticipation aucune des nouvelles normes ou interprétations qui ne seront d'application obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012 :

- IFRS 9 : instruments financiers _ phase 1 : classement et évaluation
- IFRS 10 : états financiers consolidés
- Amendement à IFRS 7 : information à fournir sur les transferts d'actifs financiers
- IAS 27 révisée : états financiers individuels
- Amendements à IAS 32 : classement des émissions de droits
- Amendements à IAS 1 : présentation des autres éléments du résultat global

Le groupe Innelec Multimédia est en cours d'analyse de ces nouvelles normes. Il n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur application.

1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2012 porte sur 6 sociétés intégrées globalement et 1 société par mise en équivalence. Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2012 sont les suivantes :

Entreprises	Sièges	N° Siret	Contrôle	Méthode*
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100%	IG
JEUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100%	IG
INNELEC SERVICES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43461161200012	99,97%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,99%	IG
INNOWEAR	Thurgauerstrasse 40 Airgate CH 8050 Zurich	CH,020,3,030,407,9	100%	IG
XANDRIE	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	74998302900010	100%	IG
WALLACE	Centre Aff Vannetais 10 rue dct Audic 56000 Vanr	44276589700012	34%	ME

*IG= Intégration globale ME = Mise en Equivalence

Innelec Technologies a pris une participation à hauteur de 34% dans la société Wallace System le 30 mai 2011 pour un montant de 357 €. Nous l'avons inclus dans le périmètre de consolidation par la méthode de Mise en Equivalence . (la quote- part du résultat de l'exercice est de - 21 k€)

Par ailleurs, Innelec a prêté 51 K€ (dont 1.25 k€ d'intérêts courus) à Wallace System. Ce compte courant est présenté sur la ligne « actifs financiers non courant » du bilan.

INNELEC MULTIMEDIA a pris une participation de 100 % dans le capital social de la société XANDRIE. Cette société ayant été créée le 20 février 2012, elle n'a pas eu d'activité et pas d'impact significatif sur les comptes du groupe au 31 mars 2012.

2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale. Seule la société WALLACE, détenue à 34 % par la société Innelec Technologie a été Mise en Equivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leurs comptes annuels au 31 mars 2012.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers de la filiale suisse : les comptes de la filiale étant établis en francs suisses, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- au cours de clôture pour les postes de bilan
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves de conversion.

2.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur :

- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité
- La valorisation des actifs incorporels à Long terme
- Le montant des engagements de retraites
- Les impôts différés

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.3.1 Goodwill et Immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- * Un caractère identifiable et séparable ;
- * Le contrôle d'une ressource ;
- * L'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

Immobilisations incorporelles identifiables

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles. Ils sont principalement constitués des marques Ultima , Difintel, CV Distribution et Je Console ainsi que des fonds de commerce des magasins, de la plate forme Internet et de logiciels acquis.

Seuls les logiciels font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à trois ans, selon le mode linéaire.

Les frais de recherche sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux critères d'activation (principalement rentabilité de l'activité développée).

En revanche les fonds de commerce peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur provisoire de 3.06 M€(dont complément de prix basé sur la meilleure estimation de la société).

Suite à l'analyse effectuée par la société, la valeur d'acquisition a été inscrite en autres immobilisations incorporelles et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans. Au 30 septembre 2011, ce portefeuille de clients avait été amorti sur 5 ans, mais la société a revu son analyse sur la base de la durée de vie moyenne des clients et décidé de l'amortir sur 20 ans.

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Conformément au contrat d'acquisition, le solde du complément de prix sera arrêté de manière définitive durant l'exercice 2012-2013. Des discussions sont en cours avec le cédant, et la valeur provisoire de 3.06 M€ pourra alors être ajustée à la hausse ou à la baisse.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1^{er} avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwill comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1^{er} avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

Les fonds commerciaux sont intégrés au Goodwill.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durées (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 8
Agencements, aménagements installations	10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) exprimées en années

2.3.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

- Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie d'une part au niveau des magasins et d'autres part au niveau des marques.

- Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

Actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations par rapport à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel variant selon les magasins.

- Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés sur 5 ans, en tenant compte d'une valeur terminale. Par prudence, le chiffre d'affaires a été considéré sans croissance sur les 5 ans. Le taux d'actualisation est donné ci-après.

Le plan d'affaires utilisé ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructurations futures.

Le taux d'actualisation retenu est de 7.5%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.

Il s'agit de données au 31 mars 2012 et non des données cibles.

S'agissant du contrôle de la valeur du Goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué à chaque clôture annuelle.

- Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

2.3.4 Actif financier non courant

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus values potentielles sur valeurs d'actif.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

2.3.5 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

2.3.6 Créances Courantes

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les remises, rabais et ristournes (RRR) à obtenir des fournisseurs sont calculés sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ».

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

2.3.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

2.3.8 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée.

En fin de période, elles sont converties au cours de clôture.

Les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement en réserves de conversions.

Les opérations au compte de résultat sont évaluées au cours moyen de la période.

2.3.9 Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

2.3.10 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel. Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2012 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 3.75 %.
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20 % en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5%.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel.
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.

- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 368 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 399 K€, une reprise de provision a été comptabilisée en résultat pour un montant de 32 K€.

2.3.11 Passif financier

- Non courant

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti.

- Courant

Le passif financier courant tient compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients § 2.3.6) et des crédits spot.

La part à plus d'un an (pour un montant de 481 k€) de l'emprunt LCL a été présentée à moins d'un an, suite au non-respect d'un ratio bancaire. Cependant la banque LCL a décidé de ne pas demander le remboursement anticipé de l'emprunt.

2.3.12 Produits des activités ordinaires

En application de la norme IAS 18, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL et JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement.

Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder.

Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

2.3.13 Marge Brute

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

2.3.14 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

Coût des emprunts (IAS 23)

La norme IAS 23 n'a pas eu d'impact sur les comptes d'Innelec Multimedia au 31.03.2012.

2.3.15 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur.

Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC SERVICES
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO
- XANDRIE (A compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2012)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.16 Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Le groupe ne dispose pas de contrat crédit-bail devant faire l'objet d'un retraitement selon l'IAS 17.

2.3.17 Paiements en actions

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés en vertu des normes françaises antérieurement appliquées, tant que les options ne sont pas exercées.

Les charges relatives aux plans octroyés en 2005, 2006, 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31.03.2012, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

2.3.18 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

2.3.19. Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, dvd, vidéo et divers autres produits de loisirs).

En outre, elle réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en France. En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits est donnée à la note 3.15

3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.

Notes aux états financiers consolidés

Les données sont présentées en Euros (€).

Note 3.1 Goodwill

	31/03/2012	31/03/2011	variation 03/12 et 03/11
Valeur Brute	2 271 332	2 425 235	-153 903
Dépréciation	818 195	750 915	67 280
Valeur nette	1 453 137	1 674 320	-221 183

Les principaux goodwill en valeur nette au 31 mars 2012 sont les suivants :

Sociétés	31/03/2012			31/03/2011
	Brut	Dépréciation	net	net
Ultima Games	164 252	40 918	123 334	123 334
Innelec Services (1)	883 759	571 855	311 904	311 903
Fonds de commerce (2)	1 223 321	205 422	1 017 899	1 239 083
Total	2 271 332	818 195	1 453 137	1 674 320

(1) Dont : goodwill / ex Virtua Concept (en VNC) : 254 K€
goodwill Ultima (en VNC) : 58 K€

(2) Le poste est essentiellement constitué de 13 fonds de commerce après la cession sur l'exercice des fonds de commerce de Roubaix, Fontainebleau, Brest, Blois et aix

Des tests d'impairment sont effectués tous les ans sur les principaux actifs incorporels (marques et fonds de commerce), sur la base de flux de trésorerie actualisés sur la base de 5 années, ou sur des multiples de chiffres d'affaires annuels couramment utilisés pour les fonds de commerce .
Les tests effectués au 31.03.2012 ont révélé une perte de valeur de 181 K€.

Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2011	acquisitions	cessions	Transfert	31/03/2012
Frais de recherche et développement	0	0	0		0
Concessions, brevets, licences (1)	7 128 483	456 090	0	0	7 584 573
Autres immobilisations incorporelles (3)	7 622	3 031 907	0		3 039 529
Autres immobilisations incorporelles en cours (2)	768 091	1 210 896	0	0	1 978 987
Sous total valeurs brutes	7 904 196	4 698 893	0	0	12 603 089
Amort. Des frais de recherche et développement	0	0	0		0
Amort. Des concessions, brevets, licences	3 329 186	415 740	0		3 744 926
Amort. Des Autres immobilisations incorporelles	7 622	99 915	0		107 537
Sous total amortissements	3 336 808	515 655	0		3 852 463
Valeur nette	4 567 388	4 183 238	0	0	8 750 626

- (1) Le poste est principalement constitué de la marque ULTIMA pour 2 264 K€ et de la plate-forme internet pour 2 351 K€, de la marque JE CONSOLE pour 487 K€, ainsi que de logiciels. L'augmentation de 456 K€ concerne essentiellement la plate-forme internet de 143 K€ et la plate forme vad jv&co pour 177k€.
- (2) Le poste est constitué essentiellement de logiciels développés pour le compte du groupe INNELEC MULTIMEDIA dans le cadre du projet XANDRIE et non mis en service au 31 mars 2012. Cela concerne le développement d'une plateforme de téléchargement qui devrait être opérationnelle en début 2013..
- (3) L'acquisition de 3 M€ correspond essentiellement à l'acquisition du portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

Note 3.3 Immobilisations corporelles

	31/03/2011	acquisitions	cessions et rebut	31/03/2012
Valeurs brutes				
Installations techniques et outillage industriel	2 717 115	14 709	33 274	2 698 550
Autres immobilisations corporelles	7 031 200	392 583	295 189	7 128 594
Autres immobilisations corporelles en cours	7 808	-6 653	0	1 155
Total des valeurs brutes	9 756 123	400 639	328 463	9 828 299
Amortissements				
Installations techniques et outillage industriel	2 305 346	84 264	0	2 389 610
Autres immobilisations corporelles	4 806 439	492 547	219 985	5 079 001
Autres immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Total des amortissements	7 111 785	576 811	219 985	7 468 611
Valeur nette	2 644 338	-176 172	108 478	2 359 688

Note 3.4 Actifs Financiers non Courants

	31/03/2011	acquisitions	cessions	31/03/2012
Valeurs Brutes				
Titres des sociétés non consolidées (1)	511 130	25	0	511 155
Créances rattachés		51 250		51 250
Autres titres immobilisés	489	0	0	489
Autres immobilisations financières	402 433	11 846	15 795	398 484
Total Valeur brute des actifs financiers	914 052	63 121	15 795	961 378
Provisions dépréciations immobilisations financière€				
	31/03/2011	dotations	reprises prov.	31/03/2012
Dépréciations des titres non consolidés	-77 900	0	0	-77 900
Actifs financiers nets non courants net	836 152	63 121	15 795	883 478

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% det.	Brut	Prov	Net
Chez Innelec Multimedia				
Difintel Espagne	NS	10 000	10 000	0
Chez Innelec Technologies (1)				
Objective Soft	6,00%	2 360	2 360	0
Idm	8,09%	233 809	65 540	168 269
Numecent Holding ltd	1,47%	263 061		263 061
Due Solar System	1,47%	25		25
Chez Innelec Services				
As de Com	19,00%	1 900		1 900
Total		511 155	77 900	433 255

(1) Acquisition Due Solar System 25 €

Note 3.5 Actifs et Passifs d'impôts différés

Actifs d'impôts différés

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Différences temporaires	207 692	-15 185	192 507
Déficits fiscaux reportables	0	0	0
Retraitements de consolidation	64 960	50 298	115 258
31-mars-12	272 652	35 113	307 765

Passifs d'impôts différés

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Retraitements de consolidation (1)	618 007	56 472	674 479
31-mars-12	618 007	56 472	674 479

(1) : Il s'agit d'un passif d'impôts différés sur JC Centrale pour 159 K€ et des retraitements conso pour 515 K€

Note 3.6 Stocks

	31/03/2012			31/03/2011
	Brut	Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	89 431	0	89 431	74 535
Marchandises (1)	13 787 152	638 197	13 148 955	13 787 137
Total	13 876 583	638 197	13 238 386	13 861 672

(1) : A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle provision. Au 31/03/2012, une dotation de 638 K€ et une reprise de 779 K€ ont été comptabilisées, ce qui représente un impact de + 141 K€ sur le résultat d'exploitation.

Note 3.7 Clients et comptes rattachés

	31/03/2012			31/03/2011
	Brut	Prov.	Net	Net
Clients et comptes rattachés (1)	17 743 325	328 883	17 414 442	19 236 013
Total	17 743 325	328 883	17 414 442	19 236 013
(1): dont EENE	5 304 505		5 304 505	3 352 838

Note 3.8 Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2012			31/03/2011
	Brut	Prov.	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	13 965 925	0	13 965 925	8 498 787
Créances sociales et fiscales	2 256 459		2 256 459	1 111 624
Autres créances diverses (dont acomptes sur commande)	360 312	10 622	349 690	438 455
Charges Constatées d'avance	639 884	0	639 884	787 693
Total	17 222 580	10 622	17 211 958	10 836 559
dont				
A moins d'un an			17 211 958	10 836 559
d'un an à cinq ans				
plus de cinq ans				

Note 3.9 Trésorerie nette

	31/03/2012	31/03/2011	variation 03/12 et 03/11
Disponibilités	3 463 804	3 412 484	51 320
Trésorerie brute	3 463 804	3 412 484	51 320
Crédits spots et lignes confirmées			
Effets escomptés non échus	-5 304 505	-3 352 838	-1 951 667
Concours bancaires courants	0		0
Découvert	-32 667	-64	-32 603
Trésorerie nette	-1 873 368	59 582	-1 932 950
Dette financière (hors découverts bancaires et hors intérêts courus)	-5 440 206	-3 404 782	-2 035 424
Endettement financier net	-7 313 574	-3 345 200	-3 968 374

Note 3.10 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 1 635 742 actions ordinaires au nominal de 1.53 € entièrement libérées.

Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de l'exercice	Actions créées dans l'exercice	Actions remboursées dans l'exercice	Nombre en fin d'exercice
Actions	1,53	1 612 592	23 150		1 635 742
Total		1 612 592	23 150	0	1 635 742

Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	24 450	63 907	62 923	25 434
Total	24 450	63 907	62 923	25 434

Innelec Multimédia détient 25 434 actions propres pour une valeur nette de 147 263 €, présentées en diminution des capitaux propres

Options de souscription d'actions :

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 28 septembre 2004, 27 septembre 2006 et du 24 septembre 2008 et du 22 septembre 2010 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia :

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ d'exercice	Date de fin d'exercice	nombre de bons exercés au 31/03/12	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/12
20/07/2005	8 800	19,38	20/07/2010	19/07/2012	0	800	8800
26/10/2006	2 000	22,43	17/10/2011	16/10/2013	0	2 000	2000
06/05/2008	17300	16,58	06/05/2013	05/05/2015	0	2600	0
07/07/2010	10000	7,53	07/07/2015	06/07/2017	0	0	0
07/02/2012	2000	8,63	21/06/2016	20/06/2018	0	0	0
27/03/2012	3000	7,95	27/03/2017	26/03/2019	0	0	0

Les charges relatives aux plans octroyés en 2005, 2006, 2008,2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31 mars 2012, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

Résultat par action / dividendes

	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Capital social	2 502 685	2 467 266	2 433 277
Nombre d'actions	1 635 742	1 612 592	1 590 377
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements (1)	0,44	0,44	0,7
Dividende par action	0	0,70	0,70

(1) cf note 3.24

Note 3.11 Intérêts Minoritaires

Les réserves minoritaires et le résultat minoritaire sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupe.

Note 3.12 Provisions pour risques et charges

	31/03/2012	31/03/2011	variation 03/12 et 03/11
Provisions pour risques divers	12 125	340 301	-328 176
Provisions pour charges (retraite) (1)	367 773	399 330	-31 557
Total provisions pour risques et charges	379 898	739 631	-359 733
Courant	12 125	340 301	-328 176
Non courant	367 773	399 330	-31 557
Total provisions pour risques et charges	379 898	739 631	-359 733

(1): Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite, c.f. note 2.3.10

Note 3.13 Passifs financiers

	31/03/2012	31/03/2011	variation 03/12 et 03/11
Emprunts bancaires	2 796 622	1 838 725	957 897
Emprunts (part à plus d'un an)	2 796 622	1 838 725	957 897
Passifs financiers non courants	2 796 622	1 838 725	957 897
Emprunts bancaires (1) (2)	2 654 864	1 606 437	1 048 427
Emprunts (part à moins d'un an)	2 654 864	1 606 437	1 048 427
Découverts	21 387	64	21 323
Effets escomptés non échus	5 304 505	3 352 838	1 951 667
Passifs financiers courants	7 980 756	4 959 339	3 021 417
Total Passif Financier	10 777 378	6 798 064	3 979 314

(1) dont intérêts courus: 11280€

(2) Dont reclassement de la dette a moyen terme du prêt CL pour 481 k€ en dette à court terme

Note 3.14 Autres dettes courantes

	31/03/2012	31/03/2011	variation 03/12 et 03/11
Dettes sur immobilisations	4 150	0	4 150
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	24 165 010	22 950 401	1 214 609
Dettes fiscales et sociales	4 428 119	3 214 222	1 213 897
Autres dettes (dont avances et acomptes recus)	9 179 085	7 317 778	1 861 307
Total Autres dettes	37 776 364	33 482 401	4 293 963
Dont			
A moins d'un an	37 776 364	33 482 401	
A plus d'un an			

Note 3.15 Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia, ventilé comme suit :

	31/03/2012		31/03/2011		Variation 03/12 et 03/11	
	CA	en %	CA	en %	CA	en %
CD-ROM de loisir pour micro-ordinateurs et accessoires	8 889 852	6,16%	9 948 887	6,84%	-1 059 035	-10,64%
Logiciels pour consoles de jeux et accessoires	118 206 232	81,94%	117 073 603	80,46%	1 132 629	0,97%
Logiciels professionnels et accessoires	9 379 835	6,50%	10 802 125	7,42%	-1 422 290	-13,17%
DVD + CD Audio (lecteurs + accessoires, et films	7 092 795	4,92%	6 741 437	4,63%	351 358	5,21%
Divers	698 214	0,48%	931 806	0,64%	-233 592	-25,07%
Total	144 266 928	100,00%	145 497 858	100,00%	-1 230 930	-0,85%

Note 3.16 Autres produits

	31/03/2012	31/03/2011	Variation 03/12 et 03/11
	CA	CA	CA
Autres produits de gestions	32 653	24 546	8 107
Cession d'actifs	75 000	48 281	26 719
Production Immobilisée	567 367	164 327	403 040
Autres produits (1)	72 732	324 042	-251 310
Total	747 752	561 196	186 556

(1) dont 73 K€ de clients créditeurs non reconnus par les contreparties

Note 3.17 Autres achats et charges externes

	31/03/2012	31/03/2011	var
Location immobilière	1 311 577	1 424 243	-112 666
Location mobilière	491 860	519 875	-28 015
Charges locatives	170 694	162 310	8 384
Dépenses entretien et maintenance	500 453	456 061	44 392
Assurances	722 919	630 485	92 434
Intérimaires et personnels extérieurs	1 037 169	718 839	318 330
Transports	2 636 188	2 773 527	-137 339
Autres charges externes (1)	4 454 824	3 926 818	528 006
Total	11 325 684	10 612 158	713 526

(1) Dont transfert de charges : 158 k€

Note 3.18 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent principalement comme suit :

	31/03/2012	31/03/2011	var
Rémunérations du personnel chargé	8 428 742	8 188 541	240 201
Interessement et participation	111 495	99 376	12 119
Avantages au personnel	243 014	226 973	16 041
Total	8 783 251	8 514 890	268 361

Au 31 mars 2012 les droits acquis par les sociétés consolidées au titre du droit individuel à la formation (DIF) représentent un total de 16 757 Heures réparties comme suit :

- Innelec Multimedia	13 855 H
- JEUX Video & Co	2 902 H

Note 3.19 Amortissements et Provisions

	31/03/2012	31/03/2011	var
Dotations aux Amortissements, nettes de reprises	1 150 547	1 073 375	77 172
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur immobilisations	-7 661	140 193	-147 854
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur actif circulant	-236 403	-594 964	358 561
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur risques et charges	-340 301	51 877	-392 178
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	0	0	0
Total dotations aux provisions	-584 365	-402 894	-181 471
Total	566 182	670 481	-104 299

Note 3.20 Coût de l'endettement financier

	31/03/2012	31/03/2011	variation 03/12 et 03/11
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	68 651	98 117	-29 466
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	68 651	98 117	-29 466
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-496 645	-372 099	-124 546
Résultat de change sur opération de financement	-23 046	-39 884	16 838
Coût de l'endettement financier brut	-519 691	-411 983	-107 708
Total du coût de l'endettement financier net	-451 040	-313 866	-137 174

Echéancier des passifs

	31/03/2012	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs				
Emprunts	5 440 206	2 643 584	2 796 622	
Effets escomptés non échues	5 304 505	5 304 505		
Dettes fournisseurs	24 165 010	24 165 010		
Autres dettes	13 611 354	13 611 354		
Concours bancaires courants	32 667	32 667		

Note 3.21 Impôt sur les bénéfices

	31/03/2012	31/03/2011	var
Résultat avant impôt	1 159 694	1 081 311	78 383
Charge d'impôt théorique en France 34,43%	396 184	372 295	23 889
Total charge d'impôt théorique	396 184	372 295	23 889
Effet des différentiels de taux d'imposition			
Effet des différences permanentes			0
Effet des différences temporaires	15 186	-27 341	42 527
Effets des actifs d'impôts non reconnus	6 174	33 763	-27 589
Impôt consolidé (1)	416 386	378 717	37 669
Taux effectif d'impôt	35,90%	35,02%	

(1) : Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt.

3.22 Evénements postérieurs à la clôture

La société mère Innelec Multimédia fait l'objet d'un avis de vérification fiscale pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

3.23 Effectifs

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	31/03/2012	31/03/2011
Cadres	23	22
Agents de maîtrise	22	18
Employés	130	159
total	175	199

3.24 Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques, car le groupe Innelec Multimedia n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs (Nous avons 8 800 bons exerçables au 31 mars 2012).

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)

	31/03/2012	31/03/2011
Nombre d'actions en circulation	1 635 742	1 612 592
Moyenne pondérée des levées d'options	0	0
Moyenne pondérée des actions propres	-25 434	-24 450
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture	1 610 308	1 588 142

Calcul du résultat par action de base

	31/03/2012	31/03/2011
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 610 308	1 588 142
Résultat net-part du groupe	722 177	702 594
Par action (€)	0,45	0,44

Calcul du résultat par action dilué

	31/03/2012	31/03/2011
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 610 308	1 588 142
Résultat net-part du groupe	722 177	702 594
Par action (€)	0,45	0,44

Cf note 3.10

3.25 Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 368 K€.

Partie fixe : 368 K€
Partie variable : 0 K€

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux.
Les membres du CA ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

3.26 Locations simples

Le groupe finance une partie de son matériel roulant sous la forme de locations simples.

3.27 Parties liées

Les transactions réalisées avec les entreprises associées représentent des montants peu significatifs. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagements significatifs avec ces sociétés.

Le groupe a un engagement annuel pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat. Le contrat, dont le loyer annuel est de 506 K€, se renouvelle annuellement par tacite reconduction. Par conséquent le groupe n'a pas d'engagement supérieur à 12 mois au titre de ce contrat.

3.28 Engagements Hors-Bilan :

- **Clauses de covenants**

Au 31/03/2012 le solde des emprunts soumis à des clauses de covenants s'élève à 1 365 K€. Toutes les clauses de covenants ne sont pas respectées.(cf note 3.29)

3.29 Risques du marché:

- **Risque de taux**

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

- **Risque de change**

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

- **Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

- **Risque de liquidité**

A la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes groupes qui sont portés par la maison mère se résument ainsi :

Des clauses contractuelles d'exigibilité (covenants) existent pour cinq emprunts bancaires :

- emprunt banque HSBC du 07/07/2008 d'un montant de 800 K€ pour une durée de 72 mois (solde au 31/03/12 = 367 k€)
- emprunt banque Neuflyze du 11/07/2008 d'un montant de 750 K€ pour une durée de 48 mois (solde au 31/03/2012 = 103 K€)
- emprunt banque Neuflyze du 30/06/2009 d'un montant de 250 K€ pour une durée de 36 mois (solde au 31/03/2012= 43 K€)
- emprunt banque Lcl du 15/11/2010 d'un montant de 1 060 K€ pour une durée de 48 mois (solde au 31/03/2012= 744 K€)
- emprunt banque HSBC du 26/05/2010 d'un montant de 250 K€ pour une durée de 36 mois (solde au 31/03/2012 = 106 K€)

Au 31 mars 2012 les clauses de covenants sont respectées pour ces 4 emprunts. La clause de covenant pour le prêt du crédit lyonnais (endettement net/ EBE) n'étant pas respectée, l'intégralité du montant de l'emprunt au 31 mars 2012 a été reclassé en dettes financières à moins d'un an. Cependant la banque LCL a décidé de ne pas demander le remboursement anticipé de l'emprunt.

3.30 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimedia s'élèvent à 160 K€ au total.

20.1.2.3. Rapport des commissaires aux comptes consolidés relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations sur les éléments suivants :

Comme indiqué au paragraphe 2.2 de l'annexe, la direction du groupe INNELEC MULTIMEDIA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent principalement l'évaluation des actifs incorporels à long terme (goodwill, marques, fonds de commerce) et des créances pour ristournes à recevoir des fournisseurs, ainsi que les provisions pour risques et charges, selon les principes décrits dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6 et 2.3.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages, les calculs effectués par votre Groupe et à nous assurer de l'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également revu le caractère approprié des informations données dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6, 2.3.10, 3.1, 3.2 et 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 31 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

SPCC
Bertrand MICHAU

DELOITTE & ASSOCIES
Joël ASSAYAH

20.1.2.4. Rapport spécial relatif à l'exercice clos au 31 mars 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Mission d'étude sur le marché du livre numérique
Administrateur concerné : Monsieur Christian TELLIER

LA société INNELEC MULTIMEDIA a confié à Monsieur Christian TELLIER une mission spéciale d'étude sur le marché du livre numérique. Le conseil d'administration a donné tout pouvoir à son Président pour fixer avec Monsieur Christian TELLIER les conditions de sa rémunération. Celle-ci a été fixée à 4 050€.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable lors du conseil d'administration du 7 Février 2012.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article R.225-30 du code du commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

3.1 Contrat de licence de marques avec INNELEC SERVICES :

- La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque pour Ultima et Ultima Games moyennant une redevance fixe de 20 000€ HT par mois et une redevance proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé par tous les magasins avec INNELEC MULTIMEDIA.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, la redevance proportionnelle facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 165 767 euros HT et la redevance totale à 405 767 euros HT.

- La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Je Console.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 35 415 euros HT.

- La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Difintel.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 13 932 euros HT.

- La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Virtua.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 6 657 euros HT.

3.2 Convention de sous location avec FOCUS HOME INTERACTIVE :

Un contrat de sous location des locaux a été conclu avec la société FOCUS HOME INTERACTIVE. Le montant des loyers au 31 mars 2012 s'est élevé à 100 000 euros HT.

3.3 Convention avec la SCI INNOBAT

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, la société immobilière INNOBAT, propriétaire de locaux de la société, a facturé, à votre société les montants suivants :

- 506 924 Euros hors taxes au titre des loyers,
- 69168 Euros hors taxes au titre des charges locatives,
- 83 733 Euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux

3.4 Assurance-vie de Monsieur Denis THEBAUD

Le montant pris en charge au 31 mars 2012 est de 2 178 euros.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 31 juillet 2012
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Joël ASSAYAH

SPCC
Bertrand MICHAU

20.2. Politique de distribution des dividendes

Il est rappelé qu'au cours des 3 exercices précédents, les dividendes suivants ont été versés aux actionnaires :

Distribution de dividendes	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre d'actions	1 612 592	1 635 742	1 648 679
Montant global net*	1 128 814 €	402 577 €	411 279 €
Dividende net par action**	0,70 €	0,25 €	0,25 €

* Montant global des dividendes diminué de l'avoir fiscal

** Sur la base du capital social en fin de chaque exercice

L'Assemblée Générale Mixte, en date du 17 Septembre 2013, a décidé d'affecter le bénéfice social de l'exercice 2012-2013 à concurrence de 411 279 euros à la distribution aux actionnaires d'un dividende de 0,25 Euros par action.

Le compte report à nouveau s'élève au 31 mars 2013 à 11 191 358 euros après affectation du solde de 304 K€ du résultat.

Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer le développement de la Société, étant entendu qu'une partie des résultats dégagés par INNELEC MULTIMEDIA a vocation à être redistribuée aux actionnaires du Groupe.

20.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La Société n'a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la date d'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2013.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital Social

21.1.1. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 9 des statuts)

1 - Principe

Le capital social est augmenté, soit par émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existants.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.

Elles peuvent aussi être libérées consécutivement à l'exercice d'un droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues aux articles L 225-149 et L 225-177 du Code de Commerce.

Les actions nouvelles sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission.

2 - Compétence

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider sur le rapport du Conseil d'Administration d'une augmentation de capital.

L'Assemblée Générale peut déléguer cette compétence au Conseil d'Administration dans les conditions fixées à l'article L 225-129-2 du Code de Commerce.

Si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

L'augmentation de capital par majoration du montant nominal des actions n'est décidée qu'avec le consentement unanime des actionnaires, à moins qu'elle soit réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission.

3 - Délais

L'augmentation de capital doit, sous réserve des dispositions prévues aux articles L 225-129-2 et L 225-138 du Code de Commerce, être réalisée dans le délai de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou de la délégation de compétence.

21.1.2. Capital social (article 8 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de 2 534 753 € divisé en 1 656 701 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 €.

21.1.3. Acquisition par la société de ses propres actions (article 10 des statuts)

Est interdite la souscription par la société de ses propres actions, soit directement, soit par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société. Les fondateurs ou, dans le cas d'une augmentation de capital, les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire, selon le cas, sont tenus, dans les conditions prévues à l'article L 225-251 et au 1^{er} alinéa de l'article L 225-256, de libérer les actions souscrites par la société en violation du 1^{er} alinéa. Lorsque les actions ont été souscrites par une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la société, cette personne est tenue de libérer les actions solidairement avec les fondateurs ou, selon le cas, les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire. Cette personne est en outre réputée avoir souscrit ces actions pour son propre compte.

L'achat par une société de ses propres actions est autorisé dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L 225-207 à L 225-217. Les achats d'actions par une personne agissant pour le compte de la société sont interdits sauf s'il s'agit d'un prestataire de services d'investissement ou d'un membre d'un marché réglementé intervenant dans les conditions du I de l'article 43 de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières.

L'assemblée générale qui a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes peut autoriser le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler.

L'assemblée générale d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé peut autoriser le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital de la société. L'assemblée générale définit les finalités et les modalités de l'opération, ainsi que son plafond. Cette autorisation ne peut être donnée pour une durée supérieure à 18 mois. Le comité d'entreprise est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale. Un rapport spécial informe chaque année l'assemblée générale de la réalisation des opérations d'achat d'actions qu'elle a autorisées et précise en particulier, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet. Le Conseil d'Administration peut déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération. Le Directoire peut déléguer à son Président ou avec son accord à un ou plusieurs de ses membres les pouvoirs nécessaires pour la réaliser. Les personnes désignées rendent compte au Conseil d'Administration ou au Directoire de l'utilisation faite de ce pouvoir dans les conditions prévues par ces derniers. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens. Ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10% du capital de la société par périodes de 24 mois. La société informe chaque mois l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts et annulations ainsi réalisés. L'Autorité des marchés financiers porte cette information à la connaissance du public. Les sociétés qui font participer les salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise par l'attribution de leurs propres actions, celles qui attribuent leurs actions dans les conditions prévues aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 ainsi que celles qui entendent consentir des options d'achat d'actions à des salariés peuvent utiliser à cette fin tout ou partie des actions acquises dans les conditions prévues ci-dessus. Elles peuvent également leur proposer d'acquérir leurs propres actions dans les conditions prévues par les articles L 443-1 et suivants du Code de Travail. Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital. Ces dispositions sont applicables aux programmes de rachat soumis à l'approbation des assemblées générales se tenant à compter du 1^{er} janvier 2006. En cas d'annulation des actions achetées, la réduction de capital est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire qui peut déléguer au Conseil d'Administration ou au Directoire, selon le cas, tous pouvoirs pour la réaliser. Un rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur l'opération envisagée est communiqué aux actionnaires de la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions du présent article sont applicables aux sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé aux fins mentionnées aux articles L 443-1 et suivants du Code du Travail. Dans ce cas, les dispositions du 4^{ème} alinéa du présent article relatives à l'information de l'Autorité des marchés financiers et l'article L 225-212 ne sont pas applicables.

Il est précisé que la Société dispose, au 31 mars 2013 de 23.171 actions propres (autocontrôle), actions de 1,53 euros de valeur nominale. Il est précisé qu'au 31 mars 2013, la valeur comptable de ces titres autodétenus est de 105 201 euros. Aucune action INNELEC MULTIMEDIA n'est détenue par l'une ou l'autre des filiales de la Société.

21.1.4. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par les assemblées générales des actionnaires du 13 septembre 2012 et dont bénéficie la Société à la date de dépôt du présent Document de référence.

N° de la résolution	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 13/09/2012	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation
13	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 1 000 000 € Titres de créances : 15 000 000 €	26 mois
14	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 480 000 € Titres de créances : 15 000 000 €	26 mois

21.1.5. Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

En date des 27 septembre 2006, le 24 septembre 2008 et enfin 22 septembre 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions :

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Information sur les options de souscription

Date de l'Assemblée Générale	27-sept.-06	27-sept.-06	24-sept.-08	22-sept.-10	22-sept.-10
Date du Conseil d'Administration	17 oct. 2006	6-mai-08	7-juil.-10	7-févr.-12	27-mars-12
Nombre total d'actions pouvant être achetées, dont le nombre pouvant être souscrites par :	4 000	28 000	10 000	2 000	3 000
<i>Les mandataires sociaux</i>			0	2 000	3 000
<i>Les 10 premiers attributaires</i>	2 000	6 900	9 000	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription	17-oct.-11	6-mai-13	7-juil.-15	21-juin-16	27-mars-17
Date d'expiration	16-oct.-13	5-mai-15	6-juil.-17	20-juin-18	26-mars-19
Prix des d'options de souscription	22,43 €	16,58 €	7,53 €	8,63 €	7,95 €
Nombre d'actions souscrites en 2012	2 000	10 700	0	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	2 000	17 300	10 000	2 000	3 000
Options de souscription d'actions restantes au 31 mars 2013					

Ces plans d'options concernaient des dirigeants opérationnels : directeur de pôle opérationnel, directeur de services etc.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Date d'échéance	Plan n°
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	0	-	-	-
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	0	-	-	-

Il n'existe aucun autre instrument donnant accès au capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel en circulation.

21.1.6. Evolution du capital social depuis la constitution de la société

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
30-août-83	Constitution de la Société	2 500	100 FRF	-	250 000 FRF	2 500
30-juin-87	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	500 FRF	-	1 250 000 FRF	2 500
30-juin-88	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	900 FRF	-	2 250 000 FRF	2 500
30-juin-89	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	1 700 FRF	-	4 250 000 FRF	2 500
	Division du nominal des actions	40 000	100 FRF	-	4 250 000 FRF	42 500
27-juil.-90	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	160 FRF	-	6 800 000 FRF	42 500
	Emission d'actions nouvelles	5 260	160 FRF	3 818 760 FRF	7 641 600 FRF	47 760
15-mai-92	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et de réserves et augmentation du nominal des actions	-	260 FRF	-	12 417 600 FRF	47 760
13-mai-98	Division du nominal des actions	1 194 000	10 FRF	-	12 417 600 FRF	1 241 760
23-juin-98	Emission d'actions nouvelles	310 440	10 FRF	31 975 320 FRF	15 522 000 FRF	1 552 200
28-nov.-01	Fixation de la valeur nominale des actions en euros, augmentation de capital par prélèvement sur les réserves	-	1,53 €	-	2 374 866 €	1 552 200
27-sept.-06	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	7 520	1,53 €	99 990,40 €	2 386 372 €	1 559 720
24-sept.-08	Exercice de BSA	1 302	1,53 €	-	2 388 364 €	1 561 022
23-sept.-09	Exercice de BSA	68	1,53 €	-	2 388 468 €	1 561 090
22-oct.-09	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	29 287	1,53 €	293 455,00 €	2 433 277 €	1 590 377
22-oct.-10	Exercice de BSA	300	1,53 €	-	2 433 736 €	1 590 677
26-oct.-10	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	21 915	1,53 €	-	2 467 266 €	1 612 592
26-oct.-11	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	23 150	1,53 €	-	2 502 685 €	1 635 742
16-oct.-12	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	12 937	1,53 €	-	2 522 479 €	1 648 679
18-oct.-13	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	8 022	1,53 €	-	2 534 753 €	1 656 701

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. *Objet social (article 2 des statuts) et code APE*

La société a pour objet directement ou indirectement :

- la commercialisation en France et à l'étranger de tous composants, cassettes, disques, CD-Rom, DVD Vidéo, DVD Rom, figurines, cartes à jouer, livres, CD de musique, et plus généralement tous produits non-réglementés, tous appareils, matériels, et tous produits électroniques ou électriques se rapportant à l'informatique, l'automation, la régulation, la mesure ou le contrôle, la conception, l'étude et la fabrication desdits produits.
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, magasins se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques.
- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

21.2.2. *Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance*

Article 18 - Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de douze au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion ; les premiers administrateurs sont nommés ainsi qu'il est dit à l'article 48 des statuts.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de 75 ans, la proportion du tiers ci-dessus visée est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

En cours de Société, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale des actionnaires. La durée de leurs fonctions est de 6 années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Toutefois, s'il ne reste plus qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux comptes doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

Les nominations d'Administrateurs faites par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes règles que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée AR ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir au total à plus de huit Conseils d'Administrations ou Conseils de surveillance de Sociétés Anonymes ayant leurs sièges en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur si son contrat de travail est antérieur de deux années au moins à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des Administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire de deux actions au moins affectées à la garantie de tous les actes de gestion.

Ces actions sont inaliénables et ne peuvent être données en gage.

Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

L'ancien administrateur ou ses ayants-droit recouvre la libre disposition des actions de garantie du seul fait de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des comptes du dernier exercice pendant lequel il a été en fonction.

Article 19 - Bureau du Conseil

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'Administrateur.

Nul ne peut être nommé Président Directeur Général s'il est âgé de plus de 70 ans ; d'autre part, si le Président Directeur Général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le Président et le secrétaire peuvent toujours être réélus.

Article 20 - Délibérations du Conseil

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut donner par lettre ou par télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 21 - Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi et par les présents statuts sont de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts. Il peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Article 22 - Présidence du Conseil - Direction Générale :

1 - Présidence du Conseil

Le Conseil élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'Administration peut à tout moment mettre fin à son mandat.

Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2 - Direction Générale

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux et qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure aux fonctions de Président.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives aux pouvoirs du Directeur Général, lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour le Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toute décision limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties données par la société dans les conditions et limites de la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués. La limite d'âge fixée pour le Président du Conseil s'applique aux Directeurs Généraux Délégués.

Le ou les Directeurs Généraux Délégués peuvent être choisis parmi les membres ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse, ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, le ou les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général

Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués.

Article 23 - Signature Sociale

Tous les actes et engagements concernant la société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président, ou le cas échéant, par l'administrateur remplissant provisoirement les fonctions du Président, par le Directeur Général ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

Article 24 - Rémunération des Administrateurs, du Président, des Directeurs Généraux, et des mandataires du Conseil d'Administration.

1 - L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la société.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

2 - La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des Directeurs Généraux est fixée par le Conseil d'Administration ; elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

3 - Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions autorisées par la loi.

4 - Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes
(articles 15, 16, 17 et 33 des statuts)

Article 16. Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et l'article 41 des présents statuts, aux Assemblées Générales et au vote des résolutions.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi, éventuellement, que la part dans les fonds de réserves.

Les héritiers, ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Article 15. Cession et transmission des actions

1 - Forme

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur les fiches des "comptes d'actionnaires", prévues par le décret du 2 Mai 1983.

La cession des actions s'opère à l'égard des tiers et de la société par virement de compte à compte conformément aux dispositions légales.

Tout mouvement appelé à débiter un compte de titres est réalisé sur instruction signée du titulaire ou de son représentant.

Pour tous mouvements affectant les comptes de titres, les responsables de la tenue des comptes doivent s'assurer de la capacité du donneur d'ordre ainsi que de la régularité desdits mouvements si les actions ne sont pas entièrement libérées.

La cession doit être acceptée par le cessionnaire. La transmission des actions à titre gratuit en suite de décès, s'opère également par un virement de compte à compte sur justification de la mutation dans les conditions légales.

2 - Délai de négociabilité

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

La négociation de promesse d'actions est interdite, à moins qu'il ne s'agisse d'actions à créer dont l'admission sur un marché réglementé a été demandée, ou à l'occasion d'une augmentation du capital d'une société dont les actions anciennes sont déjà admises aux négociations sur un marché réglementé. En ce cas, la négociation n'est valable que si elle est effectuée sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital. A défaut d'indication expresse, cette condition est présumée.

Article 17. Indivisibilité des actions

A l'égard de la société, les titres sont indivisibles sous réserve des dispositions suivantes.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un deux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage. A cet effet, le créancier gagiste dépose les actions qu'il détient en gage, à la demande de son débiteur et en supporte les frais.

Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication des documents sociaux appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-proprétaire et à l'usufruitier d'actions.

Article 33. Quorum - Vote - Nombre de voix

[...]

2 - Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à un vote, toutefois l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Mai 1998 a décidé, sous la condition suspensive de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative de deux années ininterrompues minimum au nom du même actionnaire, à compter de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS. Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

[...]

21.2.4. Assemblées Générales (articles 28 à 36 des statuts)

Article 28. Assemblées d'actionnaires

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser les modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires même absents, dissidents ou incapables.

Article 29. Convocation des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par le ou les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5 % du capital ou s'agissant d'une Assemblée Spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation est faite quinze jours francs avant la date de l'Assemblée, selon les modalités fixées par la loi.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours francs au moins d'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Article 30. Ordre du Jour

1 - L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

2 - Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au Conseil d'Administration.

3 - L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 31. Accès aux Assemblées - Pouvoirs

1 - Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et également du dépôt de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans les avis de convocation sans toutefois que ce délai puisse excéder cinq jours francs avant la réunion de l'Assemblée.

2 - Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Article 32. Feuille de Présence - Bureau - Procès-verbaux

1 - À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2 - les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil, à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

3 - Les Procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 33. Quorum - Vote - Nombre de voix

1 - Dans les Assemblée Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, et, dans les Assemblées Spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

2 - Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à un vote, toutefois l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Mai 1998 a décidé, sous la condition suspensive de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative de deux années ininterrompues minimum au nom du même actionnaire, à compter de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS. Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

3 - Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires.

Article 34. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Article 35. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un groupement d'actions régulièrement effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle de laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

En outre, dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou à l'octroi d'un avantage particulier, le rapporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire et chacun des autres actionnaires dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède, sans que ce nombre puisse excéder dix; le mandataire d'un actionnaire disposant des voix de son mandant dans les mêmes conditions et la même limite.

Article 36. Assemblée Spéciale

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur 1^{ère} convocation, le tiers et, sur 2^{ème} convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote, et dont il est envisagé de modifier les droits.

Elles statuent aux conditions de majorité de l'Assemblée Extraordinaires.

21.2.5. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Néant.

21.2.6. Franchissements de seuils (article 16 des statuts)

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social visés à l'article L 233-7 du Code de

Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou de multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4 %, est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la société dans un délai de 5 jours à compter du franchissement de seuil ; il en informera également l'Autorité des Marchés Financiers dans le délai de 5 jours du franchissement de seuil.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues par l'article 356-4 de la loi sus visée sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la société.

21.2.7. Nantissements, garantie et sûreté des actifs

Néant.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

La société n'a pas formé de contrats importants autres que ceux signés dans le cadre normal de ses activités.

23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent Document de référence, les copies des documents suivants peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande d'INNELEC MULTIMEDIA, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- les informations financières historiques d'INNELEC MULTIMEDIA et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de référence.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès d'INNELEC MULTIMEDIA.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cf section 7.1 du présent Document de référence



Nous prenons les loisirs très au sérieux.

INNELEC MULTIMEDIA
Société Anonyme au capital de 2 534 753 euros
Siège social : Centre d'activités de l'Ourcq
45 Rue Delizy 93 692 - Pantin cedex
327 948 626 RCS Bobigny
Siret 327 948 626 00020 – APE 4651Z
N° TVA intracommunautaire : FR 13327948626

CONTACT
Denis THEBAUD
Président Directeur Général
Téléphone : 01 48 10 55 55



Nous prenons les loisirs très au sérieux.
www.innelecmultimedia.com